

## TESTS : LES RAISONS DU FIASCO FRANÇAIS

► La France est à la traîne en matière de détection du SARS-CoV-2, même si Olivier Véran, le ministre de la santé, annonce une « montée en puissance »

► Le taux de la population testée est très inférieur à celui de nos voisins. Les difficultés d'approvisionnement ne sont pas la seule explication

► Les kits sont disponibles en grand nombre, mais de multiples blocages font perdre un temps précieux à la France dans la course au dépistage

► Atermoiements des autorités, corporatismes et guerres d'ego, bisbilles sur le financement ou imbroglios administratifs, freinent un emploi massif

► Le pays est encore très loin de l'objectif des 700 000 tests par semaine fixé par le gouvernement pour l'après-11 mai

PAGES 2-3

### Education

#### Un retour « progressif » et sans obligation dans les écoles

Le déconfinement des élèves se fera sur la base du volontariat des familles, a annoncé l'Elysée. Les maires s'inquiètent vivement d'une rentrée sans protocole sanitaire

PAGES 10-11

### Idées

#### La pandémie préfigure en accéléré la crise climatique

Le climatologue Edouard Bard voit dans la crise sanitaire « une répétition générale » de la montée du réchauffement mondial

PAGE 26

## M

### LE MAGAZINE

#### AVEC CEUX QUI FONT TENIR LE QUOTIDIEN

► Soignants bien sûr, mais aussi livreurs, commerçants, caissiers, agents de sécurité ou de nettoyage... ils poursuivent leur activité, quand Paris et le reste de la France se confinent

► Souvent précaires et issus de l'immigration, ils doivent vaincre la peur et faire avec le manque de protection, même s'ils obtiennent en retour une reconnaissance inédite



UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

### Plan de relance : l'UE très loin d'un accord

APRÈS AVOIR ÉTALÉ leurs divisions le 26 mars, les dirigeants européens se sont efforcés, jeudi 23 avril, de faire bonne figure, mais ne sont pas parvenus à un accord sur le plan de relance de l'Union. Pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, le plan doit accorder des prêts à ceux qui en auront besoin. Pour l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou la France, il doit se traduire par des « transferts budgétaires ».

Les investisseurs, pendant ce temps, se détournent massivement de tous les marchés européens pour se réfugier vers le dollar, ce qui est révélateur des dangers qui pèsent sur la zone euro.

PAGES 6-7

### M

#### ÉDITORIAL

#### LE NOUVEAU DÉSORDRE PÉTROLIER MONDIAL

PAGE 28

### Brésil

#### Tandis que Bolsonaro reste dans le déni, le pays enterre dans des fosses communes



Dans le cimetière Villa Formosa, à Sao Paulo, au Brésil, le 21 avril. AVENER PRADO POUR « LE MONDE »

POUR LE PRÉSIDENT BRÉSILIEN, il ne s'agit toujours que d'une « petite grippe » : Jair Bolsonaro multiplie les bains de foule, au mépris des règles sanitaires. Dans le même temps, à Sao Paulo et à Rio, les hôpitaux sont saturés, les fossoyeurs dé-

bordés par l'afflux des corps dans les cimetières, et l'épidémie gagne le reste du pays. Les chiffres officiels – moins de 4 000 morts – ne trompent plus personne, alors que le pic est attendu en mai.

PAGE 5

### Sondage

#### Comment le Covid-19 bouleverse la vie des Français

PAGE 4

### Épargne

#### Les Français ont économisé 55 milliards malgré eux

PAGE 16

### Culture

#### Karmitz et MK2 signent un accord avec Netflix

PAGE 21

### Justice

#### Les avocats asphyxiés par des tribunaux à l'arrêt

PAGE 14

## LE DÉCONFINEMENT VU PAR LA PRESSE ÉTRANGÈRE





**T**estez, testez, testez!» Aucun conseil de lutte contre le Covid-19 n'a été moins suivi, en France, que celui énoncé le 16 mars par Tedros Adhanom Ghebreyesus, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'idée est pourtant simple. Dépister les personnes suspectées d'être porteuses du virus, même faiblement symptomatiques, permet de les isoler et de rompre la chaîne de transmission de la maladie.

Les chiffres sont cruels. Dans un état des lieux des politiques menées par ses États-membres, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) indique qu'en date du 15 avril, le nombre de personnes dépistées en France était de 5,1 pour 1000 habitants, derrière la Turquie (5,3 pour 1000) et devant le Chili (4,8 pour 1000). C'est près de trois fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE, deux fois moins qu'aux États-Unis (9,3 pour 1000), et loin derrière l'Allemagne (17 pour 1000). Selon les autorités sanitaires, les chiffres français sous-estiment la réalité, en tenant compte qu'une part des actes réalisés sur le territoire national.

Signe d'une certaine confusion sur le sujet, le directeur général de la santé Jérôme Salomon assurait jeudi 23 avril, devant la mission parlementaire sur la pandémie de Covid-19, que 165 000 personnes sont désormais dépistées chaque semaine en France, l'Allemagne se situant à un peu moins du double. Le lendemain, sur France inter, le ministre de la santé Olivier Véran affirmait qu'«on va être à environ 300 000 tests réalisés dans la semaine, ce qui veut dire qu'on est montés en puissance». Une montée en puissance qui vient après un important retard pris par la France, par rapport à d'autres pays. Outre les difficultés d'approvisionnement en machines et en kits de détection sur un marché international tendu, les attermoissements du gouvernement sur le sujet, les corporatismes, la complexité de l'écheveau administratif et une série de blocages réglementaires ont fait perdre de précieuses semaines à la France dans la course au dépistage.

#### QUINZE JOURS SANS RÉPONSE

L'une des clés du retard tient à la sous-utilisation des laboratoires publics. Comme l'a révélé l'hebdomadaire *Le Point* le 3 avril, les laboratoires vétérinaires départementaux ont proposé, dès le 15 mars, leurs services d'analyse aux préfetures et aux agences régionales de santé (ARS). Leurs capacités sont considérables : l'Association française des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyses (Adilva) les évalue à environ 100 000 tests par semaine. Mais pendant plus de quinze jours, aucune réponse n'est apportée par les autorités sanitaires à cette proposition.

Il faut attendre le 5 avril pour qu'un décret et un arrêté lèvent le verrou réglementaire : dans le contexte de la crise, les laboratoires vétérinaires et les laboratoires publics de recherche pourront être réquisitionnés par la préfecture pour rechercher le SARS-CoV-2, sous la supervision d'un laboratoire de biologie ou d'un centre hospitalier. «Il a encore fallu attendre l'agrément, par l'Institut Pasteur, des kits de détection utilisés dans ce type de laboratoires», explique Jean-Louis Hunaault, président du Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires (SIMV). Trois sociétés ont été agréées. La dernière l'a été le 21 avril.

«La semaine dernière, seuls deux des quarante-neuf laboratoires vétérinaires départementaux avaient signé une convention avec un établissement de santé ou un laboratoire de biologie, pour tester des échantillons humains», dit Aurèle Valognes, présidente de l'Adilva. On sent maintenant que les choses sont en train de bouger et plusieurs conventions sont signées ou en cours de signature. Mais il y a vraiment eu du retard à l'allumage. Au 20 avril, dix-sept laboratoires vétérinaires avaient signé des conventions.

Les laboratoires publics de l'enseignement supérieur et de la recherche se heurtent, depuis près d'un mois, aux mêmes blocages, à la même inertie. Mi-mars, les patrons des cinq principaux organismes de recherche publics (CNRS, Inserm, INRAE, CEA et Inria) offrent, eux aussi, leurs services à l'effort national. Le 22 mars, dans un courrier adressé à leurs personnels, ils appellent à une évaluation des capacités de tests de toutes les unités de recherche. «Nous avons identifié une cinquantaine de labos capables de conduire ce type d'analyses et nous estimons leur capacité cumulée à environ 100 000 tests par jour», précise-t-on au CNRS. Interrogé par *Le Monde*, le Cirad estime pour sa part sa capa-



Test nasal du SARS-CoV-2, réalisé le 27 mars à Paris, devant la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.  
BENOIT TESSIER/REUTERS

## Tests : pourquoi la France a pris autant de retard

Difficultés d'approvisionnement, attermoissements du gouvernement, corporatismes et blocages réglementaires ont fait perdre de précieuses semaines au pays

cité, pour son seul site de Montpellier, entre 1000 et 2000 tests par jour.

Le 21 avril, selon nos informations, sur la cinquantaine de laboratoires de recherche publics identifiés, moins de cinq participaient effectivement à l'effort national de dépistage du Covid-19. «Il y a deux à trois semaines, nous avons reçu une demande de fiche de synthèse de la part de la préfecture, pour que nous estimions notre capacité de tests», explique le responsable de l'un de ces laboratoires, qui a requis l'anonymat. Depuis, nous attendons d'être contacté par l'agence régionale de santé mais il ne se passe rien.»

Certaines unités, toutefois, poursuivent des travaux de recherche sur de nouvelles méthodes de détection du virus. Mais de manière générale, les chercheurs académiques interrogés par *Le Monde* vivent mal la mise à l'arrêt de leurs laboratoires, et aussi l'inutilité de leurs machines et de leur savoir-faire, en pleine crise sanitaire. Au Cirad, la colère est rendue plus aiguë encore par les directives strictes adressées début avril aux chercheurs : elles leur intimant de ne pas s'exprimer dans les médias sur la gestion de la crise par le gouvernement.

«Mon labo est l'un des seuls à avoir réussi à surmonter tous les obstacles administratifs pour se rendre utile dans cette crise», explique le généticien Philippe Froguel (CNRS), directeur de la plateforme de génomique LIGAN, à Lille (Hauts-de-France). De toute sa carrière, je n'ai jamais été confronté à une épreuve bureaucratique aussi complexe et stressante.» Le chercheur lillois s'est manifesté dès le 12 mars, dit-il, auprès du Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Lille. «Je me suis fait engueuler comme un gosse, raconte-t-il. On m'a clairement demandé de rester à ma place et de continuer à faire mes petites recherches.»

Piqué au vif, le chercheur adresse à Matignon une note explicitant la nécessité de modifier la réglementation, pour permettre aux laboratoires publics, des services vétérinaires ou de l'enseignement supérieur et la recherche, de participer au dépistage. C'est cette note qui est à l'origine des décrets et arrêtés du 5 avril ouvrant le dépistage du Covid-19 aux laboratoires publics. Au total, il faudra au généticien lillois plus d'un mois de démarches pour que la préfecture réquisitionne son laboratoire et qu'une convention

soit signée avec un laboratoire privé de la région, Synlab. «J'agis un peu comme un sous-traitant pour Synlab, en analysant les échantillons qu'ils m'envoient», explique M. Froguel. Et si j'ai fini par travailler avec le privé, c'est que la convention qu'a fini par me proposer le CHU de Lille était inacceptable : aucune clause pour prendre en charge les frais engagés par mon laboratoire, refus de fournir des masques nécessaires lors de la manipulation des échantillons, etc.» Le CHU de Lille n'était pas en mesure, jeudi 23 avril, de répondre à nos sollicitations.

#### CONDUIRE UN DÉPISTAGE CITOYEN

Pour M. Froguel, le blocage tient, en partie, au fait que la réquisition des laboratoires publics est une prérogative préfectorale, alors que le pilotage du système de soin est celle des ARS. «Or ce sont deux administrations qui ne se connaissent pas», dit le chercheur. D'autres scientifiques contournent le contrôle de l'administration faute d'avoir pu signer de convention avec des hôpitaux ou des laboratoires. Avec son équipe de l'Institut du cerveau (ICM), Marie-Claude Potier, directrice de recherche au CNRS, a développé sa propre méthodologie d'échantillonnage et d'analyse : avec une capacité d'une centaine de tests par jour, l'objectif est surtout de conduire un dépistage citoyen, à petite échelle, qui commence à être mené sur les personnels de son institution. Ailleurs, ce sont des machines qui ont été transférées, depuis des labos de recherche académiques vers des centres hospitaliers.

Mais le temps perdu n'est pas seulement celui de la jachère prolongée des laboratoires publics. «Le remboursement du test Covid-19 a été mis en place tardivement, le 8 mars, rappelle ainsi François Blanchecotte, président du Syndicat des biologistes. On a démarré avec retard et chez nos fournisseurs, on s'est donc retrouvé dans la file d'attente.» Ce n'est pas tout. Dans certaines régions, les laboratoires de biologie n'ont pu conduire de tests pendant plusieurs semaines.

«En mars, certaines ARS ont interdit à de nombreux laboratoires de biologie médicale privés, en capacité de faire les tests Covid, de les réaliser», confie Lionel Barrand, président du Syndicat des jeunes biologistes médicaux. Finalement, ça s'est réglé grâce à nos avocats mais dans certains territoires, nous

avons parfois perdu un mois avec ces histoires. Or ce temps perdu a été crucial. En arrivant plus tard sur le marché, on a plus de mal à obtenir tous les consommables dont nous avons besoin.» Les «consommables», c'est-à-dire les longs cotons-tiges (ou «écouvillons») destinés aux prélèvements des échantillons dans le nasopharynx, les «kits» de détection nécessaires pour faire tourner les machines, etc.

Pour faire face à ces difficultés d'approvisionnement, le gouvernement a rassemblé, mi-avril, tous les acteurs publics et privés au sein d'une «Cellule tests», dont la dernière réunion s'est tenue le 21 avril. Cette cellule rassemble les besoins des laboratoires médicaux en matériel et, c'est ensuite l'Etat qui passe les commandes ainsi groupées. «Face à des acteurs qui pèsent très lourd sur les marchés, il est important que nous puissions bénéficier d'une telle force de frappe», détaille le responsable d'un laboratoire d'analyses biologiques privé. Le gouvernement se décide enfin à sortir d'une vision hospitalo-centrée et à nous mettre en première ligne.» Tous les professionnels interrogés se félicitent de l'initiative du gouvernement.

Les hôpitaux ne sont cependant pas en reste : depuis fin mars, une vingtaine de machines d'analyse ont été acquises par la France à la firme chinoise MGI et sont progressivement réparties en région, dans les principaux centres hospitaliers. Elles sont théoriquement capables de réaliser quelque 2400 tests par jour. Cependant, selon nos informations, l'installation de ces robots est souvent délicate et nécessite une main-d'œuvre importante.

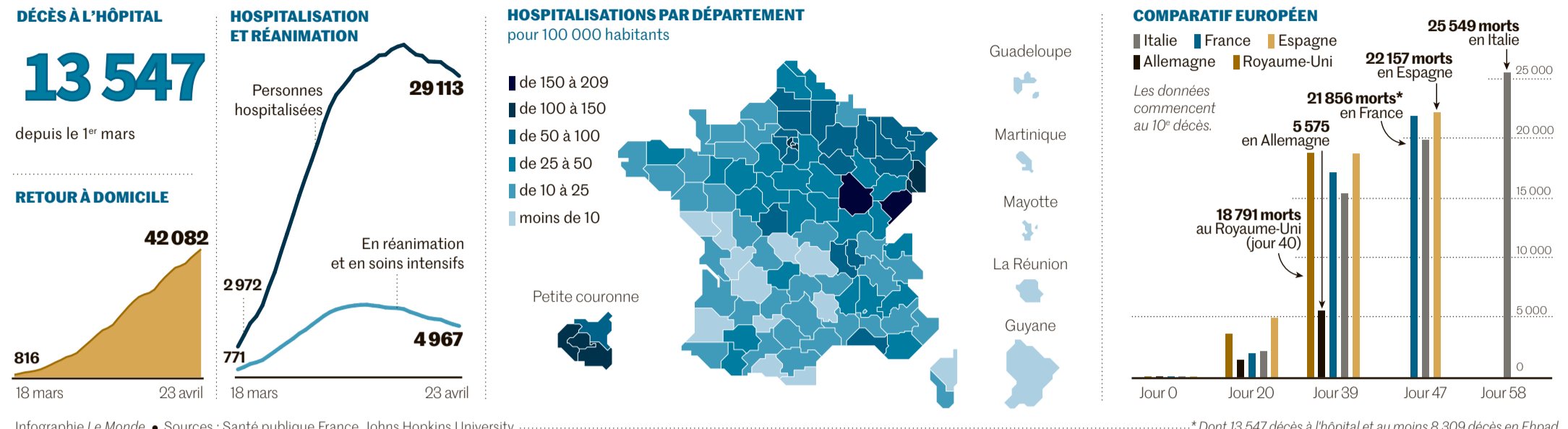
Une part des laboratoires d'analyse et du monde hospitalier dispose d'automates fonctionnant en système «fermé» : ils sont captifs des kits de détection commercialisés par les fabricants de machine, principalement Roche et Abbott, à la manière des cartouches d'encre de certaines imprimantes. A l'inverse, les laboratoires vétérinaires conduisent des analyses en masse – souvent pratiquées à l'échelle d'un troupeau ou d'une exploitation – sur des systèmes «ouverts», moins vulnérables aux effets de pénuries. Les enjeux sanitaires même les plus cruciaux sont aussi soumis à des choix économiques. ■

STÉPHANE FOUART ET STÉPHANE HOREL

**AU 15 AVRIL, LE NOMBRE DE FRANÇAIS DÉPISTÉS ÉTAIT DE 5,1 POUR 1 000 HABITANTS, DERRIÈRE LA TURQUIE (5,3) ET DEVANT LE CHILI (4,8). C'EST PRÈS DE TROIS FOIS MOINS QUE LA MOYENNE DES PAYS DE L'OCDE**



Epidémie de Covid-19 : situation au 23 avril, 14 heures



## Quatre tests sérologiques mis au point à l'Institut Pasteur

Ces tests permettent de détecter des anticorps témoins d'une infection et de mesurer le degré de protection immunitaire

Quelle fiabilité pour les tests sérologiques? Ces tests servent à détecter, dans le sérum, des anticorps témoins d'une infection antérieure et à déterminer la protection immunitaire que ceux-ci confèrent. Plusieurs dispositifs commencent à être commercialisés ou sont en cours d'évaluation. Des chercheurs de l'Institut Pasteur, du CNRS et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont mis au point quatre tests qui ont été évalués sur quatre groupes différents. Leurs résultats, rendus publics jeudi 23 avril, montrent que l'activité neutralisante des anticorps apparaît dans un délai de sept à quatorze jours à compter du début des symptômes.

**Pas de faux positifs**  
Dans son avis en date du 2 avril, le conseil scientifique sur le Covid-19 formulait des recommandations d'utilisation des tests sérologiques – combinés avec les tests par PCR (destinés à la détection du matériel génétique des agents infectieux) : suspicions d'infection dans les Ehpad ou les établissements médico-sociaux, dans les prisons et autres établissements fermés, et «enquêtes séro-épidémiologiques de terrain pour déterminer par la mesure de la séroprévalence le taux de pénétration du virus SARS-CoV-2 dans différents territoires». La fiabilité des tests sérologiques est donc essentielle.

Deux des quatre tests mis au point par l'Institut Pasteur utilisent la classique méthode immuno-enzymatique pour doser des anticorps ou détecter un antigène (tests Elisa). Ce type de test a l'avantage d'être fiable, rapide et adapté à du dépistage à grande échelle. Ils sont couramment utilisés, par exemple pour détecter une séropositivité au VIH. Ces deux tests reconnaissent chacun une protéine du virus : la protéine N, qui entoure son génome,

et la protéine S, qui lui sert à pénétrer dans les cellules pour les infecter. Les deux autres tests font appel à des procédés plus lourds : cytométrie de flux et immunoprécipitation. Dans un premier temps, des échantillons de 491 individus prélevés entre 2017 et 2019, donc avant l'épidémie de Covid-19, ont été étudiés. Les tests ont été constamment négatifs, écartant le risque de faux positifs, et signifiant qu'il n'y avait pas chez ces individus de protection croisée avec l'immunité acquise contre d'autres coronavirus responsables de rhumes banals. Ils pouvaient donc servir de groupe contrôle. Ensuite, la sensibilité des tests a été examinée sur des prélèvements effectués chez 51 personnes hospitalisées pour un Covid-19 à l'hôpital Bichat (Paris). Entre 66 % à 72 % des tests étaient positifs, ce qui peut s'expliquer par le fait que les patients ont été prélevés à différents moments de leur maladie et qu'il y a un délai pour l'apparition des anticorps.

Le troisième groupe, prélevé les 3 et 4 mars, était constitué de 209 personnes ayant des symptômes discrets évoquant le Covid-19. Il s'agissait de lycéens, d'enseignants et de personnels administratifs du lycée de Crépey-en-Valois (Oise), qui a été un foyer épidémique. Le quatrième groupe était composé des échantillons recueillis à la même époque par l'Établissement français du sang auprès de 200 donneurs asymptomatiques – puisque c'est une condition pour le don – de deux communes situées à 60 km de Crépey-en-Valois.

«Dans le troisième groupe, des anticorps ont été identifiés en moyenne dans 32 % des tests, indique Olivier Schwartz, directeur de l'unité de génétique moléculaire des virus à ARN (CNRS) à l'Institut Pasteur et principal co-auteur de l'étude, avec Sylvie van Der Werf, qui fait partie de la même unité. Les deux autres tiers des participants ont soit rencontré le virus sans avoir de séroconversion [apparition d'anticorps], soit ont rencontré d'autres virus qui expliqueraient leurs symptômes légers.» Parmi les donneurs de sang, jusqu'à 3 % des échantillons présentaient un résultat positif. Cela tend à démontrer que le virus n'a pas largement circulé dans un rayon de 60 km autour du foyer épidémique. ■

PAUL BENKIMOUN

## Nouvelle alerte sur les effets indésirables de l'hydroxychloroquine

À l'échelle nationale, une centaine de cas de problèmes cardiaques graves liés à l'utilisation de cette molécule en milieu hospitalier a été déclarée à la pharmacovigilance

L'hydroxychloroquine (Plaquenil), une molécule normalement indiquée dans le traitement de maladies auto-immunes telles que le lupus ou la polyarthrite rhumatoïde, permet-elle de lutter efficacement contre le Covid-19? Interrogé à ce sujet au Sénat, mercredi 22 avril, le ministre de la santé, Olivier Véran, a estimé que les dernières publications en date «ne sont hélas clairement pas en faveur de l'utilisation de ce traitement en pratique courante en mono ou en bithérapie associée à l'azithromycine (un antibiotique)».

Le ministre avait-il également en tête les dernières données de pharmacovigilance concernant cette piste thérapeutique? Celles-ci posent en effet la question de la balance bénéfice-risque de ce traitement, après une première alerte début avril. Entre le 27 mars et le 21 avril, le centre régional de pharmacovigilance (CRPV) de Nice, chargé de la surveillance nationale des effets indésirables cardiaques des médicaments évalués dans le Covid-19, a recueilli 96 notifications, provenant du réseau des 31 CRPV français.

Le nombre des effets indésirables graves cardiaques a quasiment doublé depuis le 9 avril, où il s'élevait à 54 cas. La plupart des déclarations (83 %) concernent un patient traité par hydroxychloroquine (HCQ) ou chloroquine, ce médicament étant associé dans environ la moitié des cas à l'azithromycine. Un traitement par Kaletra ou ses génériques (association des antiviraux lopinavir et ritonavir) est retrouvé dans 16 % des cas.

Le nombre de morts soudaines ou inexpliquées (4), d'arrêts cardiaques (4) et de troubles du rythme (6) n'a pas évolué depuis le bilan du 9 avril, souligne le professeur Milou-Daniel Drici, responsable du CRPV de Nice. Il constate en revanche davantage de prolongations «préoccupantes» de l'intervalle QT, une anomalie à l'électrocardiogramme qui augmente le risque de syncope et de mort subite. «Nous voyons aussi apparaître des cas de bradycardie [ralentissement du rythme cardiaque] sévère et des troubles de conduction complexes», ajoute le pharmacologue et cardiologue.

La majorité de ces effets indésirables ont été relevés chez des malades traités en milieu hospitalier (comme il est prévu par le décret) et bénéficiant d'une surveillance par électrocardiogramme. Six cas sont survenus dans un contexte d'automédication.

**DIDIER RAOULT A CHOISI LA CONTRE-ATTAQUE. SUR LE SITE DE L'IHU, IL A FORMULÉ PLUSIEURS CRITIQUES**

Dans l'idéal, cette centaine de cas d'effets indésirables cardiaques serait à rapporter au nombre total de patients atteints du Covid-19 recevant de l'hydroxychloroquine (ou du Kaletra) dans les hôpitaux français, données dont ne disposent pas les CRPV. «Comparativement aux 92 notifications faites depuis cinquante ans dans le domaine de la rhumatologie avec l'hydroxychloroquine, c'est beaucoup plus proportionnellement en l'espace de vingt-cinq jours, souligne le professeur Drici. La situation est préoccupante pour nous pharmaciens médicaux, et en termes de santé publique, car ces 96 cas graves notifiés dans le cadre du Covid-19 peuvent ne représenter qu'une très petite partie de cette toxicité.»

«Le principal signal d'alerte avec ces médicaments est cardiaque. Les autres effets indésirables retrouvés (hépatiques, digestifs...) avec l'hydroxychloroquine ou le Kaletra sont attendus, et n'ont pas entraîné de décès», indique Aurélie Grandvillain, du CRPV de Dijon, chargée de la pharmacovigilance globale dans le cadre du Covid-19.

**Surveillance renforcée**  
Au total, depuis mi-mars, l'hydroxychloroquine a fait l'objet de 115 notifications d'effets indésirables, dont 70 % concernent le cœur. Soulignons que le Kaletra est, lui, mis en cause dans 91 cas, dont 39 sont des atteintes hépatiques.

Dans un communiqué daté du 23 avril, l'Agence européenne du médicament (EMA) souligne aussi la toxicité cardiaque de l'hydroxychloroquine et de la chloroquine, en particulier à haute dose et en combinaison avec l'azithromycine, et l'absence de preuve d'efficacité de ce traitement. «L'EMA et les autorités nationales compétentes suivent la situation de près et ont renforcé leur surveillance de la sécurité des médicaments utilisés dans le traitement du Covid-19 afin de prendre des mesures en temps utile si nécessaire», précise le document. Au Brésil, un essai clinique a été

stoppé après la mort de plusieurs patients ayant reçu de très fortes doses d'hydroxychloroquine.

Ces alertes surviennent alors que l'on n'a toujours pas de preuve de l'intérêt thérapeutique de la combinaison hydroxychloroquine-azithromycine dont Didier Raoult (Institut hospitalo-universitaire [IHU] Méditerranée Infection) s'est fait le champion en France.

«Les études s'accumulent, mais aucune ne présente à ce jour une méthodologie suffisamment solide pour trancher», déplorent les pharmaciens Bernard Bégaud et Mathieu Molimard (université de Bordeaux). Le standard en la matière consistant à comparer l'effet du traitement à un placebo sur deux groupes de patients comparables constitués de façon aléatoire, si possible sans que les médecins et les patients sachent ce que ceux-ci reçoivent (double aveugle).

**Données disparates**  
Le professeur Raoult, qui a déjà publié des études sur de petits effectifs manquant de puissance statistique et ayant suscité de nombreuses critiques méthodologiques, a mis en ligne, mercredi 22 avril, les résultats d'une étude observationnelle non contrôlée et non comparative dans une cohorte de 1061 patients infectés traités par la combinaison HCQ + AZ pendant au moins trois jours, ainsi qu'elle est décrite.

Un nouveau, l'interprétation bute sur l'impossibilité de comparer cette cohorte à un groupe témoin, même si l'équipe Raoult a fait valoir un taux de létalité de 0,75 % à l'IHU (8 patients décédés), alors qu'il s'élève à 13,5 % chez les malades pris en charge à l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) ne bénéficiant pas de ce traitement. Il faut cependant noter que les patients ayant suivi le «protocole Raoult» à l'AP-HM sont 5,6 % à y être décédés. Et que d'autres études évaluées à environ 0,5 % la létalité du SARS-CoV-2 s'il suit son «évolution naturelle», c'est-à-dire hors traitement spécifique...

Ces chiffres disparates montrent combien il est compliqué d'apprécier l'effet du traitement si l'on ne dispose pas d'éléments pour comparer l'état initial de gravité des patients – Didier Raoult préconise de tester tous les malades et de leur administrer le traitement systématiquement (sauf contre-indication) et au plus tôt s'ils sont porteurs du SARS-CoV-2.

Face aux critiques que suscite sa volonté de s'affranchir des essais dits randomisés, le microbiolo-

giste marseillais, qui aime à citer le maréchal Foch, a choisi la contre-attaque. Mercredi, sur Twitter, il a ainsi qualifié de façon très trimpienne de «fake news» des travaux portant sur une cohorte de vétérans de l'armée américaine. Et, sur le site de l'IHU, il a formulé plusieurs critiques.

Là aussi, il ne s'agit pas d'un essai randomisé, mais d'une étude rétrospective «sur documents» ayant retracé le devenir de 368 anciens combattants hospitalisés, ayant bénéficié ou non d'hydroxychloroquine et d'azithromycine. Le risque de décès était deux fois plus élevé chez les malades ayant reçu de l'hydroxychloroquine que chez ceux n'en ayant pas reçu, une différence qui s'estompe avec l'ajout d'azithromycine. Cette combinaison ne changeait cependant rien à la probabilité d'être placé sous respirateur.

**Études cliniques encore en cours**  
«Méthodologiquement, l'étude américaine comporte des faiblesses», constate Mathieu Molimard, qui anime le site de questions et réponses sur médicaments et Covid-19 de la Société française de pharmacologie et de thérapeutique. Mais elle comporte des tentatives d'ajustement pour voir ce qui conduit à la réanimation et à la mort, et devance donc certaines des critiques formulées par Didier Raoult. Contactée par Le Monde, l'équipe américaine répond qu'elle ne peut commenter les critiques du professeur marseillais, le manuscrit étant soumis à une revue scientifique pour publication.

Même réponse d'une équipe parisienne prise à partie sur Twitter par Didier Raoult à propos d'un preprint portant sur 181 patients souffrant d'une pneumonie induite par le SARS-CoV-2 et hospitalisés dans quatre établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Ceux traités à l'hydroxychloroquine n'ont pas bénéficié de façon significative de ce traitement. Là encore, commente Mathieu Molimard, il s'agissait d'une étude non randomisée, rendant difficile toute conclusion définitive.

«Le résultat le plus intéressant, observe-t-il, c'est que, sur 84 patients sous hydroxychloroquine, 8 ont dû cesser le traitement en raison de modifications de leur électrocardiogramme.» Un indice supplémentaire que, même si des études cliniques encore en cours devaient in fine valider le «protocole Raoult», celui-ci resterait à manier avec précaution. ■

HERVÉ MORIN ET SANDRINE CABUT



# Comment l'épidémie bouleverse la vie des Français

Le baromètre Datacovid avec l'institut Ipsos décrypte la manière dont la population appréhende le Covid-19

L'emploi? Le pouvoir d'achat? Le terrorisme? L'éducation? C'était le monde d'avant; ce sera peut-être celui de demain. Mais pour l'instant, une chose est sûre, le Covid-19 a profondément bouleversé, au plus fort de la crise en tout cas, les priorités des Français.

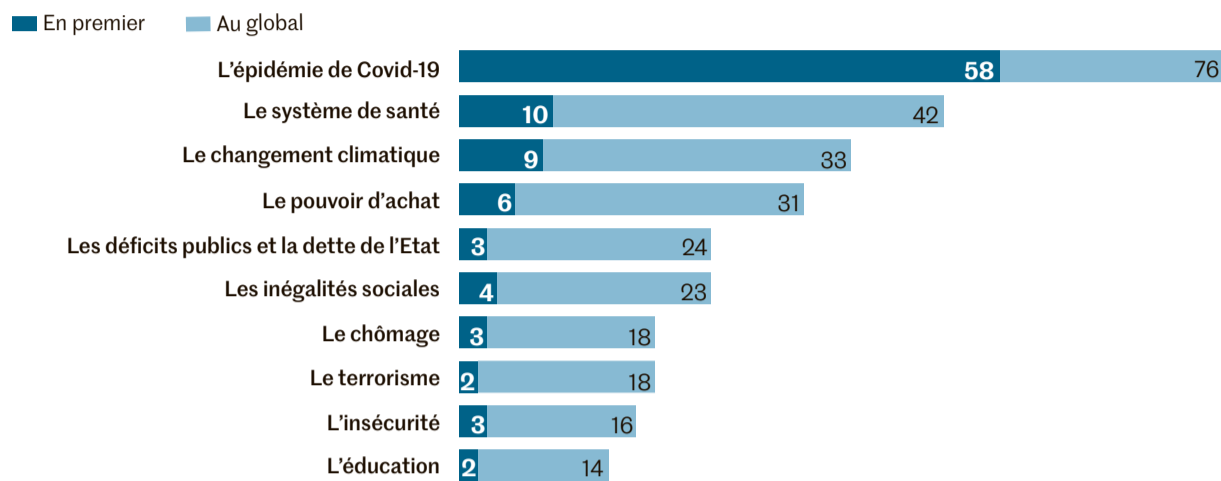
L'association Datacovid, avec l'institut Ipsos, a mis au point une grande enquête pour mesurer l'inquiétude des Français et observer dans le détail leur comportement. Appuyée sur un large panel de 5 000 personnes, conçue avec des scientifiques, cette étude «est un projet de science citoyenne, qui a avant tout pour vocation de fournir des données en open data aux chercheurs et aux pouvoirs publics», explique Brice Teinturier, président délégué d'Ipsos. Elle est financée par des partenaires privés: Gilead, Amgen, Johnson & Johnson, Roche, CNP, Vinci et la RATP. Semaine après semaine, on pourra mesurer les évolutions.

Les résultats concernent une période allant du 7 au 14 avril. Au plus fort de la crise, en choisissant dans une liste les trois sujets les plus préoccupants, les Français placent l'épidémie seule en tête (76%), loin devant deux sujets liés, le système de santé (42%) et le réchauffement climatique (33%). Le reste? Des contingences. Le pouvoir d'achat est à 31%. Le déficit et la dette publics à 24%. Le chômage, plus loin encore (18%), rivalise en queue de classement avec l'insécurité (16%). Les familiers de ce genre de sondages avaient déjà noté, depuis deux ans, une montée rapide des préoccupations écologiques et sanitaires. Là, c'est un raz-de-marée. «Les enjeux économiques classiques sont balayés. Rien n'existe en dehors du Covid-19 et des sujets qui concernent la santé», constate M. Teinturier.

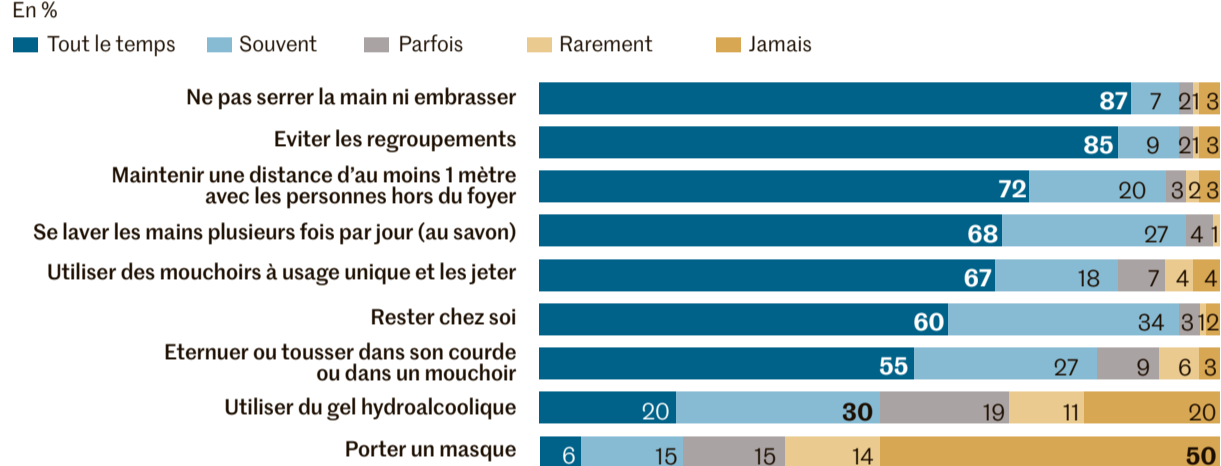
## Les certitudes sont faibles

Lorsqu'on avancera vers le déconfinement, les inquiétudes sanitaires resteront-elles aussi exacerbées? Vont-elles fléchir face à l'ampleur de la crise économique et sociale? Les comportements vont-ils se relâcher? Datacovid permettra de vérifier, chiffres à l'appui, ces évolutions. Des réponses apportées à une autre série d'interrogations va dépendre la dynamique de l'épidémie. Les Français ont-ils intégré les fameux gestes barrières, nécessaires pour casser les chaînes de transmission du coronavirus? Comment respectent-ils

« Parmi les sujets suivants, quels sont les trois qui vous semblent les plus préoccupants aujourd'hui, pour vous personnellement ? »  
En %



« A quel point arrivez-vous à mettre en œuvre les gestes suivants ? »  
En %



Enquête hebdomadaire réalisée pour l'association Datacovid du 7 au 14 avril auprès de 5 000 Français âgés de 18 ans.

le confinement? Combien de personnes croisent-ils par jour? Dans cette première vague, 13% des sondés pensent avoir été touchés par la maladie, 8% déclarent avoir eu des symptômes. Mais en réalité, les certitudes sont faibles: seuls 1% ont été testés et sont positifs et 3% ont consulté un médecin pour obtenir un diagnostic, soit 4% en additionnant les deux.

Ces petits 4% sont proches de la trajectoire décrite dans une récente étude de l'Inserm, qui prévoit que le 11 mai, à l'heure du déconfinement, 5,7% des Français seulement auront contracté le Covid-19. On est loin, très loin, d'un niveau qui garantirait la fameuse immunité collective et la reprise d'une vie normale.

En attendant, les spécialistes le répètent: pas de déconfinement réussi sans un strict respect des

## Pour l'instant, on est loin, très loin d'un niveau qui garantirait la fameuse immunité collective

consignes et notamment des fameux «gestes barrières». Les Français semblent avoir compris cet impératif. «Il n'y a pas d'hostilité, ceux qui disent qu'ils ne respectent jamais ces comportements sont marginaux. La peur domine», pointe Brice Teinturier.

Ainsi, les Français ont renoncé aux poignées de mains et embrassades (87% tout le temps et

7% souvent). Ils ont intégré le mètre de distance recommandé (72% et 20%). Ils se lavent les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon (68% et 27%). Ils pensent à plonger le visage dans leurs coudes ou dans un mouchoir lorsqu'ils éternuent, avec un peu moins de constance (55% et 27%). Dans les détails, il y a des disparités entre les régions. Ainsi, l'Occitanie ou l'Ile-de-France sont meilleures élèves que la Bretagne.

## Port du masque encore marginal

Dans la panoplie de ces gestes barrières, un seul n'est pas encore vraiment entré dans les mœurs: le port du masque (6% l'utilisent tout le temps, 15% souvent). Les pouvoirs publics, dont le discours a changé, en sont en partie responsables. Ils ont été incapables de fournir ces équipements, dont

l'Organisation mondiale de la santé vante l'efficacité. L'adoption rapide des masques par la population, désormais, sera une condition importante d'un déconfinement réussi.

Même libre de circuler, la population devra aussi continuer à limiter ses contacts. Un chiffre s'annonce clé: celui du nombre de personnes croisées chaque jour, hors foyer, à une distance insuffisante. Parmi les personnes interrogées, 8% estiment dans ce premier baromètre avoir rencontré ainsi plus de cinq personnes, 25% d'une à cinq personnes, et 67% aucune. Qu'en sera-t-il à l'approche du déconfinement? Et après? Assurer la sécurité sanitaire dans les transports publics est un casse-tête qu'il faudra résoudre.

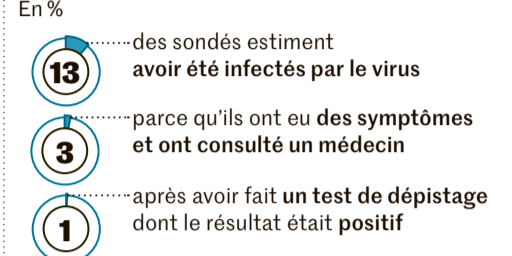
Autre point clé pour casser les chaînes de transmission du coro-

navirus: l'isolement des malades et des personnes contacts. Une des pistes envisagées par le gouvernement est de recourir à une application de «tracking», sur les téléphones portables, comme cela se pratique ailleurs, en Israël ou en Corée du Sud.

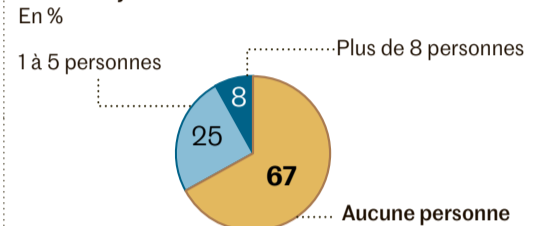
Le but de ce dispositif est d'isoler et de dépister les personnes entrées en contact avec le virus. Malgré la promesse d'une protection des données personnelles, malgré l'impératif sanitaire martelé lors de la présentation de ce projet, cette idée d'un contrôle technologique n'est pas acceptée par tous: 56% des Français se disent prêts à jouer le jeu, mais 33% envisagent de refuser. Si la proportion des réponses positives n'augmente pas, l'efficacité du dispositif s'annonce limitée. ■

PIERRE JAXEL-TRUER

« Avez-vous ou pensez-vous avoir été infecté par le coronavirus... et pourquoi ? »  
En %



« Au cours des dernières vingt-quatre heures, avec combien de personnes avez-vous été en contact proche (moins de 1 mètre) en dehors des personnes de votre foyer ? »  
En %



« Pour mieux connaître et prévenir les risques dans le cadre de la sortie du confinement, accepteriez-vous d'utiliser une application installée sur votre téléphone portable ? »  
En %



Infographie: Le Monde • Source: Ipsos

# Mobilisation pour la relance d'une usine de masques en Bretagne

Le site industriel de Plaintel avait une capacité de production de 220 millions de masques par an, jusqu'à sa fermeture, en septembre 2018

Avec le projet de réouverture de l'usine de Plaintel, dans les Côtes-d'Armor, la Bretagne s'est trouvée un sujet de mobilisation comme elle les aime: dépassant les appartenances politiques des acteurs régionaux et éclairant au passage d'un coup de projecteur cru les manquements de l'Etat.

Celui-ci a en effet sa part de responsabilité dans la fermeture, en septembre 2018, de ce site industriel en mesure de fabriquer jusqu'à 220 millions de masques de protection respiratoire par an, notamment les FFP2 pliables qui font défaut depuis le début de la pandémie. Les temps forts de l'entreprise ont d'ailleurs correspondu aux épidémies précédentes: le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) fin 2002, la grippe aviaire A(H5N1) entre 2003 et 2005, puis la grippe A(H1N1) en 2009. Lancée par un ancien élu régional écologiste, René Louail, relayée

par son ami syndicaliste Serge Le Quéau (porte-parole de Solidaires), qui a médiatisé l'affaire dans un communiqué le 26 mars, l'idée a fait germer une forme d'union sacrée. Le président du conseil régional, Loïc Chesnais-Girard (Parti socialiste), celui du département des Côtes-d'Armor, Alain Cadec (Les Républicains, LR), la présidente de l'agglomération de Saint-Brieuc, dont fait partie Plaintel, Marie-Claire Diouron (Union des démocrates et indépendants), se sont laissés convaincre de soutenir le projet.

«Il reste des cadres et des ouvriers compétents prêts à participer, nous sommes partis de là, rapporte Alain Cadec. Il y a des moments pour la politique politique, là ce n'est pas l'heure: nous avons besoin de souveraineté dans le domaine de la santé, de la sécurité. Nous avons dû acheter 750 000 masques en Chine pour équiper les Ehpad [éta-

blissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes], l'aide à domicile de mon département... Mais nous avons les pieds sur terre, on ne se lancera que si c'est viable.»

Trois groupes de réflexion se sont mis au travail en avril sur les aspects juridiques, financiers, sur le montage opérationnel. Jean-Jacques Fuan, ancien directeur du site de 1991 à 2006, s'est replongé dans les chiffres avec un de ses anciens bras droits. Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire (de 2000 à 2002) et ancien conseiller régional de Bretagne sous l'étiquette Europe Ecologie, a reçu pour mission de coordonner l'ensemble afin de rendre un rapport sur la faisabilité de l'entreprise. Depuis, il ne lâche plus son téléphone. Plus question de s'en remettre seulement à d'éventuelles commandes de l'Etat, il sonde tous les acteurs économiques de la région: la grande distribution,

l'industrie agroalimentaire, le bâtiment, le secteur sanitaire et social. «Le projet pourrait prendre la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif, ce qui permettrait d'y associer des collectivités locales et des parties prenantes privées», explique M. Hascoët. En cas de feu vert, la remise en route devrait prendre au minimum neuf mois, peut-être plus d'un an.

## Elan collectif

Si la fabrique de masques de Plaintel suscite cet élan collectif, ce n'est pas seulement à cause des besoins criants d'équipements de protection qui s'expriment. Elle le doit aussi à son histoire. En 2005, après l'alerte de la grippe aviaire, le gouvernement, sous la signature du ministre de la santé d'alors, Xavier Bertrand, lui passe une importante commande d'au moins 180 millions de masques par an. L'usine s'agrandit, plus de 300 personnes travaillent sur ces

huit lignes de production, mais une fois le contrat honoré en 2011, l'Etat ne le renouvelle pas, contrairement à ses engagements.

Entre-temps, une partie de la fabrication, celle destinée aux autres clients, est délocalisée en Chine. La société décline. Elle est finalement rachetée par l'américain Honeywell, un mastodonte qui emploie 131 000 salariés dans onze pays. Il va toucher des aides publiques pour financer plusieurs plans sociaux avant de liquider l'affaire.

A l'été 2018, les délégués syndicaux écrivent au président de la République, Emmanuel Macron, et au ministre de l'économie, Bruno Le Maire, leur exposant leurs inquiétudes «pour leur entreprise d'utilité publique». En vain. Honeywell licencie les derniers salariés restants et clôt l'usine. Une partie du matériel est expédiée dans un autre site du groupe en Tunisie, les autres

machines finissent découpées chez un ferrailleur.

En pleine pandémie, le contexte a changé, mais sans un soutien de la part de l'Etat, et de l'Union européenne, le projet de relance a peu de chances d'aboutir. Dans une lettre parvenue au président de la région mercredi 22 avril, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Agnès Pannier-Runacher, indique que l'Etat, compte tenu de ses besoins importants, pourrait se porter acquéreur de ces futurs masques d'ici à la fin 2020... Une échéance trop rapprochée pour les Bretons.

Mais, interrogé lors d'un déplacement le même jour dans le Finistère, le président de la République a, lui, répondu sans ambiguïté: «Nous lançons une production de masques français et soutenons l'initiative de Plaintel.» Un signe positif en attendant des commandes fermes. ■

MARTINE VALO



# Au Brésil, « nous sommes à la limite de la barbarie »

L'épidémie, qualifiée de « petite grippe » par Jair Bolsonaro, s'aggrave

RIO DE JANEIRO - correspondant

**A**u Brésil, partout ou presque, on creuse. Des trous, des fosses, par milliers. A la pelle et à la pioche quand on dispose d'un peu de temps. Au tractopelle et à l'engin de chantier, quand on en manque. Pas pour planter du café ou trouver du pétrole, comme avant. Au Brésil, aujourd'hui, on creuse des trous pour enterrer des corps.

Le Covid-19 est arrivé « et c'est chaque jour de pire en pire », constate Paulo Henrique, jeune croque-mort métis de 26 ans au cimetière de Vila Formosa, à São Paulo. Ce mardi 21 avril, un petit embouteillage de corbillards s'est formé entre les tombes. « C'est le septième que je transporte aujourd'hui, le double de l'habitude. C'est épuisant », poursuit-il, patientant au volant de son véhicule funéraire. La cérémonie ne dure pas plus de cinq minutes, le temps de dire au revoir et d'une pelletée de terre. « Tout le monde est terrifié », dit Paulo Henrique.

Au 23 avril, l'épidémie a fait 3313 victimes au Brésil (un bond record de 407 décès par rapport à la veille) pour 49492 cas confirmés. Mais qui croit encore aux chiffres officiels ? Débordées, les autorités ne parviennent à tester ni les vivants ni les morts, et certains décès dus au Covid-19 sont enregistrés avec vingt jours de retard. Selon des estimations, divulguées par la presse, le nombre de personnes réellement infectées serait de douze à quinze fois supérieur au chiffre annoncé par les autorités. Le nombre de morts pourrait quant à lui avoir déjà dépassé les 15 000 victimes dans

le pire des scénarios. Et le pic n'est prévu que pour mai...

D'ores et déjà, toute la Fédération est frappée : les grandes métropoles du sud du pays, comme São Paulo et Rio, où se concentrent la moitié des décès, mais aussi l'Etat nordestin du Pernambouc ou celui d'Amazonas, loin dans les terres, en forêt tropicale. Dans ces régions, les hôpitaux publics sont déjà saturés ou presque, avec des taux d'occupation des services en soins intensifs dépassant souvent les 70 % ou les 80 %. On espérait le nouveau coronavirus saisonnier ? Sensible à la chaleur ? Force est de constater qu'il s'adapte très bien à la torpeur tropicale.

## Partout la chasse au lit

Tout ça fait peur. Tout ça fait pleurer aussi, de rage et de désespoir. « Nous sommes à la limite de la barbarie », s'est effondré en larmes cette semaine le maire de Manaus, Arthur Virgílio Neto, désespéré, lors d'une interview. Dans la plus grande cité d'Amazonie, on creuse des fosses communes à l'engin de chantier. Dans les hôpitaux surchargés, les cadavres sont alignés dans les couloirs, des patients trop âgés ont déjà été renvoyés pour mourir chez eux.

Partout, c'est la chasse au lit, la course aux ventilateurs. « Une guerre quotidienne », témoigne un chirurgien de l'hôpital général de Fortaleza, dans le Ceara nordestin, requérant l'anonymat. « On est plein, 100 % des lits en soins intensifs sont occupés et tous les respirateurs sont maintenant utilisés. On avait pourtant consacré un étage entier et cinq unités de soins exclusivement pour le Covid-19. Mais même avec ça, l'autre



Enterrement de victimes présumées du Covid-19, le 21 avril, à São Paulo. AVENER PRADO POUR LE MONDE

jour, 48 personnes attendaient un lit ! A ce rythme on ne tiendra pas quinze jours », s'inquiète-t-il.

A Fortaleza, on a de la chance : pour l'instant, il y a suffisamment de gants et de masques. C'est loin d'être le cas partout. A São Paulo, « à l'hôpital, une bonne partie du personnel n'est pas équipée et a dû utiliser des capes de pluie et des sacs-poubelles, achetés au marché, pour se protéger ! », enrage Sergio Antiquiera président du Syndicat des employés de la ville. A certains, on a confié un seul et unique masque de protection jetable pour un mois entier. « Ces gens sont en danger », s'indigne-t-il.

Le Brésil est à nu. « Nous ne sommes pas du tout prêts pour faire face à cette pandémie », regrette Ligia Bahia, experte du secteur de la santé à l'Université fédérale de Rio. Le pays dispose pourtant de dizaines de milliers de lits en soins intensifs. Mais « la moitié sont dans le privé : inaccessibles pour l'écrasante majorité de la population », soupire-t-elle. Résultat : en moyenne, selon l'Institut de statistique nationale, un Brésilien doit parcourir aujourd'hui 155 kilomètres pour trouver un hôpital capable d'offrir des soins

complexes, tels ceux exigés par le Covid-19. Dans le grand nord amazonien, la distance peut aller jusqu'à 400 ou 500 kilomètres.

## Un virus ? Quel virus ?

La pandémie appuie là où ça fait mal. « Le coronavirus montre l'échec de notre système démocratique », s'attriste Ligia Bahia. Depuis la fin de la dictature, en trente ans, on n'a jamais vraiment investi pour créer un système de santé public effectif, qui offre des soins aux plus pauvres, les Noirs, les plus exclus, qui vont être les premières victimes. [Il] fonctionne d'abord pour les riches. Et [notre] démocratie ne garantit pas les droits sociaux. »

Un virus ? Quel virus ? Malgré le drame en cours, le président d'extrême droite Jair Bolsonaro, pour qui le Covid-19 n'est qu'une « petite grippe », défend toujours le « retour à la normale ». Chaque fin de semaine, il s'adonne à des bains de foule, au mépris des règles sanitaires élémentaires. « J'ai le droit constitutionnel d'aller et de venir », a expliqué le chef de l'Etat, prenant les passants dans ses bras, serrant la main d'une femme âgée après s'être essuyé le nez dans son bras ou toussant

## « Le coronavirus montre l'échec de notre système démocratique »

LIGIA BAHIA  
experte du secteur de la santé à l'université fédérale de Rio

carrément sur ses supporters lors d'un discours... Il y a gagné un surnom : « Capitaine Corona ».

Le nouveau ministre de la santé, Nelson Teich, ne rassure pas davantage. Ce dernier s'exprime peu et a mis fin aux conférences de presse quotidiennes, prises par son prédécesseur Luiz Henrique Mandetta, brutalement démis de ses fonctions par Jair Bolsonaro la semaine dernière. Jugé terne et soumis au président, M. Teich ne convainc personne, pas même au sein du gouvernement. « Tout est sous contrôle... Mais de qui, on ne sait pas ! », s'est ainsi amusé en public le vice-président Hamilton Mourão, juste avant la prise de fonction du ministre.

Faut-il s'attendre à une tragédie ? Selon les prédictions de

l'Imperial College de Londres, en cas d'inaction, l'épidémie pourrait faire au total plus de 1 million de victimes au Brésil.

Heureusement, depuis la mi-mars, une majorité d'Etats, se substituant au gouvernement fédéral, ont mis en place des politiques de confinement, plus ou moins rigides. Mais avec quelle efficacité ? A peine un Brésilien sur deux serait aujourd'hui isolé chez lui. Dans les quartiers populaires, le contrôle des autorités est quasi inexistant et les rues à peine moins pleines qu'à la normale.

Pire : alors que la vague s'approche, sous la pression combinée de l'exécutif et des milieux économiques, dix Etats sur vingt-sept ont déjà adopté des mesures pour flexibiliser à court ou moyen terme le très fragile et très partiel confinement. Prévoyant le pire, la ville de São Paulo a ordonné en urgence le creusement de 13 000 nouvelles tombes, l'achat de 38 000 urnes funéraires supplémentaires et la construction d'un nouveau cimetière. Pour éviter les embouteillages, la mise en terre se fera désormais sans public et de nuit, si besoin. ■

BRUNO MEYERFELD

# La menace d'une tragédie sanitaire continue de planer au Venezuela

Les hôpitaux manquent de tout. Le président Maduro affirme que le pays compte peu de cas de Covid-19, ce que conteste l'opposition

BOGOTA - correspondante régionale

**S**ur la carte mondiale du coronavirus (élaborée par l'université américaine Johns-Hopkins), le Venezuela est marqué d'un tout petit point rouge. Contre toute attente, le pays semble résister mieux que ses voisins à la pandémie. La République bolivarienne enregistre, mardi 21 avril, 288 cas de Covid-19 et 10 décès. Masque sur le visage, le président Nicolas Maduro a annoncé lui-même ce nouveau bilan à la télévision, où il multiplie les apparitions, plus souvent entouré de ses généraux que de son ministre de la santé.

« En temps normal, je déteste Maduro, mais là je dois admettre qu'il fait bien les choses », dit Franklin, infirmier dans la ville de San Cristobal, à la frontière avec la Colombie. Médecins et scientifiques ont, eux, reconnu que le gouvernement a pris à temps les dispositions qui s'imposaient. Quelques opposants aussi. « Avec un Jair Bolsonaro aux manettes du Brésil et Donald Trump à Washington, Nicolas Maduro fait figure de véritable d'homme d'Etat », soupire un député d'opposition.

Alors que les hôpitaux publics vénézuéliens manquent de tout pour faire face à la pandémie et que les caisses de l'Etat sont vides, la menace d'une tragédie sanitaire et humanitaire continue de planer. « Le gouvernement ne dispose pas des ressources nécessaires pour aider les individus et les entreprises à survivre au confinement », s'inquiète l'économiste Luis Vicente Leon.

Le Programme alimentaire mondial de l'ONU avertissait en février – avant la crise du Covid-19 – que plus de 9 millions de Vénézuéliens étaient en situation d'insécurité alimentaire. Le service d'information de la revue *The Economist* (Economist Intelligence Unit), qui a élaboré un indice de vulnérabilité des pays face à la pandémie, place le Venezuela à la 176<sup>e</sup> place sur 195.

Dès le 15 mars, alors que le Venezuela avait recensé deux cas de Covid-19, Nicolas Maduro annonçait la fermeture des frontières aériennes et terrestres du pays. Quatre jours plus tard, le président créait une stricte quarantaine sur l'ensemble du territoire. « Elle a été bien accueillie parce que les Vénézuéliens sont conscients que leur

santé dépend d'eux-mêmes », affirme Pedro Peñaloza, un avocat convaincu des vertus du socialisme. Mais ici comme dans les pays voisins, le confinement est très inégalement respecté. Les caisses d'aliments distribuées par le gouvernement bolivarien ne suffisent pas à la subsistance des plus démunis, qui doivent sortir travailler pour survivre. Ils le font d'autant plus facilement que le risque de contagion est perçu comme très faible.

## Manque d'essence

Paradoxalement, le manque d'essence est venu prêter main-forte à la quarantaine. Détenteur des plus grandes réserves mondiales de brut, le Venezuela est confronté depuis plusieurs semaines à une pénurie de combustible sans précédent. « Dans les conditions actuelles, celle-ci est un bienfait pour le pays », n'hésite pas à affirmer Pedro Peñaloza. Mais le manque de carburant paralyse ce qui reste d'activité économique, complique la distribution d'aliments, immobilise les ambulances, quand il n'empêche pas le personnel soignant de se rendre au travail.

L'opposition conteste les don-

nées officielles sur le Covid-19. Son leader, Juan Guaido, proclamé président par intérim en 2019 par l'Assemblée nationale dominée par les anti-chavistes, accuse le président Maduro de mentir et de cacher au pays la gravité de la situation. Dans un pays qui ne publie plus de bulletins épidémiologiques depuis 2016, il est permis de douter des données fournies par le pouvoir politique. La transparence n'est pas le premier mérite du gouvernement vénézuélien, qui contrôle étroitement l'espace médiatique et envoie à l'occasion ses détracteurs en prison. « A l'heure des réseaux sociaux, le gouvernement ne pourrait pas cacher une catastrophe sanitaire de grande ampleur, comme celle qui a

## « Le pays était de fait confiné, bien avant l'arrivée de la pandémie »

CARLOS VECCHIO  
ambassadeur de Juan Guaido à Washington

frappé la ville de Guayaquil [l'épidémie de coronavirus a submergé la ville équatorienne] », affirme un diplomate en poste à Caracas.

Comment expliquer alors la faible expansion du coronavirus ? « Le pays était de fait confiné, bien avant l'arrivée de la pandémie », répond l'opposant Carlos Vecchio, ambassadeur de Juan Guaido à Washington. Résultat de la baisse des prix du pétrole et d'une gestion erratique, la descente aux enfers de l'économie vénézuélienne a poussé la plupart des compagnies internationales à suspendre leurs vols vers le Venezuela. Début 2020, seules neuf d'entre elles – dont Air France – desservaient encore le pays. Selon l'Association des lignes aériennes du Venezuela (ALAV), l'aéroport de Maiquetia, près de Caracas, n'accueillait plus qu'une quarantaine de vols internationaux par semaine, contre 350 quelques années plus tôt. Le tourisme a depuis longtemps pratiquement disparu.

En cinq ans, le produit intérieur brut (PIB) du Venezuela a chuté de 60 %. « La crise économique nous avait tous un peu confinés », confie Yadir, employée dans un hôtel de Caracas. Comment sortir

le soir si l'insécurité fait peur ? Comment inviter la famille à déjeuner si l'on n'a rien à acheter dans les magasins ? Si les pannes d'électricité et les coupures d'eau sont quasi quotidiennes ? Si la moitié des cousins ont migré ?

« Aujourd'hui, le risque de contagion à grande échelle vient des migrants qui rentrent », affirme Franklin. L'ONU estime à près de 5 millions le nombre de Vénézuéliens qui ont quitté leur pays depuis 2013, pour tenter leur chance en Colombie, au Brésil, au Pérou ou en Equateur. Un peu plus de 9 000 ont fait le choix du retour depuis le début de la pandémie. « Au Venezuela, il n'y a rien à manger, mais j'ai un toit pour passer la quarantaine, expliquait Yeison en quittant Bogota. Je préfère crever chez moi que tout seul dans la rue. » La Colombie a ouvert un couloir humanitaire pour permettre aux Vénézuéliens de passer la frontière, officiellement fermée. Une fois dans leur pays, ces migrants du retour sont confinés pendant quatorze jours dans des établissements scolaires. Ceux qui passent par les chemins clandestins échappent à tout contrôle. ■

MARIE DELCAS



# Relance : les Européens à couteaux tirés

La présidente de la BCE, Christine Lagarde, met en garde l'UE contre le risque d'agir « trop peu, trop tard »

BRUXELLES - bureau européen

Après avoir étalé au grand jour leurs divisions dans la foulée de leur rencontre par visioconférence du 26 mars, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne (UE) tenaient à se montrer, autant que faire se peut, unis pour ce nouveau rendez-vous virtuel, jeudi 23 avril. A l'issue de ces quatre heures et trente minutes de discussions, le président du Conseil, Charles Michel, a ainsi salué la « forte volonté » des Vingt-Sept à « avancer ensemble » pour faire face aux ravages du Covid-19.

Les uns après les autres, jeudi soir, ils se sont félicités de la nature de leurs échanges, mais, sur le fonds, ils restent loin d'un accord sur un plan de relance européen, qui doit leur permettre de mieux renouer avec la croissance quand l'épidémie aura reculé. Et, à de nombreux égards, les divisions qui se sont exprimées avec violence il y a moins d'un mois entre le sud et le nord de l'UE persistent.

Le président français Emmanuel Macron a évoqué « un consensus sur la nécessité d'une réponse décidée rapidement et d'une réponse forte ». Quant au premier ministre italien, Giuseppe Conte, qui n'avait pas mâché ses mots contre l'égoïsme des Pays-Bas ou de l'Allemagne ces derniers temps, il a salué « de gros progrès ».

Mark Rutte, le chef du gouvernement néerlandais, s'est, pour sa part, réjoui sur les discussions aient repris sur un mode civilisé. Il a évoqué une visioconférence à laquelle il a participé le 20 avril avec son homologue espagnol Pedro Sanchez, la chancelière allemande Angela Merkel, Giuseppe Conte, ainsi que la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et Charles Michel. « Nous avons été capables de nous parler », s'est-il félicité, espérant ainsi faire oublier les insultes qui avaient plu sur son pays après le Conseil du 26 mars – le premier ministre portugais Antonio Costa avait ainsi jugé « répugnante » la position des Pays-Bas et fustigé leur « mesquinerie récurrente ».

Sur le fonds, et ce n'est pas rien quand on se souvient des premières discussions, les Vingt-Sept ont

entériné les mesures d'urgence à 540 milliards d'euros auxquelles les ministres des finances sont parvenus le 9 avril et qui compléteront, à partir du 1<sup>er</sup> juin, les 1000 milliards d'euros que la Banque centrale européenne (BCE) s'est engagée à injecter dans l'économie.

Ces dispositions prévoient que le Mécanisme européen de stabilité, le fonds de sauvegarde de la zone euro, pourra prêter aux Etats membres jusqu'à 240 milliards d'euros, que la Commission les aidera à financer leur régime de chômage partiel à hauteur de 100 milliards et que la Banque européenne d'investissement (BEI) consentira jusqu'à 200 milliards d'euros de nouveaux prêts aux entreprises.

## Trouver « un équilibre solide »

Pour préparer la suite, quand la pandémie aura reculé et que les économies tenteront de se remettre en marche, les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé à la Commission de plancher sur un quatrième instrument : un plan de relance, étant entendu que cette réflexion devra également englober le sujet du prochain budget de l'UE, qui couvrira la période 2021-2027. Berlin comme La Haye, qui jugeaient la question prématurée il y a encore un mois, ont laissé faire. « Il n'y a aucune urgence », déclarait néanmoins Mark Rutte jeudi soir.

Ursula von der Leyen a évoqué un montage qui permettrait à la Commission d'emprunter jusqu'à 1000 milliards d'euros sur trois ans, avec la garantie des Etats. Et donc d'émettre une dette commune, un concept qui, il y a encore trois semaines, provoquait une fin de non-recevoir immédiate en Allemagne comme aux Pays-Bas. Aujourd'hui, ces derniers préfèrent s'interroger sur la base légale qui permettrait à l'exécutif européen de s'endetter. Et éviter de relancer le débat sur la dette commune, qui raviverait les blessures de la crise de la zone euro.

« Le débat s'est déplacé de "Faut-il de la dette commune ?" à "Quelle dette commune faut-il ?" », voulait croire Bruno Le Maire, le ministre français des finances, à l'avant-veille du sommet.



Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE en visioconférence, le 23 avril. Photo prise au palais de l'Élysée à Paris. IAN LANGSDON/AP

A ce sujet, en effet, les lignes de fracture sont assumées. Et aucun compromis n'existe à ce stade entre Paris et Berlin. Pour les pays qu'on appelle « frugaux » à Bruxelles – Autriche, Danemark, Pays-Bas et Suède – ainsi que pour l'Allemagne, l'argent du plan de relance doit servir à faire des prêts à ceux qui en auront besoin. Pour Rome, Madrid, Lisbonne ou Paris, il doit se traduire par des « transferts budgétaires ». Il y a, a résumé Emmanuel Macron en référence aux pays du nord de la zone euro, « des Etats dont la psychologie profonde et la contrainte politique justifient des positions très dures ».

Entre les subventions et les prêts, il faudra trouver « un équilibre solide », a résumé, jeudi soir, Ursula von der Leyen, qui devrait dévoiler ses propositions d'ici au 6 mai. Il faudra aussi définir où doit aller cet argent, dans quelle

## URSULA VON DER LEYEN A ÉVOQUÉ UN MONTAGE QUI PERMETTRAIT À LA COMMISSION D'EMPRUNTER JUSQU'À 1000 MILLIARDS D'EUROS SUR TROIS ANS

mesure il doit aider les Etats membres à financer leurs plans de relance nationaux et vers quels secteurs ou régions il doit être dirigé.

Autre point sur lequel les discussions s'annoncent très compliquées, le budget européen pour la période 2021-2027, qui représente grosso modo 1100 milliards d'euros et 1 % du produit intérieur brut communautaire, et sur

lequel les Vingt-Sept s'étaient écharpés fin février sans parvenir à s'entendre. Avec le camp des « frugaux » s'opposant aux « amis de la cohésion », en particulier dans l'est de l'UE, qui refusent de voir la politique agricole commune ou les fonds structurels reculer et qui redoutent désormais que le plan de relance se fasse aux dépens de ces dépenses.

## Inégalités

Une chose est sûre, la récession sans précédent qui s'annonce – Christine Lagarde, la présidente de la BCE, qui assistait au Conseil, a prévenu que la crise pourrait réduire la production européenne de 15 % – accentuera encore les inégalités qui traversent l'UE si rien n'est fait. Parce qu'elle touche plus certains pays que d'autres. Parce que les pays n'ont pas tous les mêmes moyens d'y répondre. Et, de ce point de vue, l'Italie, surendet-

tée avant l'apparition du Covid-19, est doublement perdante.

L'exemple des aides d'Etat, normalement interdites parce qu'elles faussent la concurrence mais que la Commission autorise en ces temps de crise pour permettre aux Etats de voler au secours de leurs entreprises, illustre cet écart : l'Allemagne représente 30 % des aides d'Etat autorisées et l'Italie 11 %.

Si ces divergences entre les pays européens devaient s'accroître, si rien n'était fait pour les corriger à travers les instruments budgétaires que sont le plan de relance à peine ébauché ou le budget européen, l'intégrité du marché unique et de la zone euro serait mise à mal, les populismes seraient alimentés. Et, cela ne fait aucun doute, tout le monde serait perdant. Attention à ne pas faire « trop peu, trop tard », a prévenu Mme Lagarde. ■

VIRGINIE MALINGRE

## L'UE craint d'être prise en étau entre la Chine et les Etats-Unis

Le Service européen pour l'action extérieure analyse, dans un rapport, l'impact géopolitique de la crise du Covid-19 et les leçons à en tirer

La diplomatie européenne s'essaie, comme tous les experts, à la prospective. Un exercice périlleux par temps de pandémie, sans horizon clair sur une sortie de crise. Dans une analyse datée du 8 avril, dont *Le Monde* a eu connaissance, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) s'est penché sur l'impact géopolitique du Covid-19. Le document de trois pages est destiné à nourrir la réflexion du Comité politique et de sécurité, qui réunit les ambassadeurs des Etats membres. Il ne reflète pas, est-il précisé en préambule, les positions officielles du SEAE. Une prudence guère utile, tant l'analyse reste le plus souvent cantonnée à des généralités. Mais elle dessine en filigrane une évolution importante de la pensée stratégique à Bruxelles.

Le SEAE distingue plusieurs tendances à l'œuvre. « Le risque principal est celui d'une récession pro-

fonde et durable », avertissent les auteurs, en citant les symptômes mondiaux de ce phénomène. Le secteur numérique paraît mieux s'en sortir que d'autres. En revanche, l'agenda de la transition énergétique se trouve plongé dans l'incertitude. La perspective plus positive est la réduction éventuelle de la dépendance dans des secteurs critiques. La deuxième tendance générale constatée est la montée possible des phénomènes d'instabilité dans le voisinage de l'Union européenne (UE). « Si les problèmes structurels sous-jacents ont pu être temporairement gelés par le confinement, ils pourraient revenir de façon amplifiée dans quelques mois », dit la note, citant l'Algérie, l'Égypte, le Liban ou l'Iran.

Il existe aussi un risque d'amplification des conflits au Sahel, en Libye, en Syrie ou même dans l'est de l'Ukraine, dès lors que « les forces sur le terrain s'effor-

cent d'obtenir des gains avec le sentiment d'être moins surveillés ». Toutes ces dynamiques, prévient le SEAE, « pourraient déclencher aussi des mouvements de populations spontanés et des flux migratoires ».

## Considérations floues

Enfin, dernière tendance sur la scène internationale, celle d'une « confrontation géopolitique accentuée ». L'unilatéralisme et le manque de solidarité pourraient conduire à une « nouvelle phase dans la rivalité sino-américaine pour le leadership mondial, que la Russie essaie aussi d'exploiter ». Le risque pour l'UE est de se trouver prise « entre le marteau et l'enclume et d'être affaiblie et divisée par les stratégies des autres puissances ».

C'est l'occasion pour l'Europe de s'affirmer sur cette scène internationale, suggèrent les auteurs. Comment éviter la polarisation et

l'éclatement du monde en camps concurrents ? L'analyse en reste à des considérations floues, en prônant des « initiatives pour renforcer le système multilatéral et l'ONU » et des « idées pour réunir à la même table Etats-Unis et Chine ». La fameuse « Commission européenne géopolitique », voulue par sa présidente Ursula von der Leyen, reste pour l'heure un vœu pieux. Quant au multilatéralisme, il est bien cabossé, comme l'illustre la difficulté à organiser un sommet sans précédent, par visioconférence, des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'analyse du SEAE liste d'autres pistes pour l'avenir, sur lesquelles l'UE devrait investir, dans le domaine des relations extérieures. Il s'agit tout d'abord de cesser toute distinction entre réponse interne et internationale à la pandémie, dès lors que les solutions seront

forcément liées. Pour cela, il est nécessaire de considérer la santé comme un « bien public mondial », comme la question climatique. La réponse à la crise et à ses répliques sismiques dans la plupart des secteurs d'activité « nécessitera un exercice d'équilibre entre le nationalisme économique et l'interdépendance économique », est-il écrit. Il s'agira à la fois de soutenir les instruments de relance de la croissance sur un plan mondial, notamment dans le cadre du G20, et de réduire les vulnérabilités essentielles des Européens.

Ce dernier aspect montre à quel point la pensée bruxelloise a été bousculée par la pandémie. La doxa libérale classique a fait place à une autoévaluation inquiète, partagée à Paris et à Berlin. Il s'agit dorénavant de renforcer « la souveraineté stratégique » de l'UE, une expression que l'on retrouve

régulièrement dans les propos publics du président français, Emmanuel Macron.

Outre la réduction de ces dépendances extérieures, les diplomates européens évoquent la nécessité de participer activement à la lutte des récits, entre modèles autoritaires et démocratiques. Curieusement, ni la Chine ni la Russie ne sont même mentionnées dans ce paragraphe, une pudeur qui exprime en creux les divergences d'approche européennes.

Il s'agit de montrer qu'« efficacité et ouverture peuvent se combiner », précise le texte. « L'UE devrait envisager d'investir dans une campagne majeure de diplomatie publique, à la fois pour affronter la désinformation et le populisme et pour promouvoir les forces de notre modèle dans un effort coordonné avec les Etats membres et d'autres partenaires dans le même esprit. » ■

PIOTR SMOLAR



# Les marchés sur le qui-vive face à la zone euro

La note de l'Italie pourrait être dégradée vendredi, sur fond de blocages entre les dirigeants européens

LONDRES - correspondance

La panique n'est pas encore de retour mais les premiers soubresauts d'une possible crise de la zone euro se font sentir sur les marchés financiers. Tandis que le sommet européen de jeudi 23 avril n'a débouché sur aucune percée majeure, les investisseurs se détournent de la monnaie unique, se réfugiant vers le dollar. «Le retour d'une crise de la zone euro inquiète», explique John Velis, de la banque américaine BNY Mellon.

Cet établissement tient depuis une décennie un indice qui suit les mouvements de capitaux à travers la planète. Alors que celui-ci était positif en mars pour la zone euro, il s'est effondré en quelques semaines et il a maintenant atteint le plus bas niveau de son histoire pour la monnaie unique. Les investisseurs se retirent en masse de tous les marchés européens (actions, obligations...), préférant placer leurs actifs en dollars, qui restent la monnaie de réserve mondiale, jugée plus sûre.

Ces mouvements de capitaux ne s'expliquent pas tant par un phénomène économique que politique. L'onde de choc déclenchée par la pandémie est similaire des deux côtés de l'Atlantique, comme le prouvent les 26 millions de chômeurs supplémentaires enregistrés aux États-Unis en un mois.

## La BCE en première ligne

Certains leaders européens en sont parfaitement conscients. Emmanuel Macron, dans une interview au *Financial Times* le 16 avril, estimait que la survie de la zone euro était en jeu : «On est au moment de vérité. (...) On a besoin de transferts financiers et de solidarité pour que l'Europe tienne.» Fin mars, neuf chefs d'Etat et de gouvernements européens, dont ceux de France, d'Italie et d'Espagne, appelaient déjà, dans une lettre commune, à la création de «coronabonds», des obligations paneuropéennes. Pendant le sommet de jeudi, Christine Lagarde, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), a averti : le risque est que les gouvernements agissent trop peu et trop tard.

Le blocage politique était pourtant patent. Jeudi, les leaders européens se sont contentés d'accepter de «travailler vers la création d'un fonds» commun, mais

sans en déterminer ni le montant ni le fonctionnement. La Commission est désormais chargée de plancher sur le dossier. «Un sentiment de déception domine», regrette Frederik Ducrozet, de la banque Pictet.

En l'absence de décision concrète, la zone euro en revient aux vieilles recettes. «Tout repose une nouvelle fois sur la Banque centrale européenne», explique Eric Dor, directeur des études économiques à l'Isseg, une école de commerce. La BCE a pris une décision majeure le 18 mars, en annonçant un plan de rachat de titres de 750 milliards d'euros. Cela s'ajoute à d'autres plans présentés précédemment, portant le total à plus de 1000 milliards d'euros. Concrètement, elle utilise cet argent (qu'elle crée elle-même) pour acheter les obligations des Etats de la zone euro, dont les taux sont ainsi maintenus artificiellement bas.

Mieux encore, la BCE s'est débarrassée de règles qui l'obligeaient jusqu'à présent à acheter les dettes équitablement entre tous les pays de la zone euro. Désormais, elle peut se concentrer sur les seuls pays en difficulté, et pourrait théoriquement tout dépenser pour soutenir l'Italie, si cela se révélait nécessaire.

Cette gigantesque intervention a fonctionné. Les marchés se sont calmés depuis un mois. Mais progressivement, les tensions ressurgissent, comme le prouve la fuite des capitaux hors de la zone euro. Après l'échec du sommet de jeudi, l'euro a reculé face au dollar, à 1,07, et le taux de la dette italienne est remonté au-dessus de 2 %, tandis que celui de l'Allemagne restait à -0,5 %. L'écart entre les deux (le «spread», dans le jargon), qui s'est agrandi depuis deux semaines, est un indicateur des tensions qui existent au sein de la zone euro, les investisseurs demandant une prime de risque supérieure pour prêter à l'Italie. Les niveaux actuels sont loin des sommets catastrophiques de 2012, quand le taux italien frôlait 7 %, mais ils sont inquiétants : plus ils sont élevés, plus l'Italie aura du mal à rembourser sa dette.

## Mutualiser les dettes ?

Or, l'Italie, troisième puissance économique de la zone euro, est plus que jamais son principal maillon faible. Avant la pandémie, qui a fait plus de 25 000 morts dans la Péninsule, sa dette était déjà de 135 % du produit intérieur brut (PIB). D'ici à la fin de l'année, elle pourrait atteindre 170 % ou 180 % du PIB. Tant que les taux restent bas, le poids du remboursement est soutenable. Mais s'ils s'envolent, la perspective d'un défaut de paiement se rapproche.

Les agences de notation commencent à s'inquiéter. Standard & Poor's devait annoncer, vendredi 24 avril au soir, si elle dégrade la note italienne. Celle-ci n'est déjà que BBB, c'est-à-dire le neuvième cran, très loin de la note maximale AAA, encore détenue par l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche. Si elle est abaissée, elle ne sera plus qu'un cran au-dessus des catégories dites «spéculatives» («junk»), un niveau qui ferait fuir de nombreux investisseurs.

Signe de sérieuses tensions, l'Italie commence à connaître une fuite des capitaux au sein même de la zone euro. Entre fin février et fin mars, la banque centrale italienne a enregistré une sortie de capitaux de 107 milliards d'euros vers les autres pays de la monnaie unique, tandis que la

Bundesbank, son homologue allemande, a enregistré une entrée de capitaux de 114 milliards d'euros. «En clair, des dizaines de milliards qui étaient en Italie ont été transférés vers l'Allemagne», explique M. Dor.

Cette agitation ne peut être arrêtée que de deux façons, d'après le consensus en vigueur dans les milieux financiers. Soit les Etats européens acceptent de mutualiser leurs dettes, au moins en partie, par exemple avec le fonds débattu jeudi à Bruxelles. Les pays plus solides financièrement (Allemagne, Pays-Bas, Autriche...) se porteraient alors garants du remboursement de la dette des autres, ce qui permettrait à ces derniers d'emprunter à moindre

«DES DIZAINES DE MILLIARDS [D'EUROS] QUI ÉTAIENT EN ITALIE ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS VERS L'ALLEMAGNE»

ÉRIC DOR  
directeur des études économiques à l'Isseg

coût. Soit les gouvernements échouent à trouver un compromis, et la BCE sera amenée à augmenter davantage encore son programme de rachat de dettes.

Avec son «programme pandémie» de 750 milliards d'euros, celle-ci achète actuellement autour de 5 milliards d'euros par jour de titres financiers. A ce rythme, note M. Ducrozet, «on sera au bout de l'enveloppe mi-octobre». La majorité des analystes pensent que la BCE devra renouveler son action. Morgan Stanley parie sur 250 milliards d'euros supplémentaires.

A force de laisser le fardeau à la BCE, celle-ci possède désormais près du quart des dettes des pays de la zone euro. Les gouvernements doivent de l'argent à leur

propre banque centrale, ce qui n'a guère de sens. Une solution serait que la Banque centrale annule ces sommes, mais c'est interdit par les traités européens. A défaut, il est possible que la BCE s'engage à renouveler ces dettes pour l'éternité – ou sur une très longue période, par exemple trente ou cinquante ans. «Je suis persuadé que c'est ce qui finira par arriver», explique M. Dor. Mais tant que le doute demeure, les investisseurs vont continuer à demander une prime de risque pour acheter de la dette italienne. A moins que les gouvernements trouvent enfin un accord, et mettent fin au risque politique qui plane au-dessus de la zone euro depuis une décennie. ■

ÉRIC ALBERT

PUBLICITÉ

## Le monde d'après ?

Aujourd'hui tout le monde parle du «monde d'après». C'est un bon début, mais après ? On fait quoi ?

Nous les Sociétés coopératives Scop et Scic, nous avons déjà une petite idée de ce à quoi pourrait ressembler ce monde d'après.

Et si le monde d'après existait déjà dans le monde d'aujourd'hui ?

Cela vous paraît peut-être utopique ? Irréaliste ? Lointain ? En réalité, pour nous, le monde d'après est déjà là.

Depuis toujours, les Scop et les Scic innove et agissent selon ces principes.

Dans le monde d'après, la performance d'une entreprise ne sera pas de maximiser une valeur boursière mais de pérenniser des emplois.

Dans le monde d'après, une entreprise n'appartiendra plus à quelques actionnaires mais majoritairement à ses salariés.

Dans le monde d'après, les salariés ne seront pas seulement informés mais participeront à la stratégie de l'entreprise.

Dans le monde d'après, la réussite ne sera pas individuelle mais elle sera collective.

Dans le monde d'après, les bénéfices ne seront pas au profit d'une minorité mais partagés équitablement avec tous les salariés.

Dans le monde d'après, l'innovation ne sera pas pensée au détriment des emplois, mais comme réponse aux défis sociétaux et environnementaux.

Dans le monde d'après, les entrepreneurs individuels ne seront pas seuls mais seront protégés et intégrés au sein d'un collectif.

Dans le monde d'après, l'argent ne sera pas une finalité en soi, mais un moyen au service de l'humain.



Si ce monde d'après vous parle, il peut aussi être le vôtre. Rejoignez-nous. [les-scop.coop](https://www.les-scop.coop)

## LE CONTEXTE

### «PLAN PANDÉMIE»

La Banque centrale européenne a commencé son programme de rachat d'obligations des Etats de la zone euro («quantitative easing», QE) en 2015. A raison initialement de 60 milliards d'euros par mois, puis de 80 milliards, elle a acheté de la dette souveraine, avant d'étendre ses achats à d'autres titres, notamment des obligations du secteur privé. En 2018, elle a mis fin à ce programme, avant de le reprendre fin 2019, à hauteur de 20 milliards d'euros par mois. Avec le «plan pandémie», elle a désormais de quoi acheter pour 115 milliards d'euros de titres chaque mois jusqu'à fin 2020. Parallèlement, la BCE a réduit son principal taux directeur à -0,5% et mène aussi un grand programme de prêts à taux réduits aux banques.



## Donald Trump torpille le sommet des membres du Conseil de sécurité de l'ONU espéré par Paris

Le président américain compromet une résolution sur une trêve des conflits

Qui veut encore sauver le multilatéralisme? La question affleure, tant l'organisation d'un sommet des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, par visioconférence, semble difficile. Même si aucune date n'avait été annoncée officiellement pour un tel événement inédit, Paris envisageait encore avec optimisme, en début de semaine, sa tenue le vendredi 24 avril.

Dans un entretien à RFI, le 15 avril, Emmanuel Macron avait confié son espoir que ce soit l'affaire de quelques jours, une fois l'accord de Vladimir Poutine obtenu. La Russie est particulièrement difficile à convaincre sur la question des couloirs humanitaires, permettant de venir en aide aux populations en détresse, comme à Idlib, en Syrie. Mais l'équation comporte de nombreux autres facteurs. Le peu d'entraînement à Washington en est un.

En parallèle de cette entreprise diplomatique, visant à projeter l'image d'une concertation entre puissances, une autre se passe à New York, au Conseil de sécurité: la présentation d'une résolution sur une trêve mondiale dans les conflits. Or cette initiative a été compromise jeudi, dès le début des discussions, selon nos informations, par les Etats-Unis, dont la priorité est la mise en accusation de la Chine pour la propagation du Covid-19, ainsi que de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

A l'origine, Paris avait espéré organiser le sommet au format P5 sans passer forcément par le vote d'une résolution. Mais la pression était forte, notamment parmi les membres non permanents du Conseil de sécurité. Après plusieurs semaines de tractations, un projet commun entre la France et la Tunisie a été déposé mercredi et transmis aux 15 membres du Conseil, dont l'AfP a révélé la teneur. Le texte s'inscrit dans la continuité de l'appel à un cessez-le-feu général dans le monde, lancé le 23 mars par Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU.

### Demande inacceptable

Il prévoit une cessation des hostilités pour une durée de trente jours, afin de permettre de venir en aide aux populations en détresse humanitaire. Cette trêve ne concernerait pas la lutte contre le terrorisme djihadiste. Mais les Etats-Unis ont voulu détourner cette initiative de sa finalité, dans un paragraphe relatif à l'OMS. Donald Trump, qui a annoncé le 14 avril la fin du financement américain de l'OMS, l'accuse de mauvaise gestion de l'épidémie, sous l'influence des autorités chinoises.

Washington a voulu une nouvelle fois que la responsabilité de Pékin soit pointée dans le texte franco-tunisien en discussion. Une demande inacceptable. La logique unilatérale américaine a de nombreux précédents depuis trois ans. Lors d'une visioconférence des ministres des affaires étrangères du G7, le 25 mars, le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, avait déjà empêché l'adoption d'une déclaration commune. Il avait alors réclamé que la Chine soit nommément

**LES ÉTATS-UNIS NE SE SENTENT PAS COMPTABLES DE SAUVEGARDER DES PRATIQUES DIPLOMATIQUES JUGÉES RÉVOLUES**

citée comme responsable du « virus de Wuhan ».

Dans un contexte d'extrême tension sino-américaine, une résolution au Conseil de sécurité aurait une vertu avant tout symbolique. Les acteurs locaux, dans les conflits, s'inscrivent dans d'autres logiques que celle de textes non contraignants votés à New York, comme le montre l'intensité des combats en Libye entre les forces de Tripoli, soutenues par la Turquie, et celles du maréchal Haftar. Mais un tel signe de bonne volonté multilatérale ne serait pas négligeable, par ces temps d'épidémie qui exacerbent les réflexes de repli et l'agressivité diplomatique. Il apparaît clairement que les Etats-Unis ne sont pas intéressés par l'idée de cultiver la coopération internationale et ne se sentent pas comptables, sous la présidence Trump, de la sauvegarde de pratiques diplomatiques jugées révolues.

### Le projet n'est pas abandonné

De leur côté, la Russie et la Chine ne montraient guère d'enthousiasme, ces derniers temps, à l'idée d'un sommet P5, promu inlassablement par Emmanuel Macron. Mais Paris voulait croire, après de nombreux contacts avec Vladimir Poutine et Xi Jinping, que Moscou et Pékin s'y ralliaient. Ces capitales sont surtout intéressées par une levée des sanctions – essentiellement américaines – qui frappent des pays comme l'Iran ou le Venezuela, là encore au nom des circonstances spéciales créées par la pandémie. La dernière incertitude diplomatique concernait la santé du premier ministre britannique, Boris Johnson, en convalescence. Le président français s'est aussi entretenu avec lui et a échangé des messages.

L'Elysée dit ne pas avoir abandonné le projet d'un sommet P5, malgré les obstacles rencontrés. « Ce n'est pas parce qu'il y a eu ces échanges au Conseil de sécurité, dans le cadre d'une résolution qui suppose toujours un certain nombre de postures, que cela a une incidence sur la date du P5, explique un conseiller. Un sommet du P5 sur la paix et la sécurité n'a jamais eu lieu, c'est normal qu'il y ait différentes sensibilités et des négociations, sans couper de date. » On met aussi en avant, dans l'entourage de M. Macron, les rendez-vous déjà suscités ces dernières semaines, qui n'allaient pas de soi: la réunion entre dirigeants du G7, le 16 mars, puis celle entre les pays du G20 le 26 mars. Mais entre grandes puissances, la place pour le consensus et le compromis se réduit. La lutte pour les intérêts particuliers s'intensifie. ■

PIOTR SMOLAR

# Une enfant française malade rapatriée seule d'un camp syrien

La fillette, emmenée dans le « califat » de l'EI en 2014, doit être soignée en France en raison de graves malformations cardiaques

Atteinte d'une double malformation cardiaque congénitale, Taymia, une enfant française de 7 ans qui vivait dans le camp de réfugiés d'Al-Hol, dans le Nord-Est syrien, a été envoyée en France dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 avril. Alors que la santé de la fillette s'est dégradée ces deux dernières semaines, sa mère a accepté de s'en séparer pour qu'elle puisse être rapatriée d'urgence. Les autorités françaises n'ont pas autorisé la mère et ses trois autres enfants à l'accompagner. Taymia a été hospitalisée dans un service spécialisé à son arrivée en France, explique l'avocat Ludovic Rivière, qui réclame le rapatriement de toute la famille.

Née à Toulouse, Taymia avait été emmenée en Syrie en 2014, à l'âge d'un an et demi, avec sa jumelle et un petit frère, par leur mère, partie rejoindre son mari, un djihadiste français, au sein du « califat » auto-proclamé de l'organisation Etat islamique (EI). Déjà opérée à deux reprises en France à cœur ouvert, l'enfant n'a jamais pu bénéficier de soins appropriés en Syrie. Depuis février 2019 et la chute de l'EI, elle vivait dans des conditions précaires, dans une tente du camp d'Al-Hol, parmi les familles de djihadistes étrangers.

Il y a deux semaines, elle a été diagnostiquée d'une sévère hypoxémie, une diminution du taux d'oxygène dans le sang, par le Croissant-Rouge syrien. « Elle est cyanosée et fait des malaises à répétition. Elle risque de faire un arrêt cardiaque ou un accident cardiovasculaire », précise M<sup>e</sup> Rivière. Ni le Croissant-Rouge syrien ni l'hô-

**Paris applique une politique de rapatriement des enfants au cas par cas. Dix-sept sont rentrés; 300 sont toujours dans les camps d'Al-Hol et de Roj**

pital national de Hassaké, la ville la plus proche du camp, ne disposent d'équipements et de personnel en chirurgie cardiaque et en réanimation permettant la prise en charge de l'enfant.

M<sup>e</sup> Rivière, qui réclame le rapatriement de la famille depuis avril 2019, a de nouveau interpellé les autorités françaises face à l'urgence de la situation. Paris applique une politique de rapatriement au cas par cas des enfants, qui a conduit au retour de 17 d'entre eux auparavant, des mineurs isolés et orphelins pour majorité. Quelque 300 enfants et une centaine de Françaises sont toujours dans les camps d'Al-Hol et de Roj.

La fillette était dans « une situation de vulnérabilité particulière », commente le Quai d'Orsay, qui salue l'aide de l'administration autonome du Nord-Est syrien, du gouvernement régional du Kurdistan et des autorités irakiennes. Selon une source diplomatique, l'enfant a été emmenée jusqu'en Irak par les Forces démocratiques syriennes – une coalition dominée par les combattants kurdes –, puis

prise en charge jusqu'à Erbil, au Kurdistan irakien, par les autorités irakiennes, d'où elle a rejoint la France en avion médicalisé.

« C'est une très bonne nouvelle que cette enfant soit sauvée, mais les autres n'ont-ils pas le droit de l'être? On a la capacité de le faire pour elle, donc pourquoi pas pour eux? C'est une sorte de tri sélectif, c'est terrible », interpelle Véronique Roy, membre du collectif des Familles unies, qui regroupe des proches d'enfants de djihadistes français détenus dans les camps syriens. Ces familles soulignent l'urgence de la situation face à la détérioration des conditions de vie dans les camps et aux difficultés accrues d'accès au terrain pour les humanitaires en pleine pandémie de Covid-19.

### « Extrême pauvreté »

Le 22 avril, Médecins sans frontières (MSF) a appelé les autorités kurdes du Nord-Est syrien et kurdes irakiennes à faciliter l'accès des personnels et des équipements humanitaires à la région. Après la fermeture du poste-frontière d'Al-Yaroubiyah, en Irak, par où transitait l'aide des agences de l'ONU, début 2020, celui de Fish-Khabour a été fermé en mars, achevant d'enclaver le Nord-Est syrien. « Un système de santé affaibli, des retards dans les tests et la fermeture des frontières font qu'il est presque impossible de répondre adéquatement à une épidémie de Covid-19 dans la région », alerte MSF. L'ONG prévoit la mise en place d'une zone d'isolement de 48 lits dans l'hôpital de Hassaké.

Un premier décès dû au Covid-19 a été rapporté, le 17 avril, dans le

nord-est de la Syrie. Des rumeurs circulent sur des contaminations dans les camps de réfugiés, sans qu'aucune n'ait été confirmée en l'absence de tests. Le laboratoire de dépistage se trouve à Damas et l'Organisation mondiale de la santé, chargée de mener les tests dans les camps, voit son action liée au bon vouloir du régime syrien, déplore un humanitaire. « Les familles ont eu des informations sur la présence d'un cas au moins à Al-Hol et d'un cas à Roj, précise Véronique Roy. Elles ont très peur car les enfants vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et d'hygiène relative, avec un manque d'eau criant. Ils sont dénutris et souffrent de carences extrêmes. Et on n'ose même pas imaginer ce qui se passe dans les prisons [une soixantaine de Français y sont détenus]; les familles sont sans nouvelles depuis des mois. »

« Les mesures de distanciation physique sont impossibles à appliquer dans les camps. Dans un camp fermé, s'il y a un seul cas de rougeole, on considère cela comme une épidémie tant le risque de transmission est énorme », abonde un humanitaire. Plus de 65 000 personnes s'étaient installés dans le camp d'Al-Hol. En 2019, 517 personnes, dont 371 enfants, y sont mortes, avait indiqué à l'AfP une responsable du Croissant-Rouge kurde dans le camp. « Les choses ont réellement empiré depuis le début de l'année, ajoute l'humanitaire. La distribution de médicaments est aléatoire, il n'y a plus de services de santé et très peu de gens qui peuvent en sortir pour être envoyés dans les hôpitaux. » ■

HÉLÈNE SALLON

## Etats-Unis : les Navajo appellent à l'aide

Le virus s'est implanté dans le territoire de cette tribu indienne, débordée par la pandémie

SAN FRANCISCO - correspondante

C'est l'un des endroits les plus isolés des Etats-Unis. Une vaste étendue aride, grande comme l'Irlande, à cheval sur trois Etats de l'Ouest américain: Utah, Nevada, Arizona. Malgré l'éloignement, la tribu navajo a été frappée de plein fouet par le coronavirus. Mi-avril, son président, Jonathan Nez, lui-même en quarantaine dans sa résidence de Window Rock (Arizona) après s'être trouvé en présence d'une personne contaminée, a appelé à la rescousse toutes les bonnes volontés.

Appel entendu. Mercredi 22 avril, sept médecins et quatorze infirmières de l'hôpital universitaire de San Francisco ont quitté la Californie pour aller aider leurs collègues navajo, débordés par une épidémie qui a touché 1360 personnes sur un territoire de 156 000 habitants. C'est le troisième taux de contamination le plus élevé des Etats-Unis, derrière New York et le New Jersey. Sur la seule réserve navajo, quarante-neuf personnes sont mortes depuis début mars, soit plus que dans treize Etats du pays. San Francisco, ville quatre fois plus peuplée, a enregistré moitié moins de morts que la nation indienne des hauts plateaux du fleuve Colorado.

Le premier cas a été signalé le 17 mars. Trois jours plus tard, le président de la tribu a imposé un confinement général: il y avait alors quatorze cas confirmés. La contamination aurait démarré

après un rassemblement à l'église évangélique de Chilchinbito, près de Kayenta (Arizona), le 7 mars, en présence de pasteurs venus de toutes les régions de la réserve. Selon le *Navajo Times*, l'un d'eux toussait en prononçant le sermon. Quelques jours plus tard, plusieurs participants ont été atteints de fièvre et de maux de gorge, mais leurs proches, qui ignoraient tout de l'épidémie, sont restés à leurs côtés, au risque de propager eux-mêmes le virus. Les malades sont soignés dans l'un des quatre hôpitaux de l'Indian Health Service (IHS), le service fédéral chargé de la santé des tribus, en vertu des traités conclus au XIX<sup>e</sup> siècle entre Washington et les nations indiennes.

### Pas d'eau courante

L'épidémie a mis en lumière les problèmes chroniques de la réserve navajo, la plus étendue du pays, et l'une des plus sous-équipées, du fait de l'habitat dispersé. Un tiers des foyers n'a pas l'eau courante, un facteur aggravant alors que la lutte contre l'épidémie exige de se laver régulièrement les mains; 15 000 habitants n'ont pas l'électricité. La pénurie de logements et le mode de vie traditionnel, qui voit plusieurs générations sur la même terre, empêchent aussi la distanciation physique.

Les Navajo – et les Amérindiens en général – sont par ailleurs plus sujets aux comorbidités qui aggravent le Covid-19: obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète (trois fois plus élevé que chez les Blancs

non hispaniques). En 2009, l'épidémie de grippe A (H1N1) avait déjà frappé sévèrement les tribus: selon une étude du National Institutes of Health, l'organe de recherche fédéral, portant sur douze tribus, le taux de mortalité avait été quatre fois plus important chez les Indiens que dans les autres groupes de population.

Fin mars, la gouverneure démocrate du Nouveau-Mexique, Michelle Lujan Grisham, a alerté la Maison Blanche. Les nations indiennes pourraient être « anéanties », s'est-elle émue lors d'une conversation téléphonique avec le président Trump. Le Covid-19 menace particulièrement les personnes âgées, dépositaires de la culture, de la mémoire et du langage des tribus. Les jeunes, eux, sont confrontés à la difficulté à se connecter: 60 % des foyers navajo n'ont pas accès à Internet. Pour faire leurs devoirs à distance, ils doivent être conduits par un parent jusqu'à un parking de lycée. L'Utah a procuré 200 hotspots Wi-Fi, acheminés par bus scolaires, mais ils ne couvrent que la partie de la réserve située dans cet Etat.

Outre la crise sanitaire, les tribus indiennes sont confrontées à un effondrement de leurs ressources, du fait de la fermeture des casinos. Selon une estimation du Harvard Project on American Indian Economic Development, elles auraient besoin de quelque 50 milliards de dollars (46 milliards d'euros) pour financer correctement la lutte contre l'épidémie. Le plan de relance voté, le

27 mars, par le Congrès (le Cares Act) leur a attribué 8 milliards, plus 1 milliard pour l'IHS. Les fonds sont censés être répartis avant le 26 avril par le secrétaire au Trésor, entre les 574 tribus reconnues par le gouvernement fédéral.

Le mécanisme a semé la zizanie dans le monde indien. Outre les tribus, le Congrès a en effet retenu des entités commerciales parmi les bénéficiaires: les Alaska Native Corporations, ou compagnies privées à but lucratif représentant les deux cents tribus d'Alaska. Cette disposition a été défendue par la sénatrice républicaine du territoire du Grand Nord, Lisa Murkowski, dont Donald Trump courtise le vote à l'occasion. Et par la secrétaire aux affaires indiennes, Tara Sweeney, qui a elle-même été à la tête de l'une de ces sociétés. Le chef démocrate au Sénat, Chuck Schumer, s'est interposé. « On ne peut pas faire passer ces corporations devant les gouvernements des tribus », a-t-il protesté.

Le 21 avril, les Navajo se sont joints à dix autres tribus pour déposer une plainte contre le gouvernement fédéral. Ils entendent bloquer la distribution de l'aide d'urgence à ces corporations d'Alaska, « possédées par des actionnaires privés, dont certains ne sont même pas indiens », a déploré M. Nez. « Leur allouer des fonds va avoir un impact sévère sur la capacité de la nation navajo à lutter contre le Covid-19 », a-t-il ajouté. L'Alaska a enregistré 337 cas de contamination et neuf morts du Covid-19. ■

CORINE LESNES



# L'Elysée précise les contours du 11 mai

Le déconfinement pourra être adapté aux réalités locales et le retour à l'école ne sera pas obligatoire

**L**e brouillard du déconfinement s'est quelque peu désépaissi. Constatant que des flous, des incompréhensions voire des divergences s'installaient quant à la perspective du plan que doit présenter le gouvernement en vue du 11 mai, l'Elysée a décidé d'apporter, jeudi 23 avril, quelques clarifications, de fond comme de méthode.

Sur le calendrier, d'abord. Conformément à ce qu'Emmanuel Macron souhaitait, Jean Castex, le « M. Déconfinement » de l'exécutif, devrait présenter l'architecture générale de ses préconisations « en début de semaine prochaine », a annoncé l'Elysée à la suite d'une rencontre en visioconférence avec une vingtaine de maires, dont les dirigeants des associations d'élus du bloc communal. S'engagera alors une phase de concertation, qui doit aboutir à la présentation, au début du mois de mai, d'un plan détaillé par le premier ministre, Edouard Philippe. De quoi laisser un peu de temps à ce dernier, qui se montrait évasif sur la date de rendu exacte de ce plan.

Sur le fond, le chef de l'Etat a indiqué les principes qui régiront le déconfinement. Le retour à l'école, a-t-il indiqué, se fera sur la base du volontariat, « sans obligation de retour à l'école ». Cette rentrée, affirme la présidence, sera « progressive, concertée avec les élus locaux et adaptée aux réalités locales ». Avec probablement une priorité aux plus jeunes et aux enfants les plus en difficulté. « Il faut être pragmatique, prendre en compte les inquiétudes des parents, on n'allait pas envoyer les gendarmes chercher les enfants ! », confie-t-on à Matignon. C'est aussi une réponse positive adressée aux propositions formulées par l'Association des maires de France (AMF) dans le document qu'elle avait adressé, mardi, à MM. Philippe et Castex.

Une clarification de la doctrine de l'exécutif, alors que le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait suscité l'ire de Matignon pour avoir évoqué, mardi, ce que devaient être selon lui les « grands principes » de cette rentrée : progressive et en fonction des degrés, alors qu'Edouard Philippe tient à une approche locale. La position élyséenne permet de trouver un point d'atterrissage. « Il faut un cadre général et de l'intelligence locale », résume un dirigeant de la majorité.

M. Macron a également fait savoir que le port du masque sera « probablement » obligatoire dans les transports en commun, confirmant en cela les propos tenus par son premier ministre, le 19 avril. Dans les grandes villes, l'affluence dans les bus et les métros rend en effet très difficile le respect des distances sociales et l'application des gestes

barrières. Le gouvernement français devrait procéder à de premières distributions de masques grand public à partir du 4 mai. « Plusieurs modes de distribution ont été identifiés pour permettre à un maximum de Français d'y avoir accès. Le champ des possibles est très large et nous regardons toutes les hypothèses : pharmaciens, mairies, grande distribution, buralistes, plate-forme Afnor, e-commerce, etc. », explique ainsi la secrétaire d'Etat à l'économie, Agnès Pannier-Runacher, dans un entretien aux Echos, vendredi.

Pour autant, l'exécutif reste « dans le registre de la recommandation à ce stade » en ce qui concerne la généralisation de l'usage du masque. « Il n'y a pas de changement de doctrine, assure l'Elysée. Les masques chirurgicaux et FFP2 sont toujours destinés en priorité aux soignants. »

## « DOCTRINE NATIONALE »

Alors qu'un certain nombre de présidents de conseil régional réclamaient un déconfinement différencié par région, afin de « favoriser la reprise de l'activité », le chef de l'Etat a sans ambiguïté écarté cette hypothèse, qui figurait jusqu'à mercredi sur le bureau de M. Castex. Les règles nationales du déconfinement pourront être adaptées aux réalités locales, mais cette « territorialisation » se fera au niveau des maires et des préfets. Les régions « ne correspondent pas aux réalités des territoires », justifie-t-on à l'Elysée. « Il y aura une doctrine nationale, car la France n'est pas un pays fédéral comme l'Allemagne, explique un proche d'Edouard Philippe. Avec des adaptations au niveau local plus que régional, parce que la réalité de l'épidémie est infrarégionale. »

Une façon de remettre de l'ordre face aux multiples déclarations des présidents de région, membres très actifs de l'opposition. « Il ne faudrait pas quelques-uns forcent le trait de la province contre Paris et in fine lâchent les précautions et provoquent un rebond du virus, ou à l'inverse surinterprètent ces précautions et empêchent le redémarrage économique et social », justifie un macroniste.

L'exécutif se veut encore plus explicite sur ce sujet. « Le gouvernement va définir les contraintes qui devront être respectées et, sur la base de ces contraintes, les élus locaux, en concertation avec les préfets, adapteront les dispositions de mise en œuvre. Il n'a jamais été prévu des limites de passage d'une région à l'autre », confirme l'Elysée. « La règle doit être la même partout et compréhensible par tous, abonde Matignon. C'est-à-dire un cahier des charges national et une déclinaison locale. »

Confronté à une multitude d'initiatives de commandes de masques de la part des collectivités territoriales, le président de la Ré-



**« LA RÈGLE DOIT ÊTRE LA MÊME PARTOUT ET COMPRÉHENSIBLE PAR TOUS, INDIQUE MATIGNON. C'EST-À-DIRE UN CAHIER DES CHARGES NATIONAL ET UNE DÉCLINAISON LOCALE »**

publique les a assurées de son « encouragement ». Il a insisté sur le « rôle logistique » des mairies pour leur distribution ; elles pourront s'appuyer sur d'autres relais comme La Poste ou les commerces de proximité.

## « PAS DE FRONTIÈRES ENTRE RÉGIONS »

Il a également promis que l'Etat apporterait une aide financière aux collectivités qui achètent des masques, ainsi que pour toutes celles qui jouent un rôle crucial pour l'aide sociale dans les quartiers populaires. « L'Etat sera au rendez-vous », a-t-il affirmé, sans apporter plus de précisions. Dès lundi, les représentants des collectivités territoriales doivent engager avec Bercy une discussion

au sujet de l'impact de la crise sur les finances des collectivités.

Dans l'ensemble, les visioconférences qui se sont tenues jeudi entre le président de la République et les maires, dans la matinée, puis entre le premier ministre et les présidents de région, dans l'après-midi, ont fait converger les analyses sur le déconfinement, dont tout le monde s'accorde à considérer qu'il sera extrêmement complexe à mettre en œuvre.

« Un déconfinement progressif avec des adaptations territoriales, oui, c'est la bonne voie », approuve Hervé Morin, président de la région Normandie, qui, dans un entretien au Parisien du mercredi 22 avril préconisait

## Le Parlement adopte un nouveau plan à 110 milliards d'euros

Jeudi, les députés et sénateurs ont voté le deuxième projet de loi de finances rectificative, alors qu'un troisième est déjà envisagé

**C'**est la traduction politique et technique d'une situation inédite. Jeudi 23 avril, le Parlement a définitivement adopté le deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR) présenté par l'exécutif en un mois. Le texte a plus que doublé l'enveloppe du plan de soutien à l'économie, à 110 milliards d'euros – dont plus de 40 milliards de dépenses publiques, le reste consistant en des reports de charges et garanties de prêts. Le premier budget rectificatif, voté le 20 mars, tablait sur un confinement limité à six semaines (au lieu de huit) et 45 milliards d'euros d'aide d'urgence pour les entreprises.

Logiquement, ce deuxième budget de crise dégrade nettement le bulletin de santé économique de la France. Alors que le PIB devrait reculer de 8 % en 2020, du jamais-vu depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le déficit

public devrait plonger à 9,1 %, et la dette publique atteindre 115 % du PIB. A titre de comparaison, en 2009, après la crise financière, le PIB s'était replié de 2,9 %, et le déficit s'était établi à 7,2 %.

Des chiffres encore « provisoires », comme le répète le ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Autant dire que les crédits votés jeudi par le Parlement sont vraisemblablement déjà en partie obsolescentes. Dans le détail, le PLFR porte notamment à 25,8 milliards d'euros la prise en charge du chômage partiel et hisse à 7 milliards d'euros le fonds de solidarité en faveur des très petites entreprises et des indépendants. Il prévoit 20 milliards d'euros pour recapitaliser des entreprises stratégiques en difficulté, comme Air France, et intègre une aide aux ménages des plus modestes (allocataires des minima sociaux) de 150 euros, plus 100 euros par enfant, ainsi

qu'une prime jusqu'à 1 000 euros pour les fonctionnaires qui font face à un surcroît d'activité.

## Vigilance de Bercy

« Ce deuxième PLFR a largement amélioré les dispositifs de soutien à la trésorerie des entreprises et à l'emploi, tout en ajoutant une dimension citoyenne », se réjouit Laurent Saint-Martin, le rapporteur LRM du budget. « Il est dans la continuité du premier budget d'urgence, avec la prise en compte cette fois-ci de l'urgence sociale », apprécie Emilie Cariou. La députée LRM de la Meuse juge toutefois « regrettable » le rejet des « amendements adoptés au Sénat reprenant [ses] propositions sur la contribution des sociétés d'assurances à la solidarité nationale ». Il s'agissait de taxer davantage le secteur, qui ne couvre pas contre le risque de pandémie, pour abonder le fonds de solidarité.

« Par ailleurs, la mesure [adoptée au Sénat] interdisant les aides aux entreprises disposant de filiales dans les paradis fiscaux a fait l'objet d'un rejet à ce stade, malgré l'engagement annoncé par le ministre des finances », déplore M<sup>me</sup> Cariou. Jeudi matin, Bruno Le Maire avait affirmé sur Franceinfo que la France n'accorderait pas d'aides publiques aux entreprises implantées, ou ayant des filiales, dans les paradis fiscaux. Mais « il n'y a pas besoin de le préciser dans la loi », fait valoir son entourage, qui assure que la vigilance de Bercy est suffisante.

A l'Assemblée, les arbitrages entre relance économique et écologique ont aussi fait des vagues. ONG et membres de l'opposition se sont émus que le fonds de 20 milliards de soutien aux grandes entreprises ne soit pas conditionné à des « plans précis » en termes d'engagement environnemental,

comme le préconisait le rapport du Haut Conseil pour le climat publié le 21 avril. Seule a été votée l'obligation d'un rapport a posteriori du gouvernement, lui-même ensuite soumis au Haut Conseil. « On va produire un rapport... sur un rapport. Il fallait l'inventer ! », raille Matthieu Orphelin, député (ex-LRM) du Maine-et-Loire.

Les députés ont repris plusieurs mesures du Sénat. Les heures supplémentaires pendant l'état d'urgence sanitaire seront ainsi défiscalisées et exonérées de cotisations sociales jusqu'à 7 500 euros par an, au lieu de 5 000 euros. Pour les sommes versées aux associations de soutien aux plus démunis (banques alimentaires, etc.) le plafond de déduction à l'impôt sur le revenu est quasiment doublé, à 1 000 euros. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est étendu aux tenues de protection, et pas seulement aux masques et gel hydroalcoolique.

Alors que le débat monte sur la nécessité d'adapter la fiscalité à la crise actuelle, M. Saint-Martin estime qu'il est encore « trop tôt pour parler de fiscalité à ce stade. C'est un sujet de relance, voire de projet de loi de finances, à l'automne ». Pour autant, alors que les ministres de Bercy répètent qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts après la crise, lui « n'exclut rien » : « On ne va pas augmenter les prélèvements obligatoires de manière globale pour relancer le pays. Mais je n'exclus pas des dispositifs de redistribution et de justice fiscale. »

A plus court terme, les détails budgétaires du plan de relance seront scrutés de près. « Il y aura un autre budget rectificatif, mais il est trop tôt pour dire quand, ou ce qu'il contiendra », précise une source gouvernementale. « On parle de la mi-mai », croit savoir un député. ■

AUDREY TONNELIER



# Angoisse et crispation des maires au sujet de la réouverture des écoles

Les édiles s'alarment d'un retour en classe en l'absence d'un protocole sanitaire

Emmanuel Macron, lors d'un déplacement à Cléder (Finistère), le 22 avril. STÉPHANE MAHE/REUTERS



La tension est vive dans les mairies, à quinze jours de la réouverture des écoles pour les élèves de grande section, de CP et de CM2 – mais aussi de CE1 de l'éducation prioritaire et des écoles rurales dont les classes ont déjà un effectif de quinze enfants. Sans doctrine sanitaire établie à ce jour par le ministère de la santé, les édiles sont livrés à eux-mêmes pour organiser une rentrée aussi inédite qu'incertaine. Première à s'inquiéter ouvertement, la maire socialiste (PS) de Lille, Martine Aubry, a déclaré qu'elle ne serait en mesure d'accueillir que la première cohorte d'élèves et non l'ensemble des classes qui doivent faire leur rentrée en demi-groupes la semaine du 25 mai, faute de places suffisantes dans les locaux scolaires.

A Montpellier, Philippe Saurel (divers gauche) va plus loin en renonçant totalement à rouvrir les écoles. La rentrée ne se fera qu'en septembre, à l'instar des universités, mais aussi des écoles en Italie ou au Portugal, argumente le maire, diplômé de bactériologie et de virologie. La « balance risques-avantages » est à ses yeux défavorable dans la perspective d'un retour pour huit semaines de classe, en réalité simplement quatre par élève compte tenu des demi-groupes. « Tout un petit monde de parents, d'enfants, de personnels municipaux, d'animateurs, va graviter autour de l'école, et ce contexte sera facilitateur pour propager l'épidémie, précise M. Saurel. On pourrait rouvrir si on était capable de circonscrire la progression [du Covid-19], c'est-à-dire d'appliquer des tests massivement, de détecter les malades et de les mettre en quarantaine, de porter des masques de façon systématique et d'avancer sur les tests... »

L'heure est plutôt à la course aux masques, que les municipalités se sont empressées de commander par milliers, sans forcément être sûres de la qualité des protections livrées, tant prospèrent « les filières bidon », rapportent plusieurs élus. « Ce qui nous sidère, c'est qu'on nous annonce une ouverture sans aucune idée sur les obligations que cela implique, s'insurge Chantal Brault, première adjointe au maire de Sceaux

(Hauts-de-Seine) et référente éducation à l'Association des maires d'Ile-de-France. Le gel hydroalcoolique et les masques, nous parvenons à en avoir, mais pour les tests, on ne maîtrise rien. Et sans tests, on ne pourra pas rouvrir les écoles. » Dans les Yvelines, Philippe Brillault, maire (Les Républicains, LR) du Chesnay-Rocquencourt, compte sur l'hôpital et sur un laboratoire privé pour pratiquer des tests sur les enseignants. « La première étape est évidemment de s'assurer que des gens indemnes entrent dans les écoles », dit-il.

« On est l'arme au pied, et on veut savoir si les décisions seront prises en coordination avec nous », résume François Rebsamen, maire (PS) de Dijon, alors qu'une réunion en visioconférence a été tardivement programmée entre le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et les associations d'élus, lundi 27 avril. « Le ministre joue avec nos nerfs », déclare quant à lui Christophe Bouillon, député (PS) de Seine-Maritime et président de l'Association des petites villes de France. Il laisse penser que beaucoup de choses relèveront des maires, particulièrement sur la question des masques et sur celle de la décision d'ouverture des écoles. Or, les mairies sont juste le clos et couvert [en tant que responsables du bâti, de l'équipement et de la restauration scolaire], mais, pour ce qui est des enseignants et de la pédagogie, ces domaines sont du ressort de l'éducation nationale. »

Dans l'entourage du ministre, on tente de tempérer l'agitation des édiles en expliquant que l'amplitude

d'ouverture des écoles sera plus limitée qu'annoncé si la doctrine sanitaire, qui doit encore être précisée, requiert des conditions trop strictes. « Et il ne sera jamais obligatoire d'envoyer son enfant à l'école en cette période », rappelle un proche de M. Blanquer, pour qui le ministre n'avait d'autre choix que de « poser les jalons de la reprise » le plus tôt possible. « C'est normal que le ministère se projette quitte à devoir freiner ensuite. Ce n'est pas la veille au soir qu'on peut remettre en route un établissement scolaire en termes de flux et de personnels », relativise cette source.

## « C'est le système D »

Au huitième étage de la mairie de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), des bénévoles et des agents municipaux s'affairent sur leurs machines à coudre pour produire le plus grand nombre de masques en prévision du 11 mai. « C'est le système D, on ne sait pas ce que cela peut donner, et tout cela n'est pas sérieux comme mode de gestion », regrette l'adjoint à l'éducation, Richard Merra. C'est une « sensation persistante de flottement », se désole, à Brest, l'adjointe chargée de l'éducation, Emilie Kuchel. Les questionnements sont innombrables depuis le port d'un masque à la prise de température, en passant par les transports scolaires, la réouverture des cantines et le décompte des lavabos dans les soixante-neuf écoles de la ville. « Il va falloir mettre des points d'eau, style festival, à l'extérieur, car beaucoup d'écoles n'en ont pas suffisamment, dans la perspective

« MAINTENIR LA DÉSINFECTIION PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, COMME NOUS LE FAISONS POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SOIGNANTS, C'EST INFAISABLE »

JEAN-LUC MOUDENC  
maire (LR) de Toulouse

d'un lavage des mains sans doute toutes les deux heures », prévoit l'élue.

Epineux entre tous, le sujet de la désinfection régulière des locaux est sur toutes les lèvres. Combien de fois faudra-t-il laver les poignées de porte, les sanitaires, les lavabos, le matériel de travail, mais aussi les jeux, les tables, les chaises et les couverts de la cantine ? « Maintenir le protocole de désinfection à la javel plusieurs fois par jour comme nous le faisons pour l'accueil des enfants de soignants depuis le début de la crise, c'est infaisable, prévient Jean-Luc Moudenc, maire (LR) de Toulouse. Ce même niveau d'exigence sera physiquement impossible en temps et en personnels à compter du 11 mai. »

La question de la désinfection est tout aussi aiguë pour les transports scolaires, ajoute M. Bouillon : « On ne pourra pas mettre tous les élèves dans les bus, il faudra prévoir plusieurs rotations ce qui génère des problèmes d'horaires, et aussi financiers, car il est très rare que les communes soient propriétaires de leurs bus. »

En première ligne parmi les personnels municipaux, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), chargés de l'aide pédagogique, mais aussi de l'aide à l'hygiène des enfants, des locaux et du matériel, redoutent l'échec à venir. « Les enfants de maternelle ne sont pas autonomes, constate ainsi Isabelle Dubois, fondatrice d'un collectif national. Et quand ils toussent, ce n'est évidemment pas dans leur coude. » ■

SOAZIG LE NÉVÉ

pourant « un déconfinement régionalisé ». « Personne n'a jamais évoqué cette idée, il s'agit d'adapter », estime l'ancien président de Régions de France.

« Il n'y a pas d'opposition entre ce que disent les uns et les autres, renchérit Matignon. Nos citoyens sont en attente de règles claires et d'égalité. L'approche territoriale, c'est une réalité. Il faut juste savoir ce que l'on met derrière les mots. » « Tout le monde est bien conscient qu'on avance sur un chemin très étroit entre la sécurité sanitaire et la survie économique, constate un responsable de Régions de France. Ce que le président de la République a voulu dire, c'est qu'il n'est pas question d'établir des frontières entre les régions. Nous sommes parfaitement en ligne avec ça. » Le président de l'association, Renaud Muselier, aussi à la tête de la région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur), affirme qu'ils sont « sur une position partagée avec le gouvernement ».

## « DE BONNES CONVERGENCES »

« Ils ont compris que le déconfinement allait être très compliqué, en retient l'édile de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, présent à la réunion des maires avec le président de la République. Il y a de bonnes convergences. Maintenant, les dix jours à venir vont être d'une importance capitale. Le discours gouvernemental est clair mais je m'attends quand même à ce qu'il y ait des rigidités du côté de l'administration. »

L'agenda politique des prochains jours va être particulièrement dense. Le premier ministre, Edouard Philippe, devait échanger, vendredi matin, avec les présidents de département, probablement les collectivités les plus vulnérables à la crise financière. La ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, rencontrera de nouveau l'ensemble des associations d'élus lundi avant que Jean Castex délivre ses premières préconisations mardi.

Le chef de l'Etat a assuré aux maires avec lesquels il s'est entretenu jeudi qu'il les recevrait de nouveau une semaine après le 11 mai, date prévue pour un déconfinement national mais modulable. « Là où l'épidémie est faible, on va quand même pas attendre le 14 juillet », s'exclame Hervé Morin. ■

OLIVIER FAYE  
CÉDRIC PIETRALUNGA  
ET PATRICK ROGER

## Les propositions du Sénat pour le retour en classe

Dans un rapport publié jeudi 23 avril, le groupe de travail « enseignement scolaire » du Sénat estime qu'« il est urgent de définir clairement qui entre l'Etat, les collectivités locales voire les parents d'élèves achète quoi (masques, gel hydroalcoolique) et pour qui (personnel de l'éducation nationale, agents des collectivités locales ou intervenants du temps périscolaire, élèves) ». Parmi onze propositions, il invite le CNED à assurer le suivi pédagogique des groupes d'élèves à distance, grâce aux professeurs ne pouvant retourner en cours, « afin d'éviter une double charge de travail pour [ceux] qui auront repris l'instruction en présentiel ». Il préconise une prérentrée d'au moins deux jours pour les enseignants et personnels, et la réalisation d'une cartographie du taux de décrochage en vue d'une adaptation pédagogique en septembre.

# « On ne sait pas trop dans quel état les élèves reviendront »

Les enseignants s'inquiètent du creusement des inégalités durant la période de confinement

## TÉMOIGNAGES

Quelques jours avant les vacances de printemps, Chloé, une enseignante parisienne qui a souhaité garder l'anonymat, a proposé à ses élèves de moyenne section un « défi du jour », comme elle le fait chaque matin depuis le début du confinement. Ils devaient construire une tour avec des objets de leur choix et envoyer une photo. Ils ont tous utilisé divers jeux de construction, comme des Kapla et des Lego – sauf un, qui a construit sa tour avec des boîtes de conserve, trouvées dans les placards de la cuisine. « J'ai réalisé que cet enfant n'avait pas ce type de jeu chez lui, raconte Chloé. Et je me suis demandé s'il fallait partager la photo avec tout le monde. Les enfants sentent-ils que les conditions de confinement ne sont pas les mêmes partout ? Le verront-ils à leur retour en classe ? »

Pour les professeurs, le retour en classe le 11 mai pose des questions sanitaires, mais aussi pédagogiques et psychologiques. Nombre d'entre eux se demandent si leurs élèves seront prêts, après deux mois passés loin de l'école, à reprendre le cours des apprentissages et à respecter de nouveau les règles de la vie commune. Les enseignants sont particulièrement inquiets pour les élèves dont les conditions de confinement sont les plus dures. Dans certaines écoles, il faudra

faire le grand écart entre ceux qui ont passé deux mois à la campagne et ceux qui sont restés dans des appartements exigus. Dans la classe de Chloé, quatre élèves vivent dans un centre d'hébergement pour mères isolées, où elle les sait « confinés dans leur chambre, avec leur maman, et des grands frères et sœurs pas toujours tendres avec eux ». Elle prédit déjà de grosses différences dans la réadaptation à l'école.

A tous les niveaux de la scolarité, on évoque la nécessité d'aménager un « sas de décompression » avant d'envisager de reprendre les apprentissages, en particulier pour les plus grands, qui auront mieux conscience de ce qui s'est passé. « Les enfants petits ont une grande capacité à vivre dans le moment présent, rappelle un directeur d'école maternelle de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), qui souhaite rester anonyme. Certains auront vécu des confinements plus durs que d'autres, mais assez vite, à quelques exceptions près, ils passeront à autre chose. »

Au lycée, certains professeurs sont plus inquiets. « Mes élèves vivent mal le confinement, témoigne ainsi Pierre Mathieu, qui enseigne le français au lycée Angela-Davis de Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, un département particulièrement touché par l'épidémie de Covid-19. Ils sont angoissés et ils s'ennuient. On sait aussi que certains ont eu des deuils dans leur famille. On ne sait pas dans quel état ils revien-

dront. Il faudra du temps pour stabiliser les classes, et leur permettre de recréer un groupe. » Selon lui, cette réadaptation prendra « au moins une semaine » pour les élèves de 1<sup>re</sup> qui ont « la motivation de l'examen ». L'oral anticipé de français est la seule épreuve du bac à avoir été maintenue.

## « Une sorte de double peine »

Ont les conséquences psychologiques, le creusement des inégalités scolaires pendant le confinement inquiète. Dans les trois classes de 1<sup>re</sup> technologique de M. Mathieu, « un tiers des élèves ne sont pas joignables ou n'ont pas accès au numérique pour rendre des travaux régulièrement ». Dans la filière professionnelle, ce chiffre grimpe facilement à 50 %, selon des témoignages d'enseignants. Sur la classe des « moyenne section », Chloé est sans nouvelles de six élèves, sur vingt-quatre. Comme dans de nombreuses écoles, des documents imprimés ont été distribués. « C'étaient des coloriages qui permettent de tenir une semaine, pas deux mois. »

« On le voit déjà dans la qualité des devoirs rendus », dit Juliette, qui enseigne le français à des élèves de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans un collège d'Auray (Morbihan). « Certains ont perdu la main, ils oublient un peu de construire leurs phrases, de se relire, d'être rigoureux, rapporte l'enseignante. Il y aura des choses à remettre en place, sans même

parler des connaissances. » Pour Patrick Rayou, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII, le confinement prolonge et amplifie des questions qui se posaient déjà, notamment au moment des grandes vacances : les enfants les moins favorisés perdent du terrain sur ceux dont les parents savent « rendre pédagogiques » les activités familiales, qui deviennent des moyens détournés d'acquiescer de nouveaux apprentissages. « Ces familles sont aussi celles qui suivent moins bien l'école à distance, juge le spécialiste. Il y a une sorte de double peine. »

Le retour à l'école – même parcellaire et progressif – devra être adapté. Le ministre, Jean-Michel Blanquer, n'a-t-il pas lui-même assuré que les mois de mai et juin ne sauraient être des mois d'école « normaux » ? Pour les petits, il s'agira d'aménager le temps pour permettre aux enfants d'être dehors et de se dépenser.

Chez les plus grands, les enseignants disent avoir fait une croix sur les notions nouvelles et se verraient plutôt consolider les acquis, voire réviser en période de fin d'année, une fois que les élèves auront repris leurs marques. « Il n'est pas question de faire une interro le premier jour, insiste Juliette. Ni de les faire s'asseoir en leur disant : ouvrez vos manuels à telle page ! Ils auront besoin de parler. » ■

VIOLAINE MORIN



# A Paris, un déconfinement à hauts risques

La maire de la capitale, Anne Hidalgo, souhaite tester massivement, mais fait face à la pénurie de matériel

Retour à l'Hôtel de ville pour les élus de Paris. Ou du moins pour une quarantaine d'entre eux, afin de respecter les distances de sécurité entre chacun. Mardi 28 avril, ils retrouveront l'hémicycle pour un conseil municipal exceptionnel, consacré à l'épidémie de Covid-19. Après un hommage aux victimes, les élus, dont le mandat a été prolongé, débattront de la crise sanitaire. L'occasion, pour la maire Anne Hidalgo, de présenter la façon dont elle prépare la sortie du confinement... Et pour ses opposants de faire entendre leur voix.

Rachida Dati, la candidate Les Républicains (LR) à la Mairie, critique déjà vivement la gestion de la crise par l'édile socialiste. D'autres sont plus nuancés. «*Je n'ai rien à redire à ses décisions et ses annonces, mais nous serons très vigilants sur leur concrétisation*», commente ainsi Pierre-Yves Bournazel, un macroniste de droite. Un point d'accord entre élus de tout bord : sortir du confinement, dès le 11 mai, une capitale comme Paris s'annonce une opération à hauts risques.

**Le défi du 11 mai** La date fixée par Emmanuel Macron est-elle tenable ? Aujourd'hui, Paris et sa région sont encore en pleine vague épidémique. En Ile-de-France, 12 340 patients demeurent hospitalisés pour cause de Covid-19, dont plus de 2 000 en réanimation. La décrue, entamée il y a une dizaine de jours, reste lente.

Dans ces conditions, autoriser les 12 millions de Franciliens à sortir de chez eux dans moins de vingt jours suscite des interrogations. «*Comment croire un seul instant que Paris pourrait être prêt pour le déconfinement le 11 mai ?*», demande Danielle Simonnet, la candidate de La France insoumise (LFI) à la Mairie. *La pandémie risque de repartir de plus belle.* Le maire (LR) du 15<sup>e</sup> arrondissement, Philippe Goujon, ne cache pas davantage son inquiétude : «*Vu la vigueur de l'épidémie, l'extrême densité de la ville et l'ampleur des problèmes à résoudre, c'est à Paris que le déconfinement sera le plus compliqué. On peut y arriver avec beaucoup d'organisation et de volontarisme, mais c'est risqué.*»

Consciente de l'envie d'une partie des Parisiens d'en finir avec l'enfermement, Anne Hidalgo n'a pas demandé de report de la date lors de sa réunion avec Emmanuel Macron, jeudi 23 avril. Elle a cependant insisté sur la nécessité de disposer d'assez de tests et de masques. Selon l'Élysée, la levée des restrictions «*pourra être adaptée aux réalités de chaque territoire*». A Paris, «*ce sera forcément progressif*», dit-on à la Mairie.

**La pénurie de tests et de masques** C'est le premier problème. En matière de tests, «*la pénurie commence à être moins forte*», assure Anne Souyris, adjointe chargée de la santé. Le dépistage massif que souhaitait Anne Hidalgo pour éviter que des personnes contagieuses ne circulent bute néanmoins sur les difficultés d'approvisionnement. Pour l'heure, le dépistage reste donc réservé aux soignants, aux personnes présentant des symptômes, aux résidents des maisons de retraite et des foyers de migrants. La montée en puissance de ce dispositif semble incertaine. La carto-

graphie de l'épidémie à laquelle travaillent la municipalité et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris devrait permettre de tester en priorité certains quartiers.

Les soucis existent aussi en matière de masques. Dans l'absolu, il faudrait que tout le monde en porte dès à présent. «*Mais il est difficile d'obliger les gens à porter des équipements qui font l'objet d'une pénurie*», reconnaît Emmanuel Grégoire, le premier adjoint d'Anne Hidalgo. Faute de masques médicaux, la Ville de Paris a commandé 2,5 millions d'articles «*grand public*», en tissu et lavables, qu'elle entend distribuer gratuitement, sans doute dans les pharmacies. Les 500 000 premiers sont censés arriver ces prochains jours. Mais le reste sera-t-il au rendez-vous du déconfinement ? Et cela suffira-t-il si le port d'un masque devient obligatoire, au moins dans les transports ?

**L'isolement en hôtel débute à peine** Pour stopper les contaminations familiales, la municipalité parisienne propose désormais aux personnes contagieuses

**La Ville a commandé 2,5 millions de masques «grand public» lavables, qu'elle entend distribuer gratuitement**

qui ne peuvent s'isoler chez elles d'être hébergées à l'hôtel pendant deux ou trois semaines. Toutefois, ce projet pilote débute à peine, avec seulement 114 patients pris en charge à ce jour dans des hôtels d'Accor. Si l'expérience est concluante, «*tous les [établissements] volontaires auront vocation à participer au dispositif*», assure Emmanuel Grégoire.

**Une rentrée scolaire très floue** Emmanuel Macron a décidé de faire coïncider déconfinement et réouverture des écoles. Mais le 11 mai, lesquelles accueilleront quels élèves ? Comment seront-

elles adaptées aux nouvelles normes sanitaires ? Les cantines fonctionneront-elles ? «*Nous travaillons d'arrache-pied sur ces sujets, et nous nous préparons à sonder les parents*», assure la municipalité. Mais celle-ci est tributaire de décisions nationales qui n'ont pas encore été prises. Et la Ville va devoir composer avec l'absence d'une partie de ses agents. En réalité, «*Paris n'est absolument pas préparé*» à un retour à l'école, a déclaré Rachida Dati mercredi sur LCI.

Même flou concernant les crèches. «*Les nouvelles règles vont diviser par trois le nombre d'enfants que nous pourrions y accueillir*», indique Emmanuel Grégoire. Sur quels critères seront-ils choisis ? Pas de réponse à ce stade.

**Le «verrou» des transports** Pour les transports en commun, la réduction de l'offre va être encore plus drastique. Au maximum, 1 million de personnes pourront les utiliser en Ile-de-France, soit cinq fois moins qu'avant l'épidémie, selon Valérie Pécresse, la présidente de la région. La création de

pistes cyclables temporaires risque de ne pas suffire.

**Assurer l'hygiène en ville** C'est un des sujets sur lesquels la municipalité a le plus avancé. Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont commencé à être installés à l'entrée des bâtiments municipaux. La société JCDcaux devrait également en ajouter sur une partie du mobilier urbain, comme les arrêts de bus. La RATP fera sans doute de même dans le métro.

**La question de l'aide aux entreprises** Dernier sujet sensible, l'aide aux entreprises victimes du confinement. La droite s'étonne qu'Anne Hidalgo soit restée assez silencieuse sur la question. «*Je demande à la maire un geste fort, une exonération totale de toutes les taxes municipales sur l'année pour les commerçants et entrepreneurs touchés*», plaide Geoffroy Boulard, maire (LR) du 17<sup>e</sup> arrondissement. Il en va de la survie de notre économie. Pierre-Yves Bournazel réclame aussi une exonération pour le secteur culturel. ■

DENIS COSNARD

## Des aménagements cyclables provisoires pour désengorger les transports

**À CHAQUE JOUR SON ANNONCE.** Mardi 21 avril, Christian Favier, le président communiste du conseil départemental du Val-de-Marne, «*s'engage à créer des pistes cyclables pour répondre à l'urgence sanitaire*». Mercredi, Valérie Pécresse (ex-Les Républicains) se dit prête à mobiliser 300 millions d'euros pour que l'Ile-de-France, la région qu'elle préside, crée enfin un vrai réseau cyclable. Les uns après les autres, les collectivités locales franciliennes se préparent à adapter leur voirie pour faciliter le déplacement des vélos et des piétons lors de la sortie du déconfinement.

L'enjeu est clair. Au-delà du 11 mai, il sera a priori nécessaire de maintenir durant plusieurs mois des mesures de distanciation afin d'éviter le rebond de la pandémie de Covid-19. Un exercice ardu dans le métro, le RER, le bus ou le tram. L'application stricte des nouvelles règles «*réduirait de 80 % les capacités des transports en commun*», évalue M. Favier. Conclusion : «*À l'échelle de l'Ile-de-France, 4 millions d'usagers devraient opter pour d'autres moyens de déplacement*». Le risque est élevé qu'ils se reportent en masse

vers la voiture individuelle, jugée plus protectrice. Ce qui provoquerait un énorme problème de circulation, doublé d'une catastrophe écologique.

C'est la raison pour laquelle les élus se convertissent soudain à l'urbanisme tactique. Au lieu de construire des équipements définitifs longuement mûris, il s'agit de mettre en place des installations légères et temporaires. Des plots, des barrières, ou un simple marquage au sol, par exemple, pour transformer en piste cyclable une voie réservée d'habitude aux automobiles. «*C'est simple, peu coûteux, très facile à retoucher, soit exactement l'inverse de ce dont les urbanistes et les élus ont l'habitude*», dit en plaisantant Louis Belenfant, le directeur du collectif Vélo IDF.

A Paris, la municipalité s'était déjà laissé séduire par cet urbanisme rapide et réversible, par exemple en organisant l'occupation par des artistes ou des associations de lieux en attente de reconversion. Mais cette fois-ci, les mesures sont dictées par la crise sanitaire. Le vélo est le grand bénéficiaire de ce mouvement. «*Il pourrait être le principal moyen de trans-*

port permettant la distanciation sociale», plaide David Belliard, le chef de file des écologistes parisiens, dans une note diffusée le 20 avril. Environ «*70 % des Parisiens habitent à moins de 2,5 kilomètres de leur lieu de travail*», souligne-t-il. Pour l'heure, chaque collectivité agit séparément, mais la région, qui propose de prendre à sa charge 60 % du coût des travaux, tente de coordonner les efforts. Et tous les intervenants s'appuient sur le projet de «*RER vélo*» dessiné par le collectif Vélo IDF.

**«Une opportunité historique»**

L'idée consiste à proposer à terme neuf grandes pistes cyclables sûres, connectées entre elles, reliant les grands pôles de l'Ile-de-France. Dans l'immédiat, «*l'objectif est d'offrir des alternatives aux lignes de transport les plus fréquentées, comme la ligne 1 du métro ou les RER A, B et C*», explique le directeur de Vélo IDF.

Pour les promoteurs du vélo, la crise actuelle pourrait bien représenter un moment clé. «*Une opportunité historique pour faire en quelques mois ce qui, en temps normal, aurait pris des années ou*

n'aurait jamais peut-être pu être envisagé», résume l'urbaniste Dominique Riou, dans un document publié le 22 avril par l'Institut Paris Région. Car si la fréquentation des pistes provisoires est au rendez-vous, la pression sera forte pour qu'elles soient pérennisées.

L'urbanisme tactique ne se limite pas aux pistes cyclables. Il peut aussi consister à élargir les trottoirs en mordant temporairement sur les places de stationnement ou les voies de circulation. Objectif : permettre aux piétons de se déplacer et d'attendre devant les magasins en respectant la distanciation.

A Paris, les écologistes proposent aussi de fermer aux véhicules motorisés certaines rues «*sur le modèle de ce qui se fait lors des dimanches sans voiture*». Ils suggèrent également de réduire la vitesse autorisée à 30 km/h sur les grands axes et à 20 km/h sur les autres. Mais les défenseurs des voitures n'ont pas dit leur dernier mot. Le conseil municipal exceptionnel prévu mardi 28 avril permettra d'observer dans quelle mesure l'épidémie a fait évoluer le rapport de force. ■

DE. C.

## Aide alimentaire : l'Etat annonce une aide de 39 de millions d'euros

Davantage sollicitées pendant la crise sanitaire, les associations, comme Les Restos du cœur, saluent « une respiration notable et bienvenue »

Les semaines passent et les files d'attente ne cessent de s'allonger. Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, le nombre de personnes en demande d'aide alimentaire augmente chaque jour. Pour faire face à cette croissance, le gouvernement a annoncé, jeudi 23 avril, une enveloppe de 39 millions d'euros à destination des associations – à hauteur de 25 millions d'euros – et des territoires – 14 millions. Afin de permettre aux «*familles les plus modestes*» de «*vivre en toute dignité*», selon les mots du ministre chargé de la ville et du logement, Julien Denormandie, il faut «*adapter notre modèle social*», a enchaîné la secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé, Christelle Dubos, lors d'une conférence de presse.

Aux 5,5 millions de personnes qui reçoivent ponctuellement ou régulièrement une aide alimentaire en France, viennent désormais s'ajouter les travailleurs précaires, saisonniers et non déclarés privés d'emploi pendant le confinement, les parents dont le budget nourriture explose avec la

suspension des cantines scolaires, les salariés au chômage partiel, les travailleurs indépendants au chômage technique, les étudiants... «*Ce qui nous saute à la figure, c'est la rapidité avec laquelle les ménages précaires basculent dans la pauvreté*», souligne Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Patrice Blanc, le président des Restos du cœur, salue «*une respiration notable et bienvenue*» qui «*répond à nos multiples alertes*». Depuis trois semaines, l'association fondée par Coluche a multiplié par trois les distributions de rue dans certaines villes. A Paris, place de la République, 600 personnes viennent désormais chaque soir chercher un panier-repas, contre 200 en moyenne auparavant.

Certains montants du plan d'urgence de soutien à l'aide alimentaire du gouvernement sont déjà fléchés en direction de territoires particulièrement «*en souffrance*». Ainsi, 2,6 millions d'euros vont être alloués à 25 000 foyers en Seine-Saint-Denis et 4 millions d'euros pour les

autres – Mayotte, la Guyane et Saint-Martin.

Ces aides prendront notamment la forme de chèques d'urgence alimentaire dont la gestion sera confiée aux préfetures, avant d'être distribuées par les centres communaux d'action sociale (CCAS). «*De l'art de créer des usines à gaz, les préfetures ne sont pas des bureaux d'aide sociale*», tique Henriette Steinberg, secrétaire générale du Secours populaire, qui se félicite malgré tout que «*l'Etat réagisse à l'urgence*».

Si les 25 millions permettront aux associations d'acheter directement des produits alimen-

taires, ils financeront également «*des achats de denrées centralisés par l'Etat et pour le compte des associations*». «*Alors ça, non merci!* réagit M<sup>me</sup> Steinberg. *Il faudrait qu'on interroge nos 1 300 structures locales – dont la fréquentation a augmenté de 25 % à 30 % ces dernières semaines – pour qu'elles listent leurs besoins, que ça nous remonte et qu'on fasse ensuite remonter à l'Etat, qui ensuite va acheter pour nous et redistribuer localement, c'est absurde.*»

**«La crise va durer»**

Entre le manque de bénévoles et l'augmentation rapide de la demande, les associations «*tirent*» sur tout, décrit le président de la Fédération française des banques alimentaires, Jacques Baillet, «*et beaucoup sur les stocks de denrées, principalement les produits secs*», précise-t-il. L'antenne située à Nantes, par exemple, a l'habitude de distribuer 6 tonnes de nourriture par semaine. Désormais, c'est 11 tonnes. Dans le même temps, les collectes et les «*ramasses*» (dons) diminuent, confinement oblige, tandis que

les industriels, bénéficiant d'une forte demande marchande, «*donnent moins*», constate M. Baillet.

Cette enveloppe de 39 millions vient compléter une première série de mesures : versement automatique des minimas sociaux, ouverture de 10 000 places d'hébergement, émission de chèques-services à destination de 90 000 personnes (dont la moitié en Ile-de-France) et versement le 15 mai d'une aide exceptionnelle de solidarité pour «*les familles modestes afin de leur permettre de faire face à leurs besoins essentiels*», soit 4,1 millions de foyers, pour un coût de 1 milliard d'euros. Chaque famille bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) recevra 150 euros, plus 100 euros par enfant, et les familles touchant des aides au logement percevront également 100 euros par enfant à charge.

«*Ces aides ponctuelles, c'est important, mais ce qui nous préoccupe, c'est le long terme*», alerte Patrice Blanc, des Restos du cœur, qui demande un premier moratoire d'un an sur la suspension de la trêve hivernale et un second

sur la mise en application de la réforme de l'assurance-chômage.

«*Il faut par ailleurs relancer d'urgence le dispositif des emplois aidés*», plaide Jacques Baillet, des Banques alimentaires. *Cela va être le seul moyen pour nous de faire face à la pénurie de bénévoles.* «*La crise va durer, il va falloir élargir le périmètre de l'aide exceptionnelle et anticiper sa reconduite dans le temps*», abonde Christophe Robert, de la Fondation Abbé Pierre, qui milite pour la création d'un fonds exceptionnel d'aide au paiement des loyers et des charges.

Il s'inquiète également de l'absence de mesures destinées aux étudiants et jeunes précaires. «*Les travaux pour finaliser cette aide sont en cours*», a déclaré M. Denormandie. Jeudi, à Marseille, le Stade-Vélodrome a ouvert ses portes à la distribution alimentaire pour trois jours : à la mi-journée, 500 étudiants s'étaient déjà inscrits, souligne M. Blanc, des Restos du cœur, organisateurs de cette opération en partenariat avec l'OM Fondation. ■

LOUISE COUVELAIRE

**« Ces aides ponctuelles, c'est important, mais ce qui nous préoccupe, c'est le long terme »**

PATRICE BLANC  
président des Restos du cœur



# « On n'a pas l'habitude de vivre le ramadan séparé de ses parents »

Le rite central de l'islam a commencé vendredi. Les mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 empêchent la rupture du jeûne en famille ou entre amis

## TÉMOIGNAGES

Après les Pâques juive et chrétienne, le ramadan, mois de jeûne et de prière pour les musulmans, aura lieu, au moins en grande partie, sous le régime du confinement, avec des mosquées fermées. Pour ce rite central de l'islam, qui a commencé à l'aube du vendredi 24 avril, en même temps que la nouvelle lune, les personnes confinées seules, comme les étudiants ou les plus âgés, notamment ceux qui vivent en foyer, seront privés des rendez-vous collectifs et conviviaux qui l'accompagnent.

Pour tous ceux-là, le repas de rupture du jeûne (ftour ou iftar), après le coucher du soleil, se prendra seul à la maison alors que c'est normalement l'occasion de grandes et copieuses tablées où se retrouvent famille et amis. Tout comme se feront chacun chez soi les prières surrogatoires du Tarawih qu'il est de coutume, pour les hommes, d'aller faire à la mosquée après ce repas.

Les dîners caritatifs organisés par les mosquées risquent aussi de manquer cruellement aux plus démunis, qui savaient pouvoir partager un moment chaleureux à cette occasion et y trouver des plats que leurs ressources ou leurs conditions de vie ne leur permettent pas de préparer. Pour les secourir, des particuliers et des associations mettent en place des systèmes de paniers repas ou collectent des dons. L'aumône, l'entraide sont encore plus encouragées durant le mois de ramadan.

### Perspective « démoralisante »

Le confinement vient bouleverser un ensemble de traditions qui font de ce mois celui du partage. Au point qu'Hamid, l'un des répondants à l'appel à témoignages lancé par *Lemonde.fr*, a pour cette fois renoncé à l'observance de ce pilier de l'islam. « *Le ramadan est une période de partage et de fêtes en famille, dit ce maçon de Nice. Cette année, les conditions ne sont pas réunies. Pour ma part, je ne ferai pas.* » La plupart n'ont pas pris cette décision radicale, mais

certaines n'en ont pas moins le cœur lourd. « *Ce ramadan s'annonce morose, témoigne Fatima, une trentenaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. On ne l'a pas préparé comme d'habitude.* »

Habituellement, elle et son mari partagent quatre ou cinq repas par semaine avec des amis durant cette période. « *On invite tout le monde, musulmans ou pas. C'est très communicatif, cela prend beaucoup de sens.* » Son mari se fait difficilement à la perspective « *démoralisante* » de ne pas se rendre à la mosquée le soir pour la « *communion spirituelle* » du Tarawih et les récitation du Coran. Il devra aussi renoncer à se rendre chez ses parents, en Algérie, pour l'Aïd-el-Fitr, la fête qui marque la fin du ramadan.

Les parents de Fatima, qui s'y étaient rendus, y sont coincés et ne peuvent rentrer chez eux, dans les Alpes. « *On n'a pas l'habitude de vivre le ramadan séparé de ses parents* », observe tristement la jeune femme. Comme d'autres, son couple se rabattra sur la lecture coranique à la maison, des

appels vidéos à la famille... et des ftour pour deux.

Le bouleversement de l'ordre traditionnel du ramadan perturbe aussi ceux qui y ont un attachement avant tout culturel. Etudiant de 21 ans en troisième année de licence de chimie à Lille, Arezki traîne avec humour son impression de « *vide sidéral* », enfermé depuis un mois dans les 9 mètres carrés de sa chambre du Crous. Le jeune homme se déclare « *musulman 2.0, croyant mais pas trop pratiquant* ». Cela ne l'empêche pas de « *beaucoup aimer* » faire le ramadan. En Algérie, où il vivait avec sa famille jusqu'à il y a deux ans, « *on ne mangeait jamais ensemble, sauf pendant ce mois-là, raconte-t-il avec animation. On débattait, on pouvait même se disputer! Cette période a un charme qu'on ne retrouve pas en Europe. Après le coucher du soleil, tout est ouvert jusqu'à 3 heures du matin. On peut sortir manger une glace. La journée s'inverse. C'est ça qui me manque.* »

### « Test » pour la foi

Pour rendre l'épreuve supportable, Arezki a formé une communauté de fortune avec une poignée de voisins de turmes qui se « *confinent ensemble, comme si on était une famille* ». Pour le ramadan, ils cuisineront de temps en temps ensemble « *pour reproduire l'esprit de partage* ».

L'épidémie de Covid-19 et le confinement assombrissent aussi le ramadan de Zaid. Cet élève infirmier de Besançon en troisième année ne vit pas seul, mais sa femme n'est pas musulmane. « *D'habitude, je rompais le jeûne à la mosquée, explique-t-il. Ce ne sera pas possible cette année.* » Du reste, il est réquisitionné par son CHU jusqu'à la fin du mois de mai. Lorsqu'il sera de service le soir, il emportera une datte

**« En général, je rompais le jeûne à la mosquée. Ce ne sera pas possible cette année »**

ZAÏD  
infirmier à Besançon

dans sa poche et appellera sa famille avant la rupture du jeûne. Il rattrapera les prières plus tard, chez lui. « *Le jeûne éprouve le corps et l'esprit, le lien familial est important pour résister et réussir en s'entraînant* », dit-il. Pour Samir, 31 ans, ce chamboulement va aussi imposer une sorte de « *test* » pour la foi, un « *travail sur soi-même pour ne pas craquer* ». « *Le simple fait de ne pas pouvoir aller faire ma prière du Tarawih me rend triste* », dit cet énergique commerçant de Vénissieux (Rhône).

Pourtant, au-delà des inconvénients, pour de nombreux croyants qui ont témoigné, le confinement aura aussi des avantages, peut-être même des vertus. Beaucoup de femmes, sur lesquelles repose la logistique, ont témoigné en ce sens. Lorsqu'on est en télétravail ou arrêtée pour garde d'enfants, que les transports ne mordent plus dans un emploi du temps déjà serré, que l'on peut organiser le temps à sa guise, on aborde avec l'esprit plus libre ce temps particulier. « *Je vais pouvoir méditer, prier à l'heure, faire à mon rythme et prendre le temps d'apprécier ce moment fort* », témoigne Mina, 40 ans, courtière en assurance à Strasbourg. Avec la vie active, les enfants, les contraintes de temps, j'oublie parfois l'importance du ramadan. »

« *Faire une partie du ramadan à la maison est une bonne chose pour faire ses prières à l'heure, écouter le Coran et avoir du temps pour se reposer* », confirme Assya, administrative dans un hôpital. Michaela, une jeune commerciale parisienne, va pouvoir organiser ses journées comme elle le souhaite, « *ressentir moins de pression des horaires de travail* » et « *profiter pleinement de la nuit pour [se] nourrir et prier* ».

### « Se mettre en retrait »

« *C'est une bénédiction!* », résume Aïcha, une mère de famille du Havre, qui espère aussi qu'une plus grande frugalité s'impose dans les repas du soir, parfois bien trop copieux. « *Souvent, pendant le ramadan, il y a une frénésie d'achats alimentaires, comme avant Noël* », observe-t-elle.

Ghania, 36 ans, enseignante dans les Hauts-de-Seine, veut d'ailleurs mettre à profit ce temps de jeûne confiné pour « *renouer avec l'ambiance ramadanesque algéroise* » et les traditions culinaires de sa grand-mère, qui « *prenait le temps de cuisiner sa chorba à tout petit feu, dès le matin* ». « *Le jeûne est une discipline qui nettoie le corps et l'esprit, sans excès et sans gaspillage* », affirme-t-elle.

Le confinement, se félicite Rayan, administrateur de ventes à Aubervilliers, ferme en outre la porte aux possibles « *tentations* » des loisirs car « *le ramadan, c'est se mettre en retrait, prier, lire les textes* ». « *Je pense mieux vivre ce ramadan, spirituellement parlant: je n'aurai pas toutes les distractions en sortant, pas la fatigue physique, convient Farouk, 30 ans, ingénieur dans le Val-de-Marne. Religieusement parlant, je pense que ce sera le meilleur ramadan pour beaucoup de monde.* » ■

CÉCILE CHAMBRAUD



PUBLICITÉ

La distanciation sauve des vies,  
la proximité des aides à domicile aussi.

Merci aux aides à domicile qui continuent de s'occuper des personnes isolées pour leur permettre de rester chez elles pendant cette crise. Merci à ces femmes et ces hommes essentiels à la société du vivre-mieux à laquelle nous aspirons. Nous réaffirmons notre engagement à leurs côtés par la création d'un fonds de soutien.

#SolidariteCOVID19

GRUPE AÉSIO

MACIF

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Groupe AÉSIO - Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité. Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Enregistrée à l'Orias en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968. Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 Paris. ©Gettyimages - EPCKA



# L'arrêt de l'activité judiciaire fragilise les avocats

A court de trésorerie à cause du confinement, certains cabinets envisagent de déposer le bilan

La polémique entre avocats et magistrats est partie comme une trainée de poudre sur les réseaux sociaux jusqu'à faire sortir de leur réserve Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassation, et François Molins, avocat général. Ils ont dénoncé, jeudi 23 avril, dans un communiqué, les propos « particulièrement insultants » et « inexacts » tenus par trois avocats dans une tribune publiée la veille par *Mediapart*.

« Ils devraient intervenir dans l'urgence pour sauver des familles que le confinement déchire, protéger des enfants battus. Au lieu de quoi ils se terrent ! », écrivent Matteo Bonaglia, Anis Harabi et Dominique Tricaud, qui accusent les juges de « désertion ». Au contraire, rétorquent les deux hauts magistrats, « les cours et tribunaux, grâce au dévouement des magistrats et des fonctionnaires, continuent d'assurer les missions essentielles de la justice en temps de crise et de protéger les libertés individuelles ».

De fait, la justice pénale d'urgence fonctionne dans les 164 tribunaux judiciaires du pays, dans le cadre de plans de continuité d'activité mis en place dès l'annonce du confinement, le 16 mars. Pour le reste de l'activité judiciaire, c'est-à-dire l'essentiel, l'arrêt est total. De quoi provoquer des tensions dans certaines juridictions et des difficultés financières chez les avocats...

« Je ne facture actuellement que 10 % de ce que je fais habituellement », constate Eve Thieffry, avocate au barreau de Lille. Avec son associé, ils ont mis en chômage technique leur secrétaire et notifié à l'un de leurs deux avocats collaborateurs la rupture de son contrat à l'issue d'un préavis. Lui n'aura pas droit au chômage. « Au début, je comprenais l'arrêt des juridictions, mais, passé le temps de la sidération, j'attendais qu'une organisation se mette en place. Les facteurs ont repris le travail, les livreurs aussi, mais au tribunal de Lille, rien du tout. »

M<sup>me</sup> Thieffry s'étonne que, pour le contentieux des étrangers, « qui n'a pourtant rien de vital », les juges acceptent de fonctionner par e-mail et le tribunal de tenir des audiences avec juges, greffiers et les avocats du préfet et du justiciable. « Cela montre que quand on veut, on peut ! Pourquoi cela serait-il impossible pour d'autres contentieux ? », interroge-t-elle.



Une femme à qui la Caisse d'allocations familiales a signifié la prochaine suspension de ses droits, à moins qu'elle apporte sous deux semaines la preuve qu'elle a assigné le père pour une pension, a fait appel aux services de M<sup>me</sup> Thieffry. Mais aucune assignation ne peut être délivrée en ce moment. « En plus de l'inquiétude économique pour mon cabinet, j'ai le sentiment de ne plus servir à grand-chose », se désespère l'avocate, après vingt ans de métier.

## « Lourdeur administrative »

« A Paris, il y aura des déclarations de cessation de paiement de cabinets, nous devons nous y préparer », prévient Nathalie Roret, vice-bâtonnière. L'adresse e-mail créée par le barreau de Paris pour les difficultés liées à la crise sanitaire a déjà reçu près de 2000 sollicitations en trois semaines. « Il s'agit souvent de jeunes avocats qui font du judiciaire. Certains sollicitent une aide dans leurs démarches,

## « Certains avocats demandent tout bonnement une aide alimentaire »

NATHALIE RORET  
vice-bâtonnière de Paris

mais d'autres demandent tout bonnement une aide alimentaire. »

La grève de la profession en janvier et février contre la réforme des retraites avait déjà fragilisé la situation de ces avocats, des revenus desquels une part significative provient de l'aide juridictionnelle, ce financement par l'Etat de la défense des justiciables les plus modestes. « La crise du Covid-19 suit la grève dans un enchaînement funeste », reconnaît Serge Deygas, le bâtonnier de Lyon.

Il voit dans la situation « le résultat d'une lourdeur administrative

des grosses juridictions ». De fait, certains tribunaux, comme à Grenoble ou Pontoise, ont réussi à mettre en place récemment un circuit pour les dossiers civils, quitte à les juger sans audience, comme le permet l'ordonnance du 25 mars prise au nom de l'état d'urgence sanitaire.

« A Lyon, ce n'est pas possible, s'offusque M. Deygas, le tribunal nous a même demandé de ne plus alimenter le RPVA », ce réseau privé virtuel des avocats qui leur permet d'adresser aux juridictions toutes les pièces nécessaires à la procédure de façon dématérialisée et sécurisée. Un comble à l'heure du télétravail. « Il n'y a plus personne à l'autre bout du RPVA, c'est comme si on envoyait tout dans une immense corbeille saturée », résume le bâtonnier. La profession supporte d'autant plus mal la situation que le ministère de la justice a imposé il y a quelques années « à tous les avocats de s'équiper pour le RPVA à leurs frais, en présentant cet

outil comme la réponse à tout », rappelle Frédéric Gabet, le bâtonnier de Seine-Saint-Denis.

Les difficultés de la profession ne vont pas s'arrêter avec le déconfinement le 11 mai. « Le service public de la justice va mettre du temps à redémarrer », prévient M. Gabet. Or, selon lui, « la situation est dramatique, avec 15 % à 20 % du barreau de Seine-Saint-Denis déjà à court de trésorerie, qui ne peuvent plus rien régler ».

## Aides supplémentaires

Ces témoignages accréditent les résultats d'un questionnaire publié mardi 21 avril par le Conseil national des barreaux. Selon ce sondage sans valeur scientifique (environ 10 000 avocats sur 70 000 ont répondu), la « priorité immédiate » d'un quart des avocats serait de « changer de métier », tandis que quatre répondants sur dix indiquent que leur activité « est totalement arrêtée » avec le confinement.

**Une avance de 1500 euros « pourra être versée aux jeunes avocats récemment inscrits au tableau de l'ordre »**

Le ministère de la justice a annoncé, jeudi 23 avril dans la soirée, la mise en place d'aides supplémentaires, au-delà des dispositifs destinés aux professions indépendantes auxquels ils ont accès. Un dispositif d'avance pour les avocats qui perçoivent l'aide juridictionnelle est ainsi créé à hauteur de 50 millions d'euros. « Cette provision pourra représenter jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires moyen réalisé au titre de l'aide juridictionnelle », précise la chancellerie. Une avance de 1500 euros « pourra également être versée aux jeunes avocats récemment inscrits au tableau de l'ordre ».

Pour Pascal-Pierre Garbarini, avocat au barreau de Paris, derrière les difficultés économiques – il dit avoir perdu un tiers de son chiffre d'affaires et mis ses quatre avocats collaborateurs à mi-temps – générées par la quasi-fermeture des tribunaux, « c'est le syndrome d'un système judiciaire mourant qui va avoir du mal à retrouver la confiance du justiciable ». Et de l'illustrer par l'impossibilité de répondre à ses clients qui portent plainte : « Je ne peux que leur dire que le parquet ne traite plus les plaintes pour un temps encore indéterminé. »

Au ministère de la justice, on rappelle que si la fermeture des tribunaux a été ordonnée sauf pour les « contentieux essentiels », l'ordonnance du 25 mars offre la possibilité aux juridictions d'introduire de la souplesse. Le directeur des services judiciaires et le directeur des affaires civiles et du sceau ont d'ailleurs adressé, mercredi, aux chefs de juridiction un courriel les encourageant à utiliser ces procédures dérogatoires dans d'autres contentieux que ceux prévus dans les plans de continuation d'activité. Mais il est déjà bien tard. L'essentiel de la machine judiciaire devrait donc rester à l'arrêt jusqu'au 11 mai. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

## A Paris, la justice civile reprendra le 11 mai, mais sans audiences

Jean-Michel Hayat, premier président de la cour d'appel de Paris, dévoile son plan pour relancer une machine judiciaire arrêtée à 90 %

Mise en sommeil le 16 mars comme toutes les juridictions du pays, la cour d'appel de Paris entrevoit le bout du tunnel. Un accord a été conclu, mercredi 22 avril, après de longues négociations avec les syndicats de magistrats et de greffiers et le barreau de la capitale pour permettre un redémarrage très progressif de la plus grande cour d'appel du pays à partir du 11 mai.

Certes, la juridiction n'est pas totalement à l'arrêt, puisque la chambre de l'instruction a même augmenté le nombre de ses audiences pour faire face à l'explosion du contentieux sur les demandes de mise en liberté de détenus. De plus, les recours contre des décisions du juge des libertés sur l'hospitalisation sans consentement ou la rétention d'étrangers ont été pris normalement, tandis qu'au civil seuls les appels sur les référés d'urgence ont été. De leur côté, les magistrats confinés à leur domicile avancent sur leurs dos-

siers en cours ou rédigent les décisions des audiences qui se sont tenues avant le confinement.

« Nous avons appliqué à la lettre les consignes de la chancellerie et ralenti l'activité de la cour de 90 % », explique au Monde Jean-Michel Hayat, premier président de la cour d'appel de Paris. Relancer une telle machine ne sera pas une mince affaire alors que le stock de dossiers en souffrance aura considérablement gonflé à l'issue des huit semaines de confinement.

L'objectif de Jean-Michel Hayat est de faire redémarrer les 55 chambres civiles, sociales et commerciales. « Elles vont pouvoir reprendre leur activité selon les procédures sans audience autorisées par l'ordonnance du 25 mars », précise-t-il. Ces procédures dérogatoires concoctées par le ministère de la justice dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pouvaient être utilisées sans attendre la fin du confinement. Elles seront mises en œuvre à Paris à partir du 11 mai.

« Si les avocats des parties concernées ne s'y opposent pas dans les deux semaines après en avoir été avisés, les magistrats pourront trancher sans audience, c'est-à-dire sans plaidoirie et sans greffier », détaille ainsi le haut magistrat. Les avocats devront avoir déposé auparavant leurs conclusions écrites.

## « Mode différent »

Le barreau de Paris était très réticent à la mise en œuvre de cette procédure sans audience, de peur de voir régresser par la suite l'oralité des débats dans les juridictions. Jean-Michel Hayat s'est engagé à n'y recourir que pendant une période transitoire. Peut-être un mois ou deux.

Une telle organisation permettra de décaler le temps de greffier. Selon le président de la cour d'appel, « un greffier dispensé de temps d'audience gagne deux jours sur cinq de temps de travail, cela permettra de récupérer les deux mois de messages RPVA ». Ce

réseau privé virtuel des avocats, qui permet le dépôt des pièces afin de procéder à la mise en l'état d'un dossier, aura été pendant le confinement une sorte de cul-de-sac, puisque les magistrats n'y ont pas accès et que les greffiers censés réceptionner ces éléments sont confinés sans outil de connexion à leur juridiction. « Dès le 11 mai, les greffiers vont pouvoir également notifier les arrêts que les magistrats auront rédigés chez eux pendant le confinement », ajoute le chef de cour.

Si les greffiers devront revenir au tribunal, peut-être par roulement, les magistrats pourront continuer à travailler à domicile. Une pièce va être aménagée au palais de justice pour le dépôt par les avocats de nouveaux dossiers. Ils y resteront trois jours avant que les greffiers désormais dotés de masques, de gants et de gel les manipulent pour les enregistrer.

« Pour tout le contentieux civil, le justiciable aura l'assurance que tout reprend à 100 %, mais dans un

mode différent d'avant », résume M. Hayat. En cas de seconde vague épidémique, la cour d'appel examinera la possibilité de faire des vidéo-audiences. Pour l'heure, le premier président souhaite que cette justice civile sans audience soit déclinée dans les neuf tribunaux de son ressort (Paris, Bobigny, Créteil, Evry, Auxerre, Sens, Melun, Fontainebleau, Meaux).

En matière pénale en revanche, les chambres correctionnelles ne devraient reprendre leur activité le 11 mai qu'en mode dégradé. Il faudra attendre deux semaines

**En matière pénale, il faudra attendre deux semaines après le 11 mai pour retrouver un fonctionnement normal**

supplémentaires pour retrouver un fonctionnement normal.

Quant aux assises, l'incertitude sur la capacité à mobiliser des citoyens tirés au sort pour constituer les jurys est entière. Mais le report au 2 septembre du procès des attentats de janvier 2015 (*Charlie Hebdo*, Montrouge et Hyper Cacher), qui devait s'ouvrir le 4 mai pour deux mois, devrait permettre de faire passer quelques dossiers d'assises d'ici à l'été.

Pour tenter de regagner du temps sur le stock de dossiers accumulés, les représentants des magistrats et des greffiers de la cour d'appel de Paris ont accepté de repousser d'une semaine le début des vacances d'été au 10 juillet. En revanche, compte tenu du retard pris par les travaux d'aménagement d'une immense salle d'audience sur l'île de la Cité, le procès des attentats de novembre 2015 qui devait s'y dérouler à partir de janvier sera reporté à septembre 2021. ■

J.-B. J.



# L'épargne forcée, recours espéré pour la reprise

En huit semaines de confinement, les Français auront réalisé 55 milliards d'euros d'économies

**A** l'heure où sonnera la fin du confinement, les Français vont-ils se ruiner dans les centres commerciaux pour assouvir leur envie de consommation, à l'image des embouteillages monstres provoqués, mardi 21 avril, par la réouverture d'une enseigne bien connue de restauration rapide? Les ménages seraient d'autant plus tentés de consommer qu'ils ont économisé, bon gré mal gré, pendant cette période de confinement, 230 euros par semaine, selon les calculs établis par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Au terme des huit semaines prévues, c'est donc un vrai trésor de guerre de 55 milliards d'euros qui sera accumulé, grâce à une baisse d'un tiers de la consommation, comme le confirme la note de conjoncture de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), jeudi 23 avril. Cette perte « traduit notamment la chute des achats de carburant, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement), mais aussi des services d'hébergement, de restauration ou de loisirs », précise l'Insee.

## « Besoin d'investissement »

Pour les économistes, voir les Français revenir massivement dans les magasins serait le scénario idéal pour amortir la récession qui vient. « On voit le taux d'épargne augmenter énormément pendant cette crise », a remarqué le président de l'OFCE, Xavier Ragot, lundi 20 avril. Au moment du déconfinement, « si la consommation reste atone, alors la récession sera très profonde », a-t-il insisté, alors qu'elle serait « bien moindre », si les Français rattrapent leurs dépenses. Quel meilleur moyen, en effet, de faire repartir la machine économique que de relancer le moteur de la demande avec cette épargne forcée?

« Ce n'est pas d'épargne que nous avons besoin aujourd'hui pour notre économie, mais d'investissement », avait commenté Bruno Le Maire, le 15 avril, lorsque ont été publiés les chiffres qui attestent que les Français remplissent plutôt leur bas de laine que leurs armoires. En mars, le Livret A a enregistré une collecte record, de 2,71 milliards d'euros, plus du double du mois précédent, et le niveau le plus élevé depuis dix ans. Même tendance pour le Li-

vret développement durable et solidaire, qui a atteint, en mars, son niveau mensuel le plus élevé depuis 2009, à 1,12 milliard d'euros. N'en déplaie au ministre de l'économie, plusieurs éléments, dans le contexte actuel, plaident pour une reprise plus progressive de la consommation et le maintien d'un taux d'épargne plus élevé qu'avant la crise sanitaire. « Le déconfinement se fera par étapes, le retour à la normale de la consommation se fera par étapes également », rappelle Hélène Baudchon, économiste chez BNP Paribas.

## Consommation perdue

Bars et restaurants ne rouvriront pas avant la mi-juin au mieux, les voyages à l'étranger seront pros- crits, une large part de la clientèle risque de fuir les magasins et les

## « La question de la confiance par rapport au risque sanitaire encouru est fondamentale »

HÉLÈNE BAUDCHON  
économiste chez BNP Paribas

lieux publics de peur de la contamination... La consommation de loisirs – cinémas, théâtres, parcs d'attractions... – dépendra également de la réouverture effective de ces lieux, dont la date reste floue. « La question de la confiance par rapport au risque sanitaire encouru est fondamentale », ajoute encore M<sup>me</sup> Baudchon. Par

ailleurs, une part non négligeable de la consommation perdue n'est pas rattrapable : si des projets d'achat de biens durables, meubles, électroménager ou automobiles, peuvent être reportés, il est difficile de « rattraper » le carburant non consommé en raison du confinement ou les vacances annulées, pour ne citer que ces deux exemples.

La situation socio-économique, par ailleurs, ne sera peut-être pas la plus favorable à la consommation. Les Français anticipent à la fois une baisse de revenus à long terme et le risque de chômage, souligne Alain Tourdjman, directeur des études et de la prospective du groupe BPCE (Banque populaire Caisse d'épargne). « Nous sommes précisément à un moment où le besoin de constituer une épargne de précaution se fait sentir face à la montée des incertitudes », affirme-t-il.

Les Français, qui détiennent déjà l'un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe – ils mettent de côté un peu plus de 15 % de leurs revenus – ne vont sans doute pas rétrograder au classement. « Avant même la crise du Covid-19, le mouvement des "gilets jaunes" ou le projet de réforme des retraites avaient conduit à une augmentation du taux d'épargne », rappelle Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. « Pour l'ensemble de l'année 2020, le taux d'épargne devrait se situer entre 17 % et 20 %, ce qui nous ramène quasiment au taux que l'on connaissait dans les années 1960 et 1970 », avance Alain Tourdjman.

## Inciter à l'achat

Comment, malgré ces inquiétudes devant l'avenir, la crainte du chômage ou d'une nouvelle crise sanitaire, inciter malgré tout les Français à consommer, et donc à alimenter l'appareil productif? L'essentiel des économies étant déposées sur les dépôts à vue ou sur les livrets défiscalisés, toute idée de taxation de ces produits est inenvisageable. Taxer l'assurance-vie n'aurait de sens que si elle concernait les contrats en euros, puisque les contrats en

## Le moral des chefs d'entreprise au plus bas

L'enquête sur le climat des affaires menée mensuellement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) accuse une chute inédite pour le mois d'avril. Leur opinion sur les perspectives d'activité atteint « des points bas jamais explorés jusqu'alors par les enquêtes de conjoncture », précise l'Institut dans sa note publiée jeudi 23 avril. Cet indicateur, en effet, perdit 32 points en avril, après avoir déjà baissé de 11 points en mars, et tombe à 62 points. « L'ampleur de cette chute sur un mois est également inédite : en octobre 2008, après la faillite de Lehman Brothers, l'indicateur n'avait diminué que de 9 points », ajoute l'Insee. La dégradation survenue en avril est particulièrement nette dans les services (-37 points) et le commerce de détail (-23 points). Dans l'industrie, avec une chute brutale et inédite de 16 points, l'indicateur atteint un point bas qui n'a été dépassé qu'à deux périodes : pendant toute l'année 1993, puis de fin 2008 à août 2009.

Le climat de l'emploi se dégrade également de manière brutale : il chute de 24 points, après en avoir perdu 10 en mars, soit sa plus forte baisse depuis 1991. L'Insee confirme par ailleurs l'impact du confinement sur l'activité économique, de l'ordre de 3 points de produit intérieur brut (PIB) annuel par mois de confinement. « L'impact global du confinement sera certainement supérieur, car la reprise ne sera a priori pas immédiate et sera probablement d'autant plus lente que la durée du confinement aura été importante », ajoutent les experts. Et ce malgré le très léger regain d'activité constaté ces dernières semaines, « en particulier dans l'industrie et le bâtiment, où certaines entreprises auparavant à l'arrêt ont, sans doute, pu reprendre une partie de leur activité après avoir mis en place une organisation garantissant la sécurité sanitaire de leurs salariés. »

unités de compte doivent, justement, financer l'économie réelle – exactement ce que souhaite Bercy. Or, les contrats en euros permettent de financer la dette de l'Etat par le biais des obligations...

L'autre hypothèse pourrait être d'inciter à l'achat au moyen d'une prime à la consommation, par exemple. Dans le passé, le secteur automobile a bénéficié de ce type de dispositif à plusieurs reprises. « Des "incitations" sous forme de chèques ou de coupons peuvent aussi être imaginées. Mais est-ce le meilleur usage que l'on peut imaginer actuellement pour les fonds publics? », fait mine de s'interroger Alain Tourdjman.

Quant à une baisse de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), éventuellement ciblée sur certains produits ou services, elle présente elle aussi l'inconvénient d'être coûteuse pour les finances publiques. En fait, précisent in petto certains experts, ce n'est

pas d'incitation sonnante et trébuchante que les Français ont besoin, mais d'être rassurés sur l'évolution du risque sanitaire – qui éloignerait le spectre d'un second confinement et d'un second coup porté à l'économie et à l'emploi. Les conditions du déconfinement, la sortie progressive du dispositif de chômage partiel et la conviction « que les mesures prises sont de nature à juguler la crise », comme le dit Alain Tourdjman, sont cruciales.

« La consommation des ménages aura reculé plus que leur revenu pendant le confinement, conduisant à une épargne significative. Le défi de l'après-crise sera de leur donner confiance, pour transformer rapidement cette épargne en consommation et donc en croissance », déclare au Monde le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau. ■

BÉATRICE MADELINE



## Les « cigales » canadiennes face à la crise

**LA CONSOMMATION** des ménages canadiens est largement liée à deux sésames : les cartes de crédit délivrées par les banques et le « credit score » (cote de confiance) attribué à chaque client. La carte de crédit, à ne pas confondre avec la carte de débit, qui n'est qu'une carte de paiement, permet, le 1<sup>er</sup> du mois, de tout acheter à crédit.

Épicerie, voyages, piscines, meubles. A la fin du mois, vous remboursez vos achats, ou vous en différez le paiement, moyennant un taux d'intérêt de 20 %. Tout est fait pour vous encourager à multiplier ces crédits, car ils vont conditionner le « credit score » sur lequel va se fonder votre banque pour vous accorder un prêt immobilier.

## La dette immobilière

Et si vous prouvez que vous savez être bon payeur, une nouvelle facilité de crédit vous est offerte, car le prêt couvrira non seulement votre emprunt pour la maison de vos rêves, mais également une « marge » supplémentaire, afin de combler d'autres envies, comme celle de

changer de voiture ou d'investir dans un fonds de pension pour votre future retraite. Un accès facile au crédit qui sert de variable d'ajustement pour toutes les dépenses de la vie courante.

Une étude menée, en septembre 2019, par la Banque Desjardins dévoile que l'endettement des ménages canadiens vient de connaître un pic historique : le ratio de la dette contractée par chaque ménage en proportion de ses revenus disponibles atteint 174 %.

An-Lap Vo-Dignard, premier vice-président de la Financière banque nationale, nuance ce chiffre : « L'endettement des Canadiens s'explique en partie par les nombreux outils de crédit mis à leur disposition, mais la dette immobilière est celle qui pèse le plus lourd dans leur endettement, en raison de la hausse de l'immobilier, et, quoi qu'il en soit, il ne faut jamais oublier que l'immobilier, c'est un actif. » Tant que ce secteur tient bon, les 63 % de propriétaires canadiens seraient donc à l'abri.

Mais face à l'effondrement de l'économie lié à la crise du Co-

vid-19, tous les Canadiens ne disposent pas d'un bas de laine suffisant pour « voir venir ». Le 25 mars, un institut de recherche progressiste, le Centre canadien de politiques alternatives, soulignait que près de la moitié des locataires avaient moins d'un mois d'assise financière devant eux, un quart ne disposait pas plus d'une semaine d'avance sur leurs dépenses.

## Faire preuve de « souplesse »

Le premier ministre, Justin Trudeau, demandait, fin mars, aux banques de faire preuve « de souplesse » vis-à-vis des travailleurs frappés par la crise. Appel à moitié entendu : les grandes banques ont pour la plupart offert un sursis de paiement pour les emprunts immobiliers, mais elles renâclent à baisser les taux d'intérêt sur ces cartes de crédit qui ressemblent à des prêts à la consommation permanents au taux prohibitif. Les Canadiens ne vont avoir d'autre choix que de continuer à s'endetter. ■

HÉLÈNE JOUAN  
(À MONTRÉAL)



# Renault cherche à éviter la crise de liquidité

Le chiffre d'affaires du groupe a baissé de 19,2 % au premier trimestre, avec des ventes en recul de 26 %

Le choc n'aura donc pas épargné Renault. Comment pourrait-il en être autrement ? Le groupe au losange a publié, jeudi 23 avril, un chiffre d'affaires en baisse de 19,2 % au premier trimestre 2020, ainsi que des ventes en recul de 26 %, soit, peu ou prou, une baisse comparable à celle constatée sur le marché mondial (- 25 %). La faute, évidemment, à l'épidémie de Covid-19, qui a fait chuter le marché mondial de 40 % pour le seul mois de mars.

Face à la tempête, c'est une femme qui tient le volant de l'entreprise : Clotilde Delbos, 52 ans, directrice générale (DG) par intérim du groupe Renault depuis cet automne, en attendant la prise de

**Le constructeur peut activer un rassurant filet de sécurité : la garantie de l'Etat pour de nouveaux prêts**

fonctions de Luca de Meo, le futur DG venu du groupe Volkswagen et qui ne prendra le relais qu'à partir du mois de juillet. C'est elle qui a présenté les résultats aux analystes boursiers.

Logique, puisque M<sup>me</sup> Delbos est aussi la directrice financière de

puis 2016. Et cela tombe bien car la tempête est d'abord pécuniaire. La solidité de la trésorerie est devenue le nerf de la guerre à l'heure où il faut continuer à payer fournisseurs, investissements, salaires, entretien des actifs, alors même que les rentrées d'argent se font rares, voire inexistantes.

Sur ce plan, Renault avait été montré du doigt comme trop fragile par les analystes financiers, l'activité automobile générant seulement 150 millions d'euros de trésorerie l'an dernier. Et encore, c'était grâce à un dividende exceptionnel de RCI Banque, l'établissement financier du groupe. « Nous préservons au maximum nos positions de liquidités, assure donc Clotilde Delbos, lors d'un

entretien accordé au Monde. De façon inédite, nous avons choisi de les publier pour ce trimestre. Elles se montent à 10,3 milliards d'euros pour l'automobile et à 11 milliards d'euros pour RCI Banque. »

**Consommation de cash élevée**  
De quoi voir venir ? La consommation de cash a déjà atteint un rythme élevé en trois mois, soit 5,5 milliards. « Cela n'a rien d'exceptionnel, explique M<sup>me</sup> Delbos. On ne peut pas faire de règle de trois d'un trimestre sur l'autre. La plus grosse partie correspond aux achats saisonniers du début d'année, et nous avons clairement fait le choix de continuer à payer nos fournisseurs dans des conditions habituelles de délais de paiement. »

N'empêche, la fermeture des usines et des concessions du groupe à travers le monde conduit à une consommation de trésorerie de 600 millions d'euros par mois. Et nul ne sait combien de temps l'hémorragie va durer. Il faut donc sécuriser davantage les sacro-saintes liquidités. Pour cela, Renault peut activer un rassurant filet de sécurité : la garantie de l'Etat pour de nouveaux prêts. Un soutien public obtenu en contrepartie de l'annulation du dividende qui devait être versé cette année. M<sup>me</sup> Delbos a confirmé que le groupe « travaill[ait] là-dessus en ce moment. Cela prend du temps, mais j'ai confiance dans le fait que cela puisse être mis en place avant la présentation de notre plan d'économies en mai ».

Car c'est là l'autre outil dont va disposer Renault, un plan de réduction des coûts d'environ 2 milliards d'euros, annoncé avant la crise du Covid-19 (détaillé lors de la deuxième quinzaine de mai), et qui n'en sera que plus vital. « Je peux vous dire que nous agissons sur toutes nos lignes de coûts, sans exception », assure M<sup>me</sup> Delbos. Des fermetures industrielles ne sont pas à exclure, mais l'impact sera aussi sensible dans l'ensemble des activités tertiaires. Là encore, c'est elle qui pilote, avec l'appui du président de Renault, Jean-Dominique Senard, qu'elle a côtoyé entre 1996 et 2005 chez Pechiney, où ils ont géré, à ce moment-là aussi, une crise existentielle de l'entreprise.

« La situation ne nous empêche pas de préparer et de préserver l'avenir, affirme la patronne par intérim. Nous continuons à travailler sur les lancements de nos

**« Je peux vous dire que nous agissons sur toutes nos lignes de coûts, sans exception »**

CLOTILDE DELBOS  
directrice générale par intérim

futures Clio, Captur et Mégane hybrides. C'est pourquoi nous lançons le redémarrage de nos usines de moteurs au Portugal, en Espagne et à Cléon, en Normandie. »

L'autre constructeur français, PSA (Peugeot, Citroën...), a, lui aussi, annoncé, mardi 21 avril, un chiffre d'affaires en recul. La baisse est moins forte pour le grand rival (- 15,6 %), mais les volumes de ventes plus affectés (- 29 %), Renault étant un peu moins dépendant de l'Europe. Pour la première fois dans l'histoire du groupe au losange, la Russie est devenue, le trimestre passé, son premier marché, devant la France.

Moins fragile que Renault sur le terrain des liquidités, PSA a une tout autre stratégie concernant son cash et déclare s'abstenir de recourir à la garantie de l'Etat, ce qui, au passage, lui laisse le choix quant au versement ou non d'un dividende cette année. Nanti d'une trésorerie bien pourvue, augmentée de 3,3 milliards d'euros en début d'année pour la seule division automobile, PSA se dit prêt à affronter une baisse de marché global de 50 %. ■

ÉRIC BÉZIAT

## La France et les Pays-Bas se portent au secours d'Air France-KLM

**BEN SMITH**, le directeur général d'Air France-KLM, et son équipe resserrée ont, semble-t-il, réussi le sauvetage de la compagnie franco-néerlandaise. Une douzaine de milliards d'euros doivent venir renflouer ses caisses dans les prochains jours, comme *Le Monde* le révélait le 10 avril. La France devrait verser une dizaine de milliards d'euros, tandis que les Néerlandais feront un chèque de 2 à 3 milliards d'euros. Auditionnée par le Sénat, mercredi 22 avril, la direction de la compagnie a confirmé qu'Air France aurait « besoin de liquidités au troisième trimestre 2020 ». Cette aide financière prendra la forme « de prêts bancaires garantis à 90 % par les Etats et par des prêts directs par les Etats ».

Comme prévu, cette opération n'aura pas pour seule finalité de permettre à la compagnie aérienne de passer la crise sans encombre. Elle lui permettra d'être un des acteurs majeurs de la phase de « consolidation », qui

aura lieu dans « le monde et en Europe » quand la pandémie sera finie, a signalé M. Smith au Sénat. Il semble que des compagnies à bas coûts figurent au premier rang des proies potentielles ciblées par la compagnie franco-néerlandaise. Elle pourrait ainsi entrer au capital d'easyJet ou de la low cost long-courrier Norwegian, en pleine déconfiture. Une opération stratégique indispensable pour la compagnie, qui redoute que « les deux grands groupes low cost [easyJet et Ryanair] pourraient recommencer leur activité plus vite et plus fort qu'Air France ».

**« Consolidation »**

Sauvée grâce à l'Etat, Air France-KLM devra en payer le prix. Dans un courrier envoyé à tous les salariés, Ben Smith a présenté, il y a quelques jours, les grandes lignes d'un « plan de consolidation » de la compagnie. Un plan prévu pour cinq ans que la direction souhaite faire en deux

temps à cause de la profondeur de la crise. La direction veut couper les foyers de pertes. Notamment le réseau court-courrier domestique. M. Smith veut transférer à la filiale à bas coûts Transavia, basée à Orly, toutes les lignes court et moyen-courrier aujourd'hui déficitaires d'Air France. Il devra, au préalable, obtenir l'aval des pilotes, notamment pour que Transavia puisse opérer des vols intérieurs.

Les effectifs du groupe devraient fondre. « Bien sûr, il y aura un impact social. Mais les salariés doivent être assurés que nous ferons en sorte de le minimiser », a promis M. Smith devant les sénateurs. Selon nos informations, l'Etat aurait toutefois fixé comme condition à son intervention financière qu'Air France ne procède à aucun licenciement. En revanche, le groupe devrait mettre en place un nouveau plan de départs volontaires. ■

GUY DUTHEIL

## Patrick Jeantet, PDG de Keolis : « Nous avons du cash pour tenir jusqu'à fin juin »

« Il est encore trop tôt pour dire ce que tout cela nous coûtera, à quoi va ressembler la nouvelle phase qui commence le 11 mai », estime le patron de la filiale de la SNCF

Drôle d'arrivée pour un patron. Ex-dirigeant de SNCF Réseau, Patrick Jeantet a pris les rênes de Keolis fin février, au moment où le Covid-19 prenait un tour dramatique et pandémique. Le nouveau PDG de la filiale de la SNCF, qui figure parmi les leaders du transport public urbain, s'est aussitôt mis en mode crise, au lieu de faire, comme c'est l'usage, la tournée de tous ses business (bus, tram, train, métro...), à travers quinze pays et cinq continents.

Jeudi 23 avril, il présentait ses premiers résultats annuels en tant que patron de Keolis, ou plutôt ceux de son prédécesseur, Jean-Pierre Farandou, nommé entre-temps PDG de la SNCF. C'est l'occasion pour lui, dans un entretien accordé au Monde, de faire le point sur la santé et l'avenir de sa nouvelle entreprise.

« Face à la pandémie, Keolis a agi tôt, dès février, avec la mise en place d'une cellule de crise qui nous a permis d'organiser au plus vite, en liaison avec les Etats, les mesures de sécurité sanitaire des conducteurs et des passagers, explique M. Jeantet. En France, cela a été l'interdiction de la montée par la porte avant, l'isolation des conducteurs, la vente à bord supprimée... Aujourd'hui, grâce à ces mesures, nos équipes sont au front contre la maladie : nous maintenons un niveau de service de 30 % de la normale, pour une fréquentation qui a chuté à un peu moins de 5 % ».

Le résultat, c'est évidemment un tableau économique plutôt

sombre. « Certaines de nos activités sont complètement à l'arrêt : le car de tourisme, le transport scolaire, constate-t-il. Et pour celles dont le modèle ne repose que sur les recettes commerciales, c'est une perte sèche. Pour les activités subventionnées, c'est plus contrasté. Nous discutons avec les villes, les régions. Dans la mesure où nous assurons 30 % des circulations, nous estimons que tous nos coûts, directs ou indirects, doivent être payés. En Europe, c'est généralement admis par nos autorités. »

**La croissance est là**

Dans ce contexte, la disponibilité des liquidités devient cruciale pour continuer à payer les coûts fixes (salaires, matériel...). « Chez Keolis, avec nos liquidités actuelles, nos autorisations de découvert et de crédit, nous avons du cash pour tenir jusqu'à fin juin », déclare M. Jeantet. Les mesures prises par l'Etat pour retarder le paiement de certaines échéances sociales nous aident aussi. Et certaines autorités organisatrices des transports continuent à nous payer comme si nous étions à 100 % de trafic. Au-delà, entre juillet et décembre, nous sommes en train de travailler sur les prévisions de trésorerie... De toute manière, en 2020, notre résultat sera impacté de plusieurs centaines de millions d'euros. »

Voilà qui vient noircir le paysage déjà entaché par une perte nette de 72 millions d'euros en 2019, due essentiellement à l'échec de l'entreprise dans le VTC (Keolis a

revendu LeCab, qui n'a jamais décollé) et aux frais liés à ce désengagement. Pourtant, la croissance est là pour le premier opérateur de transport urbain régional en France : + 11 %, avec, pour la première fois, la barre des 6 milliards de chiffre d'affaires franchise (6,6 milliards pour être précis), une hausse de 7 % de la marge opérationnelle et une forte expansion à l'étranger.

« Il est encore trop tôt pour dire ce que tout cela nous coûtera, à quoi va ressembler la nouvelle phase qui commence le 11 mai en France, combien de temps elle va durer, explique Patrick Jeantet. Ce dont on est sûr, c'est que, pour le transport public, elle sera très différente de l'actuelle. Il faudra être capable de transporter plus de monde dans un espace par nature confiné qu'on appelle un métro, un bus, un tramway... Dans ce nouveau contexte, notre recommandation, c'est le port du masque obligatoire pour toutes les

**« Notre recommandation, c'est le port du masque obligatoire pour toutes les personnes qui entrent dans nos réseaux »**

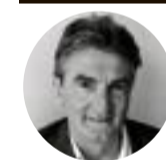
personnes qui entrent dans nos réseaux. Et même obligatoire partout dans l'espace public pour éviter que les transports ne soient ostracisés. »

« On peut voir hors d'Europe des mesures supplémentaires qu'il serait peut-être plus difficile à mettre en place en France. A Shanghai, où nous exploitons une ligne de métro, on prend la température de chaque usager entrant dans le métro et, quand vous embarquez dans une rame, vous devez scanner un code visuel avec votre téléphone, lequel vous localise. Si une personne qui se trouvait en même temps que vous dans la voiture est positive, vous recevez un SMS qui vous demande de vous faire tester. »

Pour M. Jeantet, l'expérience en Chine, qui est en avance de phase dans la gestion du virus, leur permet d'anticiper sur ce qui va se produire dans les réseaux de transport. « Ce que l'on voit, c'est qu'il est probable que, dans un premier temps, nos clients éviteront d'aller s'agglomérer dans des bus ou des métros. »

A Shanghai, cela fait un mois et demi que les activités ont repris normalement. Les magasins et les écoles ont rouvert. « La fréquentation du métro est, en gros, revenue à 60 % de la période précédente, déclare le patron. A l'inverse, beaucoup ayant basculé vers la voiture individuelle, les encombrements automobiles ont fortement augmenté. Et cette situation pourrait durer jusqu'à ce que la pandémie soit complètement vaincue. » ■

É. BÉ.



**PERTES & PROFITS** | RYANAIR

PAR JEAN-MICHEL BEZAT

## Le déconfinement low cost, selon O'Leary

Les règles de distanciation sociale pour freiner l'épidémie de Covid-19, Michael O'Leary s'assoit dessus ! Et au sens propre. Le patron fondateur de Ryanair ne veut pas perdre un seul siège à bord des court et moyen-courriers qui, assure-t-il, reprendront bientôt leur ballet dans le ciel européen. Le turbulent Irlandais a mis en garde, jeudi 23 avril, dans un entretien au *Financial Times* : si la règle de laisser une place vide sur ses monocouloirs Boeing 737-800 s'impose, soit les Etats paieront ces 34 % de sièges vacants, soit ils « ne voler[ont] pas ». Il s'est dit incapable de « gagner de l'argent avec un taux de remplissage de 66 % », alors que cette « idée idiote » n'offre, selon lui, aucune garantie sanitaire suffisante.

M. O'Leary, qui remplit ses appareils à 96 %, est la voix la moins policée et la plus tonitruante du secteur. Elle n'est pas la seule. Le directeur général de l'Association internationale du transport aérien, Alexandre de Juniac, rappelle que celui-ci a perdu la moitié de son chiffre d'affaires (- 293 milliards d'euros), après l'effondrement de 80 % à 90 % du trafic. Or il estime à un minimum de 70 % le taux de remplissage nécessaire pour qu'une compagnie soit rentable. A moins d'augmenter fortement le prix des billets, ce qui tuerait le modèle du transport à bas coût. Ce modèle n'est pas au mieux de sa forme, et la guerre des tarifs va de nouveau faire rage entre des compagnies avides de parts de marché.

La Fédération nationale de l'aviation marchande dénonce

déjà que des sociétés, « dont Ryanair, basées hors du territoire français, ne s'acquittent d'aucune fiscalité en France et faisant échapper à la moindre occasion leurs salariés aux règles sociales [en vigueur dans l'Hexagone], conçoivent la période prochaine de reprise du transport aérien comme une occasion de pratiquer délibérément des tarifs prédateurs à 1 euro ». La fédération juge que tirer toujours plus les prix vers le bas impose « un modèle social et environnemental désastreux aux dépens des compagnies françaises, de leurs salariés et du climat ».

**« Le Trump de l'aérien »**

Une chose est sûre : les opérateurs historiques, dont la santé dépend beaucoup du long-courrier, mettront du temps à redécouvrir, alors que les transporteurs à bas coût vont peu ou prou retrouver leur niveau d'activité pré-crise. C'est l'une des inquiétudes du PDG d'Air France-KLM, Ben Smith. A moins que la frilosité des voyageurs et la dépression économique ne les rattrapent. Naguère, Michael O'Leary rêvait tout haut d'une politique de la terre brûlée : « Une bonne récession de douze à dix-huit mois, profonde et sanglante, permettrait de comprendre l'absurdité de la lutte contre le réchauffement climatique » ; et favoriserait le bradage des appareils de ses concurrents au tapis. Le « Trump de l'aérien » tient sa récession. Il n'est pas certain qu'elle lui fasse gagner de l'argent, ce qui semble être son unique objectif dans la vie. ■

JEAN-MICHEL BEZAT



# Baisse historique des transferts d'argent des migrants, selon la Banque mondiale

Cette diminution va aggraver la crise économique et sociale dans les pays à bas revenus

L'une des premières sources de financement des pays pauvres se tarit. Selon les calculs de la Banque mondiale, publiés mercredi 22 avril, les transferts d'argent de migrants vers leurs pays d'origine pourraient diminuer de 19,7 % en 2020, au risque d'aggraver la crise économique et sociale dans ces pays à bas revenus. Le recul sera particulièrement marqué en Europe et en Asie centrale (-27,5 %), en Afrique subsaharienne (-23,1 %) et en Asie du Sud (-22,1 %). Ils devraient tomber à 445 milliards de dollars en 2020 (410 milliards d'euros), mais continueront à dépasser le flux des investissements directs étrangers ou de l'aide publique au développement.

## Peu qualifiés

Employés majoritairement dans des secteurs les plus frappés par la crise, comme la restauration, l'hôtellerie, les transports ou la vente au détail, les travailleurs de la diaspora sont les plus exposés au chômage ou à une perte de leurs revenus. Plusieurs études de la Banque mondiale montrent également qu'en situation de crise ils sont plus susceptibles de perdre leur emploi que la main-d'œuvre locale. Souvent peu qualifiés, ils peuvent difficilement se tourner vers les secteurs qui s'en sortent

## Les travailleurs de la diaspora sont les plus exposés à une perte d'emploi

mieux en cette période de confinement, à savoir la santé ou les technologies de l'information. A cela s'ajoute la chute des cours du pétrole qui aggrave la récession dans les pays du Golfe et pousse de nombreux migrants à regagner leurs pays d'origine.

Les mesures de confinement compliquent aussi les transferts à cause de la fermeture de la plupart des opérateurs, comme Western Union, et de la suspension des liaisons aériennes qui ne permet plus de confier de l'argent à un proche rentrant au pays. « Des mesures rapides pour faciliter l'envoi et la réception de cet argent pourraient apporter une aide particulièrement bienvenue aux migrants et à leurs familles », explique Dilip Ratha, directeur de l'Alliance mondiale pour le développement (Knomad) à la Banque mondiale. La survie de millions d'habitants dépend de ces transferts.

L'argent envoyé par la diaspora représente ainsi près du tiers des économies haïtienne et népalaise. Il participe aux dépenses de santé ou d'éducation et permet de lutter contre la malnutrition ou le travail des enfants.

D'où l'importance de leur venir en aide. « Dans les pays d'accueil, les migrants doivent bénéficier des mesures de protection sociale », insiste Michal Rutkowski, directeur chargé de l'emploi et de la protection sociale à la Banque mondiale. Dans la région de la Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, la moitié des migrants ont ainsi perdu leur travail sans qu'aucun d'entre eux puisse bénéficier de l'aide de l'Etat. M. Rutkowski salue toutefois les initiatives de quelques pays. Le Portugal a décidé de régulariser temporairement des centaines de milliers de migrants, tout comme l'Italie. Des mesures qui sont aussi destinées à combler la pénurie de travailleurs saisonniers agricoles.

## Procédures « chaotiques »

Les migrants sont également les plus exposés à la crise sanitaire. Ils résident majoritairement dans les villes, des lieux à forte densité de population où les risques de contamination sont élevés. A Singapour, les trois quarts des nouveaux cas enregistrés concernent

des migrants peu qualifiés logeant dans des dortoirs. Seuls quatre-vingts pays sur les cent trente-deux étudiés par la Banque mondiale leur donnent accès aux soins de santé. Ils sont bloqués dans leur pays d'accueil à cause de la suspension des liaisons aériennes, tout en étant exclus des programmes d'aide gouvernementaux, leur situation est précaire.

Les migrants domestiques sont deux fois et demi plus nombreux dans leur pays d'accueil que ceux vivant à l'étranger. Et la Banque mondiale regrette les procédures « chaotiques et douloureuses » auxquelles ils ont été confrontés en Inde et dans les pays d'Amérique latine. En Inde, les mesures de confinement ont été annoncées sans que des solutions de rapatriement soient prévues, ce qui oblige les migrants à vivre entassés dans des camps. Des mesures qui ont « contribué à la propagation du virus », déplore-t-on à la Banque mondiale. En dépit de leur diminution, les transferts d'argent de migrants continuent de jouer un rôle crucial à l'heure où les capitaux étrangers fuient les pays pauvres et émergents. Le Fonds monétaire international évalue leurs besoins à 2 500 milliards de dollars pour faire face à la pandémie de Covid-19. ■

JULIEN BOUISSOU

## LE CONTEXTE

Au premier trimestre 2020, le coût moyen d'un transfert de 200 dollars dans le monde s'élevait à 6,8 %, un chiffre encore bien trop élevé si on le compare à l'objectif de 3 % fixé par les Nations unies d'ici à 2030. L'Afrique subsaharienne reste la région vers laquelle les transferts sont les plus onéreux, à environ 9 %, et l'Asie du Sud celle où ils sont les moins coûteux (4,95 %) grâce à leurs volumes importants et à l'utilisation plus répandue des technologies. Les mesures de confinement, mises en place pour enrayer la progression de la pandémie de Covid-19, devraient augmenter le coût des transferts en raison de la fermeture des prestataires de services et d'un accès plus restreint aux liquidités. Elle devrait pénaliser les familles de migrants les plus pauvres qui ne sont pas titulaires de compte bancaire ou n'y ont pas accès depuis leurs téléphones mobiles.

## DISTRIBUTION

### La crise dope les ventes de Nestlé

Nestlé a annoncé, vendredi 24 avril, une progression de ses ventes de 3,4 % au premier trimestre. Une hausse liée aux achats de précaution pendant le confinement. Ce sont les ventes de produits pour animaux de compagnie qui ont tiré la croissance de ses résultats. - (Reuters)

## SANTÉ

### Le Covid gonfle le chiffre d'affaires de Sanofi

Le français Sanofi, fabricant du Doliprane, affiche un chiffre d'affaires de près de 9 milliards d'euros au premier trimestre, soit une hausse de 6,9 %. « La constitution de stocks dans les circuits de distribution liée à la pandémie de Covid-19 représente environ la moitié de la hausse du chiffre d'affaires au premier trimestre », précise un communiqué du vendredi 24 avril. - (AFP)

## TRANSPORT AÉRIEN

### Boeing veut supprimer 10 % de ses effectifs

L'avionneur américain, qui emploie 160 000 salariés dans le monde, se prépare à supprimer 10 % de ses effectifs. Ces coupes affecteraient principalement les long-courriers 787 et 777 de Boeing, ainsi que le moyen-courrier 737 MAX, immobilisé depuis mars 2019. Ces suppressions de postes tombent mal pour Boeing, qui sollicite 60 milliards de dollars d'argent public (environ 55,7 milliards d'euros) pour lui et ses fournisseurs. - (AFP)

# Depuis les indépendances, la dette africaine subit les chocs financiers

De 16,3 milliards de dollars à la fin des années 1960, son montant est passé à 365 milliards, dont environ un tiers est dû à la Chine

La dette africaine, dont le G20 a décidé de suspendre le remboursement pendant douze mois, se creuse et s'efface depuis les indépendances. Elle atteint aujourd'hui 365 milliards de dollars (340 milliards d'euros), dont environ un tiers est dû à la Chine. Dans les années 1960, plusieurs pays ont « hérité » d'un passif contracté par leur ancienne puissance coloniale. « La dette de la Belgique léguée au Congo indépendant s'élevait à 120 millions de dollars, assure Eric Toussaint, historien et porte-parole du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes. En Mauritanie, c'est un prêt de 66 millions de dollars contracté par la France avant l'indépendance, qui est devenu plus tard une dette. »

## Des avances

D'autres pays ont accédé à l'indépendance avec des finances saines. « Dès 1958, le Togo de Sylvanus Olympio [premier ministre autonome puis premier président] avait équilibré ses finances publiques », rappelle Kako Nubukpo,

doyen de la faculté des sciences économiques de l'université de Lomé. La plupart des colonies françaises contractaient des prêts auprès du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (Fides). Il était financé par l'Etat grâce notamment à des avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer. Après les indépendances, les jeunes pays, n'ayant pas d'infrastructures pour valoriser leurs matières premières, ont continué d'emprunter auprès du Fides jusqu'en 1962 pour financer des investissements, des équipements ou des programmes d'études. Les taux étaient faibles (de 2 % à 3 %). A la fin des années 1960, la dette totale extérieure des pays africains était maîtrisée puisqu'elle atteignait 16,3 milliards de dollars selon la Banque mondiale.

« Au début des années 1970, il n'y avait malheureusement pas de garde-fous contre la mauvaise gouvernance », explique Kako Nubukpo. Des présidents ont dépensé sans compter pour cons-

truire des « éléphants blancs » comme des statues à leur effigie. La dette va aussi s'aggraver à cause de la récession économique et des chocs pétroliers de 1973 et 1979. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale augmente ses taux d'intérêt à près de 15 %. « Les pays africains [et ceux d'Amérique latine] se sont retrouvés à rembourser à des taux très élevés une dette qu'ils avaient contractée à des taux faibles », explique Kako Nubukpo. En 1982, le Mexique annonce qu'il n'est plus en mesure de rembourser. Au Burkina Faso, Thomas Sankara, capitaine anti-impérialiste prend le pouvoir en 1983. A la tribune de l'Organisation de l'unité

africaine, il exhorte les présidents à ne plus payer leurs échéances : « Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous n'en sommes pas responsables. Mais si le Burkina Faso refuse tout seul de la payer, je ne serai pas là à la prochaine conférence. » Il sera assassiné quelques mois plus tard.

## Perte de compétitivité

Des politiques d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale sont ensuite adoptées par les pays d'Afrique subsaharienne. En échange de prêts aux taux quasi nuls, ces Etats acceptent d'appliquer une série de mesures pour libéraliser leurs économies afin de rééquilibrer leur balance commerciale et de stopper leur endettement. Mais elles n'ont pas l'effet escompté et accentuent au contraire la vulnérabilité des économies. Celles-ci se retrouvent exposées aux chocs externes liés à l'effondrement durable du cours des matières premières.

Entre 1984 et 1994, la dette extérieure africaine double, passant de 131,2 à 266,3 milliards de dollars.

L'aide publique au développement sert à payer la dette bilatérale des Etats africains au détriment des investissements dans l'économie réelle. « Plus on prêtait, plus on refinançait la dette et plus elle grossissait », explique Serge Michailof, ancien directeur régional de la Banque mondiale. Les pays de la zone CFA sont d'autant plus touchés par cette spirale qu'à l'inverse de leurs voisins ils ne dévaluent pas leur monnaie pour répondre à la perte de compétitivité sur les marchés des matières premières. « La plupart des responsables africains ne voulaient pas entendre parler d'une dévaluation. Mais la crise économique est devenue si grave qu'elle a menacé la stabilité financière des banques. Fin 1993, les différentes institutions multilatérales et bilatérales ont imposé aux chefs d'Etat de la zone CFA de dévaluer leur monnaie », souligne Serge Michailof. Mais cette dévaluation a produit l'effet inverse, en accentuant le poids de la dette.

« Pour continuer à payer les importations, il a fallu de nouveaux emprunts massifs », ajoute Fran-

çois Bourguignon, ancien économiste en chef à la Banque mondiale. Face à l'effondrement imminent des économies africaines, la Banque mondiale et le FMI lancent, en 1996, l'initiative dite « des pays pauvres très endettés » (PPTE), qui concerne 30 pays africains. Soumise à des impératifs de transparence budgétaire, leur dette bilatérale (de 60 % à 70 % du PIB) est ramenée entre 10 % et 12 % du PIB. Aujourd'hui, l'endettement des Etats africains pose de nouveau problème, principalement à cause du manque de diversification des économies. « La dette suit des cycles qui sont liés aux matières premières. Si leur prix baisse, la dette augmente. Et si cette baisse se prolonge comme actuellement avec la pandémie, la dette devient insupportable et il faut stopper l'hémorragie », conclut François Bourguignon. ■

PIERRE LEPIDI  
ET MARIAMA DARAME

Le Monde Afrique

Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

## QUESTIONS POLITIQUES

Ali Baddou, Carine Bécard, Françoise Fressoz et Nathalie Saint-Cricq en direct sur France Inter

Dimanche 26 avril à 12h

Eric Woerth, député LR de l'Oise, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Pascal Canfin, député européen LREM



RÉAGISSEZ SUR TWITTER #QUESTIONSPOL

Le Monde

franceinfo  
TV canal 27

INTERVENEZ



# Le multilatéralisme à l'épreuve du coronavirus

La pandémie de Covid-19 qui bouleverse le monde révèle le déficit de concertation entre les Etats, même pour faire face à une telle menace, et oppose deux approches rivales du droit international

Coronavirus oblige, la réunion à huis clos du Conseil de sécurité s'est tenue en visioconférence. Finalement, dans la soirée du 10 avril, l'organe suprême de l'Organisation des Nations unies (ONU), chargé de la paix et de la sécurité dans le monde, discutait pour la première fois de la pandémie après de longues semaines d'« assourdissant silence », selon les mots de l'ambassadeur allemand aux Nations unies, Christoph Heusgen.

La situation est pourtant inédite. Pour la première fois, toute l'humanité doit faire face au même moment à la même peur. « Un signal d'unité et de détermination du Conseil signifierait beaucoup en cette période d'anxiété », avait lancé Antonio Guterres, le secrétaire général, avant la réunion. Pourtant il fut impossible ce soir-là d'arriver à un texte commun. Washington insistait pour que l'origine chinoise du virus soit mentionnée, et Pékin refusait « toute politisation du virus ». Quatre jours plus tard, le président américain, Donald Trump, annonçait la suspension de la contribution américaine à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), accusée de complaisance à l'égard de Pékin et de « mauvaise gestion » de la crise. Les Etats-Unis étaient les premiers donateurs, fournissant 17 % du budget.

Cette impuissance à afficher, même symboliquement, la pleine conscience d'un destin partagé illustre la crise des institutions multilatérales. Elle est ancienne, profonde, et désormais plus évidente que jamais. « La rapidité avec laquelle le Covid-19 s'est répandu dans le monde nous montre la nécessité d'une réponse globale ; mais, alors que le multilaté-

ralisme serait plus nécessaire que jamais, il se détériore aussi bien au niveau international, en témoigne la crise du système onusien, que régional, avec l'Union européenne dont les Etats membres ont agi – au moins pendant les premières semaines – en ordre dispersé », relève Bertrand Badie, professeur émérite à Sciences Po Paris. « Nous sommes dans un cercle vicieux : un multilatéralisme faible face à des questions de plus en plus globales, des réponses nationales désordonnées et un concert de lamentations sur l'inefficacité du multilatéralisme », renchérit Guillaume Devin, professeur à Sciences Po Paris, évoquant « un moment régressif et vulnérable ».

## COUP DE GRÂCE

Attaquant les égoïsmes des grandes puissances, la pandémie pourrait bien donner le coup de grâce à une certaine idée du multilatéralisme tel qu'il s'était incarné après la seconde guerre mondiale. Créé alors au nom du « plus jamais ça », le système onusien est déjà sérieusement ébranlé par le pays qui en fut le pilier : les Etats-Unis.

Donald Trump est un « unilatéraliste » assumé. « En tant que président des Etats-Unis, je mettrai toujours l'Amérique en premier. Tout comme vous, en tant que leaders de vos pays, mettez toujours et devez toujours mettre vos pays en premier », lançait Donald Trump, en septembre 2017, dans son premier discours devant l'Assemblée générale des Nations unies. Depuis, les Etats-Unis se sont retirés de nombre de traités, dont l'accord de Paris sur le climat, celui sur le nucléaire iranien, ou celui sur la limitation des armes nucléaires intermédiaires conclu avec la Russie à la fin de la guerre froide.

La Chine de Xi Jinping occupe le vide créé par le retrait américain. « Elle se positionne désormais comme le pays garant du multilatéralisme et celui qui va le sauver. Qu'il s'agisse du système onusien qu'elle investit toujours plus massivement, d'organisations régionales existantes ou de forums créés de toutes pièces comme celui des « nouvelles routes de la soie », la méthode est la même, rassembler le plus largement possible autour de sujets relativement flous, d'apparence consensuels, pour inverser les rapports de force face aux puissances occidentales », analyse Alice Ekman, responsable de l'Asie à l'Institut des études de sécurité de l'Union européenne (EUISS), et auteure de *Rouge vif* (Editions de l'Observatoire, 224 pages, 19 euros).

« Le monde d'aujourd'hui est multidimensionnel, multipolaire, mais il n'est plus multilatéral. Son hétérogénéité même implique des conflits de valeurs. Or, pour que le multilatéralisme fonctionne, il faut un minimum d'accord sur les principes », relève l'universitaire Jean-Vincent Holeindre, soulignant le risque qu'il se transforme « en une coquille vide ». « Les institutions continueront de fonctionner, car elles sont résilientes, mais avec une déconnexion croissante entre les paroles des bureaucrates et les actes », note le chercheur.

La paralysie du Conseil de sécurité ces dernières années et son incapacité à résoudre des crises internationales et des conflits – dont celui qui ravage la Syrie depuis 2011 – ont encore un peu plus décrédibilisé l'idée même de multilatéralisme construite d'abord sur le refoulement de la guerre.

« En tant que technique, le multilatéralisme correspond à un mode de discussion ou d'action qui rassemble au moins trois Etats. En

tant que vision, il renvoie principalement au libéralisme et à la possibilité de dépasser l'anarchie initialement conflictuelle des relations internationales. Cela, en construisant à plusieurs des forums de discussion et en produisant des normes à même de créer la confiance nécessaire à un monde plus pacifique et plus sûr », explique Julian Fernandez, spécialiste de droit international et directeur du centre Thucydide, à Paris-II.

L'idée remonte aux Lumières, même si le mot « multilatéralisme » n'apparaît que beaucoup plus tard. « *Transcender l'état de nature hobbesien* [Thomas Hobbes est un philosophe anglais (1588-1679), auteur du *Léviathan*] caractérisant les relations entre Etats à l'échelle planétaire pour affirmer un idéal de paix fondé sur la concertation et la primauté du droit », analyse la politiste Myriam Benraad. Le congrès de Vienne, en 1815, en est la première ébauche, construisant, sur les décombres de l'aventure napoléonienne, un équilibre européen qui dura un siècle.

## INTERDÉPENDANCE

L'envol commence lors de la première mondialisation, entre 1860 et 1890, avec l'explosion des techniques, des échanges et de la communication. C'est alors que naissent les premières organisations internationales pour le télégraphe, la poste et le commerce maritime. A cette époque, personne ne parle encore de « multilatéralisme », le mot à la mode est « interdépendance », dans un monde qui se resserre et se rapetisse.

Le multilatéralisme global et politique naît du traumatisme de la première guerre mondiale, avec la création, en 1920, de la Société

**CRÉÉ APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE AU NOM DU « PLUS JAMAIS ÇA », LE SYSTÈME ONUSIEN EST DÉJÀ SÉRIEUSEMENT ÉBRANLÉ PAR LE PAYS QUI EN FUT LE PILIER : LES ÉTATS-UNIS**

## « L'Organisation mondiale de la santé est encadrée par les Etats bien plus qu'elle ne les encadre »

**PROFESSEUR DE SCIENCES POLITIQUES** à Sciences Po Paris, Guillaume Devin est spécialiste du multilatéralisme. Auteur de nombreux ouvrages sur cette technique de concertation et la paix, il a codirigé, avec Franck Petiteville et Simon Tordjman, *L'Assemblée générale des Nations unies* (Presses de Sciences Po, 300 pages, 24 euros).

### La gestion désordonnée de la lutte contre le Covid-19 a mis en lumière les défaillances du multilatéralisme. Comment l'expliquez-vous ?

Il n'y a pas de « défaillances du multilatéralisme » mais une faiblesse des institutions multilatérales, qui ne sont que ce que les Etats veulent bien qu'elles soient. Le multilatéralisme est une forme de coopération institutionnalisée entre plusieurs Etats tournée vers la recherche de solutions communes dans des situations où les intérêts en présence sont à la fois conflictuels et complémentaires. La facilitation des échanges en est un exemple classique. Ce processus n'a pas connu à proprement parler d'« âge d'or », mais des

« moments » plus favorables que d'autres. La crise sanitaire actuelle s'inscrit sur un fond de difficultés que l'on observe depuis maintenant plus d'une dizaine d'années. L'aspect le plus connu est la paralysie du Conseil de sécurité des Nations unies, qui nous ramène au temps de la guerre froide mais selon une configuration un peu différente : le repli des Etats-Unis, le blocage de la Russie et la stratégie de conquête de la Chine. La lecture des procès-verbaux du Conseil de sécurité au cours de l'année 2019 est édifiante : ces trois Etats qui détiennent une clé essentielle de la coopération internationale ne sont d'accord sur rien ou presque. On le constate encore pour la mise au point laborieuse d'une résolution sur le Covid-19.

A ce blocage politique, il faut ajouter deux autres faiblesses des institutions multilatérales. La première, qui est peut-être le revers d'un certain succès, c'est le foisonnement d'initiatives mal coordonnées qui aboutit à un multilatéralisme « brouillon ».

La seconde, qui n'est pas sans rapport, concerne la profusion de normes que

les enceintes multilatérales produisent et dont on ne sait pas toujours quelle est la force obligatoire. Dans ces conditions, on comprend que le multilatéralisme apparaisse difficile à mobiliser politiquement et fonctionnellement pour gérer la lutte contre le Covid-19.

### Alors que l'OMS a été confrontée aux précédentes crises (SRAS, Ebola), comment expliquez-vous que cette organisation n'ait pas obtenu plus de moyens et de compétences ?

L'OMS n'est pas une organisation dotée de missions « opérationnelles » mais une institution tournée vers des missions « normatives » [élaboration de règles générales destinées à favoriser l'élévation du niveau de la santé mondiale] en y ajoutant des missions d'expertise et de conseil.

C'est seulement assez tardivement que l'OMS s'est vu confier une forme de « gestion des crises sanitaires » avec la révision, en 2005, d'un Règlement sanitaire international (RSI), adopté par l'Assemblée des Etats membres de

l'OMS et obligatoire pour ceux-ci. Il prévoit notamment la liste des maladies à déclarer obligatoirement. Y est associée la déclaration d'une « urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI) qui est censée ouvrir une mission de coordination. C'est assez peu et cela n'entame pas vraiment les prérogatives nationales – sauf peut-être pour l'obligation de déclaration.

L'OMS est encadrée par les Etats bien plus qu'elle ne les encadre et son budget dépend pour 80 % de contributions volontaires. C'est une organisation faible et dont la légitimité est fréquemment contestée en raison de ses liens avec les industries pharmaceutiques.

### Que préconisez-vous pour redonner du lustre au multilatéralisme ?

Le multilatéralisme est à la fois un instrument et une politique. Il faut d'abord désacraliser l'instrument et le remettre à sa place : celle d'une réponse systémique à des questions de plus en plus enchevêtrées entre les acteurs et entre les secteurs. Le Covid-19 est global, comme bien

d'autres défis mondiaux. Il serait temps de le réaliser. Il faut donc se donner les moyens de missions efficaces avec des organisations internationales mieux dotées et investies de plus d'autorité. On en est loin sur le terrain de la sécurité humaine, par exemple, qui demeure perçue par bon nombre d'Etats comme une occasion d'ingérence inacceptable.

Le « système » des Nations unies a beaucoup changé et se transforme sans cesse, même si les regards sont focalisés sur la « grande réforme » impossible (celle de la composition du Conseil de sécurité). Il n'y a pas de fatalité à ce que l'Assemblée générale des Nations unies ne soit plus l'autorité incontestée qu'elle était encore dans les années 1960. Il n'y a pas de fatalité à ce que le Conseil économique et social des Nations unies soit devenu invisible alors qu'il aurait pu être l'instance de coordination de la gouvernance économique et sociale mondiale. Il faut le vouloir, il faut y croire. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
GA. M. ET M. SE.





**LA CHINE  
SE POSITIONNE  
DÉSORMAIS COMME  
LE PAYS GARANT DU  
MULTILATÉRALISME  
ET CELUI QUI VA  
LE SAUVER**

**ALICE EKMAN**  
responsable de l'Asie  
à l'EUISS

des nations (SDN) qui, structurellement impuissante, fut incapable d'empêcher de nouveaux conflits. Créée à New York en 1945, l'ONU a l'ambition de tirer la leçon de cet échec. Le système est fondé sur trois piliers : la sécurité et la paix avec l'ONU proprement dite, l'économie avec le Fonds monétaire international (FMI) et le GATT, devenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les droits humains avec le Conseil des droits de l'homme. S'y ajoute toute une galaxie d'organisations spécifiques. C'est le principe du « tous pour un, un pour tous », avec la sécurité collective comme politique de dissuasion et stratégie de mise à l'index de tout acteur belliqueux.

Au début de la guerre froide, les Etats-Unis font du multilatéralisme l'axe de leur politique étrangère. L'ONU est le symbole de la concertation avec ses institutions-clés, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Tout change à partir de la décolonisation et l'irruption sur le devant de la scène de jeunes Etats indépendants. Washington, et plus globalement les Occidentaux, perdent la main sur l'Assemblée générale.

Avec l'effondrement de l'URSS, un nouvel âge d'or commence. Le Conseil de sécurité n'est plus paralysé par la rivalité entre les deux grands. Une nouvelle vague d'organisations multilatérales ou régionales surgit ou se renforce : le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay), l'accord de libre-échange nord-américain (Aléna), l'Union européenne, l'Union africaine, le tout s'emboîtant dans une formidable architecture institutionnelle mondiale harmonieuse. Mais la rivalité croissante entre les Etats-Unis et la Chine, le revanchisme d'une Russie bien décidée à retrouver son rang de puissance et la montée en force des émergents ont changé la donne.

« Le multilatéralisme incarne l'ancien monde construit au lendemain des deux guerres mondiales par les puissances occidentales qui tentent de maintenir son architecture, ses valeurs, son projet de sécurité collective au travers d'organisations internationales comme l'ONU, mais cet ancien monde disparaît au profit d'un autre où le multilaté-

ralisme n'est pas une référence », relève Jean-Vincent Holeindre. D'autant, souligne Julian Fernandez, que les Etats pratiquent une « stratégie de défausse, en faisant le procès du multilatéralisme pour mieux couvrir leurs propres défaillances ou incapacités ». A cet égard, le Covid-19 représente aujourd'hui un moment de vérité.

Le défi est autant sanitaire qu'économique et politique en raison de l'extrême rapidité de la diffusion du virus et de la quasi-unanimité des réactions des Etats qui ont décidé de confiner la plus grande partie de la population mondiale. Partout ils se barricadent.

« Ce n'est pas l'épidémie en soi qui affaiblit le multilatéralisme, mais plutôt notre habitude sédentaire et sécuritaire de désigner un ennemi extérieur et de chercher à résoudre les problèmes à l'intérieur de l'espace national alors que celui-ci ne peut pas être protégé sans concertation », précise l'historien Thomas Lindemann. « Par principe, la fermeture des frontières ne signifie pas crise du multilatéralisme. Rien n'interdit d'envisager que leur fermeture de manière coordonnée puisse constituer une "action de santé publique proportionnée", selon les termes du Règlement sanitaire international », rétorque la politiste Mélanie Albaret.

**COOPÉRATION INTERÉTATIQUE**

Le multilatéralisme, en effet, n'est pas contraire à la souveraineté des Etats. Bien au contraire, il se fonde sur la coopération interétatique. Des règles de droit, selon les procédures acceptées, peuvent s'imposer à tous, mais seulement si les Etats en ont décidé ainsi. La seule exception réside dans les résolutions du Conseil de sécurité qui engagent tous les pays membres de l'ONU.

Mais, même si les virus ne connaissent pas de frontières, les Etats ne délèguent pas volontiers. « Les questions de santé sont celles qui touchent le plus au nerf de la souveraineté, mouvement de population, hygiène, éducation, liberté de circulation. Les Etats considèrent ce domaine comme leur pré carré, y compris au sein même de l'Union européenne, où la santé est restée, depuis le début, de leur seule compétence, voire de

celle des régions dans les pays fédéraux », analyse Bertrand Badie.

L'OMS, fondée en 1948, et réunissant aujourd'hui 194 pays, reste ainsi l'un des parents pauvres du système onusien. Certes, les questions sanitaires furent un des premiers terrains de coopération interétatique avec, dès 1907, l'installation à Paris d'un Office international d'hygiène publique, très étroitement contrôlé par les Etats. Avec un budget annuel d'à peine 4 milliards d'euros, l'OMS dispose de prérogatives très limitées, même si elle est un peu mieux lotie que son ancêtre.

L'institution n'était à l'origine pas conçue pour des missions opérationnelles et devait surtout donner des préconisations pour élever le niveau de santé publique dans le monde. Tirant les leçons des épidémies de SRAS, de grippe aviaire, et de la lutte contre le virus Ebola, ses compétences furent élargies, après 2005, à une « coordination internationale » en cas de crise, mais sans pouvoir de sanction.

Sa fonction première reste celle de la production de normes et surtout d'alerte. « Il faudrait que l'OMS et les questions de santé soient au moins au niveau de l'OMC pour le commerce ; il faudrait qu'elle puisse réellement établir des normes communes et coordonner des politiques sanitaires », martèle Bertrand Badie, soulignant que « la sécurité humaine reste à bien des égards l'angle mort du multilatéralisme ».

Longtemps, la raison d'être du système onusien fut la sécurité collective : tenter d'empêcher les guerres, développer des missions de paix. « La pandémie constitue aussi une menace importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales », a souligné le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres. Sécurité collective et sécurité humaine sont toujours plus directement liées, même si la seconde a longtemps été négligée par les Etats, qui ont toujours privilégié les questions stratégiques et les équilibres de puissance.

L'ONU peut néanmoins se targuer d'avoir mis la question sur le devant de la scène, dès 1994, dans un rapport du Programme des

Nations unies pour le développement (PNUD). Ce dernier mettait en avant sept sécurités humaines, dont la santé, devenues des enjeux pour la paix du monde et pour une humanité « libérée de la peur ».

La pandémie de Covid-19 remet cet enjeu au premier plan, et l'évidence du danger commun pourrait être une occasion de relancer le multilatéralisme. « Une technique certes pas très attrayante, toujours un peu ennuyeuse », admet Thomas Lindemann, car fondée sur la concertation, le compromis. « L'autorestriction n'est pas très spectaculaire », ajoute-t-il.

« Il est difficile de ne pas voir dans les contre-mesures désordonnées de ces dernières semaines une illustration supplémentaire de la faillite du multilatéralisme d'en haut », relève Julian Fernandez, soulignant qu'il subsiste toutefois « un multilatéralisme d'en bas, une coopération scientifique entre les savants de différents pays qui peut être prometteuse dans la lutte contre les pandémies ». Pour ce juriste, il faut donc « réformer ce que l'on peut réformer et renforcer ce que l'on peut renforcer. Faisons avec certains ce que l'on n'arrive plus à faire tous ensemble, avec l'espoir que cela fera levier, comme investir dans un multilatéralisme sélectif », c'est-à-dire s'appuyer sur le P5 (cinq membres permanents du Conseil de sécurité) ou démultiplier des formats ad hoc pour régler des problèmes régionaux.

Même si le multilatéralisme souffre ces temps-ci, « il est difficile », ajoute Mélanie Albaret, d'envisager un ordre international sans coopération, en raison des défis sanitaires, environnementaux et sociaux, auxquels aucun acteur ne peut faire face seul ».

**PÉKIN AVANCE SES PIONS**

Nombreux sont les Etats, y compris au sein de l'Union européenne, qui se sont tournés vers d'autres puissances, comme la Chine, pour obtenir une précieuse assistance. Pékin ne s'y est pas trompé et s'est emparé de la lutte contre le coronavirus pour faire avancer ses pions. Dès 2015, lors de son premier discours à l'Assemblée générale des Nations unies, puis deux ans plus tard au forum de Davos, le président chinois, Xi Jinping, s'est fait le héraut du multilatéralisme.

Aujourd'hui, la Chine est à la tête de quatre des quinze agences spécialisées de l'ONU : l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO), l'Union internationale des télécommunications (ITU), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) et, depuis 2019, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle avait tenté d'obtenir la direction des opérations de maintien de la paix – poste traditionnellement occupé par la France – et elle est devenue la plus grande contributrice pour les casques bleus. Elle s'active aussi à Genève, au sein du Conseil des droits de l'homme, pour bloquer tout ce qui pourrait la gêner.

« L'enjeu le plus important pour la diplomatie chinoise, au sein des instances onusiennes, est la redéfinition des normes et des termes », précise Alice Ekman. Elle ajoute que « quand la Chine parle des droits de l'homme, c'est pour insister sur le développement économique ou la santé – selon le contexte. Quand elle parle d'Internet et du cyberspace, c'est selon sa propre conception, qui met l'accent sur la souveraineté des Etats. Elle emploie les mêmes notions, mais celles-ci ne veulent plus dire la même chose. Et nombre de gouvernements emboîtent le pas de Pékin, parce qu'ils sont sur la même ligne politique, ou tout simplement parce que les mots employés par la Chine leur apparaissent consensuels ».

Deux visions du droit et du monde sont face à face, et leur affrontement ne peut que s'intensifier ces prochaines années. D'un côté, celle des Occidentaux arc-boutés sur la Charte de l'ONU, dont ils furent les porteurs, et des normes et des valeurs communes fondées sur les droits imprescriptibles de l'individu. De l'autre, celle de nombreux pays émergents, à commencer par la Chine, pour qui, comme le résume Jean-Vincent Holeindre, « le bien commun, c'est l'intérêt national », et un droit international formel garantissant la souveraineté imprescriptible des Etats. Si l'on entend vraiment par « multilatéralisme » une coopération tournée vers la recherche de solutions communes face à des défis partagés, il ne sera pas simple de trouver les voies de son réenchantement. ■

GAÏZ MINASSIAN ET MARC SEMO



# Edouard Bard La pandémie de Covid-19 préfigure en accéléré la propagation du réchauffement climatique

Face aux épidémies et aux désordres environnementaux, on constate les mêmes réactions individuelles et collectives, pointe le climatologue et professeur au Collège de France, qui voit dans cette crise « une répétition générale »

La pandémie de Covid-19 n'est sans doute pas d'origine climatique, même si nous n'avons pas encore de certitude sur les éventuels changements environnementaux qui auraient pu rapprocher les populations des animaux hôtes (chauve-souris et pangolin) de l'homme. Néanmoins, l'épidémie en cours donne à réfléchir aux climatologues, car elle préfigure en accéléré la propagation du réchauffement mondial prévu pour les prochaines décennies. La crise provoquée par le coronavirus constitue en quelque sorte une répétition générale, un crash test, pour les sociétés humaines.

Bien évidemment, la vague climatique s'inscrit dans une durée plus longue que celle du Covid-19, mais on constate les mêmes réactions individuelles et collectives face au risque et à l'adversité, avec des réflexes d'incrédulité, de sidération ou de panique. Au début des crises, certains émettent des doutes sur l'importance du problème en remettant en question la parole des experts scientifiques sur des sujets hautement complexes. Les tâtonnements et joutes scientifiques ajoutent à la confusion dans l'esprit des populations et des décideurs, et alimentent de leurs débordements la blogosphère et les réseaux sociaux.

Pour les deux types de crises, on assiste aussi à une remise en question des prévisions fondées sur des modèles mathématiques qui sont pourtant le meilleur moyen pour se projeter quantitativement dans le futur. Les plus extrêmes profitent de l'occasion pour propager des thèses complottistes à la recherche de boucs émissaires.

## Un impact maximal sur les plus pauvres

Au-delà de ces caricatures, les crises épidémiques et climatiques montrent des similitudes bien réelles et malheureuses pour les populations humaines. La crise sanitaire que nous traversons aura un impact plus fort sur les plus pauvres à l'échelle internationale, ainsi qu'au sein de la population d'un même pays. Même si la propagation en Afrique est en retard par rapport à celle des autres continents, on voit s'esquisser un drame humain pour ceux qui n'ont pas les moyens de se protéger et de se soigner. D'aucuns s'inquiètent de la persistance du virus dans certaines régions, constituant des réservoirs permanents prêts à alimenter des poussées épidémiques.

Un impact maximal sur les populations pauvres s'observe aussi pour le changement climatique. L'évolution récente des précipitations est beaucoup plus contrastée à l'échelle régionale que celle des températures, et les modèles climatiques prévoient un creusement des contrastes régionaux de précipitations. Le réchauffement et la baisse de la ressource en eau (incluant l'eau « virtuelle » liée aux importations de nourriture) auront un effet catastrophique sur les nations les plus déshéritées, souvent tributaires d'une agriculture précaire pour nourrir des populations sensibles à toute perturbation supplémentaire, comme les épidémies.

La crise relative au Covid-19 et le changement climatique démontrent clairement



CONC

l'amplification des impacts régionaux par les déplacements humains et la mondialisation des échanges. Une double illustration est même fournie par les liens entre le climat et les épidémies du passé. Par exemple, des recherches récentes montrent que la contamination par la peste est modulée par le climat en Asie centrale, qui affecte les populations de grandes gerbilles et de puces, vecteurs de la bactérie *Yersinia pestis*.

Une grande épidémie, arrivée d'Inde au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, se propagea à tout l'Empire romain, en raison de l'intensité de ses échanges commerciaux. Cette peste dite « de Justinien », du nom de l'empereur de l'époque, sera suivie d'une quinzaine d'autres résurgences de la maladie, jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle. Ces épidémies se sont superposées à des impacts plus directs de la dégradation climatique appelée le « petit âge glaciaire de l'Antiquité tardive » [de la fin du III<sup>e</sup> siècle au début du VIII<sup>e</sup> siècle], qui a suivi l'optimum climatique romain [du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle de notre ère]. Même s'il faut éviter tout déterminisme simplificateur, il apparaît que ces désordres ont ajouté leurs impacts à d'autres troubles sociétaux d'un Empire romain déclinant.

La peste noire de 1347 et les réintroductions multiples de la bactérie *Yersinia pestis* qui ont suivi auraient aussi un déterminisme climatique en Asie centrale, lié à la période du petit âge glaciaire, datée communément entre les XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Plus près de notre époque, on sait que l'épidémie de choléra qui a commencé en 1816 dans le delta du Bengale est liée à l'impact de l'éruption du volcan Tambora, en 1815 [sur l'île de Sumbawa, en Indonésie]. Cette éruption très explosive a engendré des aérosols soufrés qui ont été disséminés pendant quelques années dans la stratosphère, entraînant un refroidissement général de la basse atmosphère, particulièrement marqué pendant « l'année sans été » qui a suivi. Une forte baisse de la mousson asiatique a entraîné une famine liée à de mauvaises récoltes. L'épidémie de choléra, circonscrite à une zone limitée mais très peuplée, s'est ensuite propagée à d'autres régions, par les échanges commerciaux d'une mondialisation naissante. D'autres foyers de récurrence du choléra auront lieu au XIX<sup>e</sup> siècle dans une véritable pandémie affectant tous les continents, depuis l'Asie jusqu'à l'Amérique en passant par l'Europe.

Le coronavirus et le réchauffement mondial illustrent bien l'absolue nécessité de la concertation internationale et de la coopération pour une entraide médicale et éco-



**AU-DELÀ D'UNE  
CONCERTATION  
DE FAÇADE, CHAQUE  
PAYS ADOPTE  
SES SOLUTIONS  
ÉGOÏSTES AVEC  
DES STRATÉGIES  
DIFFÉRENTES**

nomique, ainsi que pour trouver des solutions pérennes, vaccins et traitements curatifs, baisses des émissions de CO<sub>2</sub> et transition vers une économie durable. Si nous ne le faisons pas, nous serons tous perdants à plus ou moins long terme, même si certains pays seront moins touchés que d'autres de façon transitoire. Les économies nationales ne peuvent pas « se confiner » vis-à-vis d'un marasme généralisé à l'ensemble de la planète ni s'isoler des effets du changement climatique.

## Méditer les leçons de l'histoire

L'histoire du climat et des sociétés humaines inclut encore d'autres leçons que nous devrions méditer. De grandes civilisations du passé, sophistiquées et hiérarchisées, comme les Mayas, la civilisation de la vallée de l'Indus, l'empire d'Akkad, en Mésopotamie, la Chine impériale ou le royaume khmer, ont été gravement touchées par des variations climatiques. Les troubles ainsi créés ont souvent été amplifiés par les réactions humaines, allant jusqu'à des conflits guerriers ou l'abandon des centres urbains, politiques et religieux.

On pourrait espérer que nos sociétés actuelles soient plus sages. Nos savoirs scientifiques et techniques sont sans commune mesure avec ceux de ces anciennes civilisations. Néanmoins, les troubles précédents restaient confinés aux régions touchées par un changement climatique naturel, souvent amplifié localement. Dans le cas du réchauffement actuel, il s'agit d'un forçage climatique à l'échelle mondiale, principalement causé par l'augmentation de l'effet de serre du CO<sub>2</sub> anthropique. Un renforcement du problème provient de la connectivité des sociétés humaines qui s'est accrue au

cours de l'histoire, atteignant aujourd'hui son apogée avec des ordres de Bourse internationaux donnés en quelques fractions de seconde. La crise actuelle montre que nos sociétés modernes ne sont probablement pas plus raisonnables que les précédentes. Au-delà d'une concertation de façade, chaque pays adopte ses solutions égoïstes avec des stratégies différentes, fondées sur un compromis entre la sauvegarde de son économie de marché et la préservation de la santé et de son environnement. A cet égard, les difficultés et l'endettement chronique des pays pauvres constituent une bombe à retardement de ces problèmes mondiaux.

Au minimum, on devrait attendre des pays industrialisés une collaboration pour échanger l'information sur l'étendue des problèmes et sur les solutions technologiques permettant de les réparer ou de les contrer. Au lieu de cela, on assiste à des surenchères entre pays au sujet des chiffres et des avancées scientifiques.

L'unilatéralisme paraît avoir encore de beaux jours devant lui, alors qu'il faudrait chercher des solutions à l'échelle mondiale et renforcer le rôle des organismes de coordination supranationale. La critique des institutions internationales est facile, car celles-ci n'ont souvent que très peu de financements en comparaison des structures étatiques, et n'ont aucun moyen de coercition pour faire respecter le droit ou les engagements nationaux. On ne peut donc s'étonner des nombreuses attaques contre le multilatéralisme, comme la sortie, en 2017, des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat, né de la conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP21), et la décision récente de Donald Trump de désengager financièrement son pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), agence dépendant également des Nations unies. Casser le thermomètre n'est une solution ni pour le réchauffement ni pour les pandémies actuelles et futures. ■

**Edouard Bard** est climatologue, professeur au Collège de France, où il occupe la chaire « Evolution du climat et de l'océan », membre de l'Académie des sciences, chercheur au Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement (Cerege) d'Aix-en-Provence



**DANS LES DEUX TYPES  
DE CRISE, ON ASSISTE  
À UNE REMISE  
EN QUESTION DES  
PRÉVISIONS FONDÉES  
SUR DES MODÈLES  
MATHÉMATIQUES**





CULTURE | CHRONIQUE

PAR MICHEL GUERRIN

## Le confinement tue la culture

Pour le dire trivialement, la culture est-elle un produit de première nécessité, aussi vital pour l'esprit que les fruits et légumes le sont pour le corps ? C'est un sujet de colloque. Mais qui pèse lourd, tant le secteur accumule les millions d'euros de pertes à cause du coronavirus. Et là, on voit que la question cache une bonne dose de boursoufflure et d'hypocrisie.

Déjà, pendant ce confinement, on entend de belles paroles sur l'art qui aurait sauvé les gens en quarantaine. On ressort une formule incertaine de Churchill pendant le second conflit mondial, alors qu'on lui proposait de couper le budget culturel : « *Si nous sacrifions notre culture, pour quoi nous faisons la guerre ?* » C'est juste mais cassons l'ambiance. D'abord, le confinement tue la culture et amplifie une fracture. L'immense majorité des gens, on peut les comprendre, plongent dans le zapping, le clip potache, la lecture digest, le divertissement rapide, tout un magma amplifié par l'Internet. Une minorité, toujours la même, suit les conseils de films, spectacles ou livres à déguster sur écran en privilégiant la perle. Et puis ça se saurait si la culture était essentielle. Elle n'existe pas dans une campagne électorale, elle est marginale dans le budget de l'Etat, elle pèse peu dans les débats de société. Elle nourrit mais ne sauve pas.

L'expression « produit de première nécessité » que l'on colle à la culture a pourtant été brandie un peu partout en Europe, même aux Etats-Unis, et chaque fois elle a volé en éclats. Les pays ont établi leur liste de commerces qui échappent au confinement. Sans la culture. Sauf en Allemagne où des librairies n'ont jamais fermé. Parce que les ravages du virus y sont plus faibles. Du reste, la culture ne rouvrira partout que lorsque les conditions sanitaires le permettront, pas parce qu'elle est vitale.

En France, au tout début du confinement, Emmanuel Macron a évoqué le caractère essentiel du livre. Mais sans aider les librairies. Bruno Le Maire, le ministre de l'économie, qui a écrit huit livres, a alors estimé que c'est « *un commerce de première nécessité* ». Il a tendu une perche aux librairies, envisageant leur ouverture. Elles ont répondu non. Pas envie de jouer les grognards au front. Pas envie de mettre en danger les personnels, le public et les livreurs, alors que les Français doivent rester chez eux.

L'argument se défend. Mais il a fait des dégâts. Il a divisé la profession, certains étant prêts à jouer le jeu. Il laisse le champ libre à des hypermarchés qui vendent de quoi manger mais aussi des livres, notamment ceux qui font les grosses ventes. Concurrence déloyale, ont hurlé les libraires. Tant pis pour eux – et pour nous – ont réagi, passablement agacés, des éditeurs, ajoutant que les libraires ont raté une sacrée occasion d'inscrire la culture dans les produits de première nécessité.

Cet épisode a fait culpabiliser les libraires. Mais ils ont dit non pour une autre raison. Depuis des années, ils vont mal, des dizaines d'enseignes ont fait faillite, ils se sentent abandonnés. Quand ils

**MACRON A ÉVOQUÉ  
LE CARACTÈRE  
ESSENTIEL DU LIVRE.  
MAIS SANS AIDER  
LES LIBRAIRIES**

**CE N'EST PAS  
PENDANT UNE  
CATASTROPHE, MAIS  
AVANT ET APRÈS,  
QUE LA CULTURE DOIT  
ÊTRE UN PRODUIT DE  
PREMIÈRE NÉCESSITÉ**

souffrent, on les laisse mourir, et quand le pays souffre, on dit qu'ils sont indispensables.

Il s'est passé la même chose en Italie, où les librairies ont été invitées à rouvrir à la mi-avril. « *C'est la reconnaissance que le livre est un bien essentiel* », a plaidé le ministre Dario Franceschini. 160 libraires ont dit non, pour des raisons de sécurité. Mais aussi pour une autre, cernée par l'écrivaine Caterina Soffici, dans *La Stampa* du 14 avril : quelle « *démagogie* » d'un gouvernement qui, depuis des lustres, tient le monde culturel dans la pauvreté, notamment les libraires, isolés dans le pays d'Europe où on lit le moins.

En Espagne, le ministre de la culture, Rodriguez Uribes, a fait fort en citant Orson Welles, le 7 avril. A savoir : « *La vie d'abord et ensuite le cinéma* ». Soignons d'abord, on verra bien pour la culture. Indignation générale. Jamais je n'ai été autant « *méprisé* » en quarante ans, a réagi en substance le metteur en scène Lluís Pasqual. Le ministre a rétrogradé, la culture devenant huit jours plus tard « *un bien de première nécessité* ». Sauf que le secteur en Espagne subit des coupes budgétaires depuis des années.

**Soumis aux lois de l'économie**

Ce n'est donc pas pendant une catastrophe, mais avant et après, que la culture doit être un produit de première nécessité. La France a fait de la culture un objet à part avec des politiques fortes et avec l'exception culturelle : des règles qui échappent au marché (prix unique du livre, taxes dans le cinéma ou la musique, quotas...) afin que les formes les plus diverses puissent vivre, même non rentables.

Faut-il placer dans ce climat le geste narcissique et baroque d'Olivier Py du 8 avril ? Alors que l'été des festivals était déjà condamné, et cinq jours avant qu'Emmanuel Macron ne le confirme, le directeur du Festival d'Avignon a dévoilé son programme sur Internet, comme si de rien n'était, donnant au passage des entretiens. Irresponsable !, ont réagi certains, l'accusant d'amplifier l'image d'enfants gâtés qui colle à la culture. On peut y voir aussi le geste d'un artiste pour qui le théâtre est à part dans un monde culturel de plus en plus aligné sur le modèle de l'entreprise.

Car depuis une douzaine d'années, la culture est autant une forme qui nourrit les esprits qu'un produit soumis aux lois de l'économie. Ce n'est pas un hasard si ce basculement a eu lieu à mesure que les subventions publiques baissaient. Avec pour conséquence de rentrer dans le rang, donc d'échapper à la première nécessité.

Les chiffres de l'après-virus diront si la culture est redevenue indispensable. Emmanuel Macron a promis qu'elle fera partie du gâteau nommé « plan de relance ». La taille de la part dépendra de lui, de la façon dont il arbitrera avec Bercy, qui a une longue tradition de fossoyeur de la culture. En tout cas le match est lancé. ■

**LE NOUVEAU  
DÉSORDRE  
PÉTROLIER  
MONDIAL**

ÉDITORIAL **M**

Le marché pétrolier semble actuellement hors de contrôle. En un mois, la demande a baissé de près d'un tiers. Cette situation inédite est évidemment liée au confinement de plus de la moitié de la population mondiale. Les transports et l'industrie sont à l'arrêt et créent une crise de surabondance.

Les producteurs continuent à pomper, à la fois parce qu'arrêter un puits est coûteux et parce qu'ils cherchent à préserver leurs parts de marché, tout en ne sachant plus comment stocker l'or noir. Résultat : le prix du baril américain est passé temporairement en territoire négatif, sous 0 dollar. Le Brent, référence au niveau mondial, lui, est tombé à 20 dollars ces derniers jours, contre 70 dollars début janvier.

On aurait tort de penser que cette situation est temporaire et que la normalisation est pour demain. Début mars, alors que l'Europe basculait dans la crise sanitaire, la rupture de l'alliance entre la Russie et le cartel de l'OPEP mené par l'Arabie saoudite a conduit à une guerre des prix irresponsable, qui a amplifié les déséquilibres entre l'offre et la demande.

Au-delà des calculs géostratégiques du président russe, Vladimir Poutine, et du prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salman, cette violente correction du marché illustre les limites d'un équilibre très précaire, dont le monde avait cru pouvoir s'accommoder. Depuis 2016, la Russie et l'Arabie saoudite avaient constitué, avec une vingtaine de pays, l'alliance OPEP+, qui conduisait périodiquement des réductions de production pour éviter une baisse trop forte de la valeur du baril. Pour pouvoir boucler leur budget national et couvrir les coûts d'extraction, les exportateurs de pétrole ont besoin de soutenir les prix à un certain niveau, variable suivant les techniques d'extraction. Mais l'offensive américaine grâce au pétrole de schiste a chamboulé la donne. En 2018, les Etats-Unis sont devenus le premier producteur mondial, avec une croissance qui semblait inexorable.

La crise actuelle met fin à une chimère, qui consistait à faire coexister un système concurrentiel féroce – le pétrole de schiste amé-

ricain – avec une logique de cartel et d'oligopole – l'alliance OPEP+. L'accord trouvé par l'OPEP et ses alliés, le 12 avril, suivi d'engagements de pays du G20 d'augmenter leurs réserves stratégiques de pétrole, a été obtenu après des négociations directes entre Donald Trump, Vladimir Poutine et Mohammed Ben Salman. Mais, malgré les rododromes du président américain, cet accord tardif et insuffisamment ambitieux ne règle rien, ni à court ni à moyen terme.

Il illustre une nouvelle fois les risques de l'abandon du multilatéralisme par l'administration américaine : en privilégiant systématiquement les contacts directs et bilatéraux avec les autres pays producteurs, Donald Trump empêche toute réponse concertée à un défi majeur. Dans cette jungle sans règles, comme sur bien d'autres sujets, l'Europe se trouve esseulée et sans stratégie.

Nul ne se risque à prédire avec précision à quoi va ressembler la géopolitique pétrolière dans les prochains mois. Mais une chose est sûre : l'extrême volatilité du marché et les stratégies à courte vue de certains pays représentent une menace de plus pour une économie mondiale déjà au bord du chaos. Les producteurs les plus pauvres pourraient en être les premières victimes. La baisse des prix risque de déboucher sur une instabilité politique et sociale aux conséquences imprévisibles. ■

**Le Monde**

Abonnez-vous et soutenez

le journalisme d'investigation



**FORMULE  
INTÉGRALE**

**19€**  
/mois  
PENDANT 3 MOIS

Plus simple et plus rapide, abonnez-vous en ligne sur :  
**abo.lemonde.fr/formule-integrale**

Ou par carte bancaire (paiement sécurisé) en appelant le 0970 340 340 (non surtaxé) pour souscrire pendant 3 mois à la formule intégrale pour 19€/mois au lieu de 30,17€ (prix de vente en kiosque) et bénéficier de l'accès à l'Édition abonnés du Monde.fr 7 jours/7 + 6 quotidiens + tous les suppléments + M le magazine du Monde + La Matinale du Monde + les archives du Monde depuis 1944 + Le Monde événements abonnés.

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI - 75013 PARIS - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 124 610 348,70€. Offre valable jusqu'au 31/12/2020. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité : Le Monde - DPO - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75013 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité sur le site www.lemonde.fr ou le site de la CNIL www.cnil.fr